

Bulletin du Conseil communal

N° 6



Lausanne

Séance du 6 novembre 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 6 novembre 2018

6^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 6 novembre 2018, à 18 h et 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire**Ordre du jour**402**Première partie**.....413**Communications**

Décès de M. Bernard Tétaz.....413

Décès de Mme Martine Fiora Gutman.....413

Décès de M. Patrick Baumann.....414

Décès de Mme Françoise Junod-Vauthey.....414

Démission de Mme Sara Gnoni de la Commission permanente des finances414

Communication - Dépôt

Pétition de M. Denis Bochatay « Pour une rue Couchirard conviviale ».....415

Communications

Organisation de la commission permanente de politique régionale.....415

Retrait de deux préavis.....416

Demandes de traitement prioritaire de la Municipalité.....416

Retrait du rapport-préavis N° 2017/37 « Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »417

Question n° 23 de Mme Sophie Gigon, déposée le 12 juin 2018 « Aménagement de l'avenue du Grey: qu'en est-il et quel est le budget ? »417

Question n° 10 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 13 février 2018 « Un peu de lumière dans le Tunnel ! ».....418

Résolution de M. Valéry Beaud et consorts du 10 mai 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Quelle place du Château en 2018 ? » ..419

Question n° 26 de Mme Céline Misiego, déposée le 28 août 2018 « Va-t-on enfin pouvoir tester la régularisation de la vente de cannabis ? »420

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 100'000.- pour préparer le remplacement de l'outil de gestion cartographique des réseaux des Services industriels (SIL)421

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 250'000.- pour la rénovation totale de l'immeuble sis aux Escaliers du Marché 27 / rue Pierre-Viret 5 et de l'établissement public Le Barbare.....422

Village de l'innovation de l'Ecole Hôtelière de Lausanne dans le domaine de l'hospitalité au Chalet-à-Gobet - Mise à disposition de parties de la parcelle n° 15'281 de Lausanne423

Communications - dépôts

Question écrite de Mme Latha Heiniger « Dès janvier 2019, le dispositif anti-drogue de Lausanne sera étendu. Quid du renforcement de la prévention dans ce domaine ? »423

Question écrite de M. Claude Calame « Interdiction de la mendicité : quelles conséquences pour Lausanne ? »	424
Question écrite de M. Jacques Etienne Rastorfer « Quelle valorisation du bois de coupe planifiée pour l’hiver prochain ? »	424
Motion de M. Fabrice Moscheni « Résorption de la dette - mise en œuvre de l’article 1.423 du Recueil d’organisations comptables et financières par la Municipalité »	424
Postulat de M. Ilias Panchard « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive »	424
Postulat de M. Fabrice Moscheni « Un arbre lausannois comme dernier repos »	424
Postulat de M. Nicolas Tripet et crts « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. »	424
Interpellation de M. Fabrice Moscheni et crts : « Eclaircissement sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique »	425
Interpellation de M. Vincent Brayer et crts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? »	425
Interpellation de Mme Sara Gnani et crts : « Sécheresse, quelles mesures d’adaptation à cette donne ? »	425
Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus des gaz comprimés ? »	425
Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? »	425
Interpellation de M. Benoît Gaillard et crts : « Libéralisation complète du marché de l’électricité : perseverare diabolicum ? »	425
Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et crts : « A qui profite ce gaz ? »	426
Interpellation urgente de M. Claude Calame et crts : « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l’hiver prochain? »	426
Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et crts : « La Ville de Lausanne est-elle solidaire avec l’Aquarius ? »	426
Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit d’étude	
Préavis N° 2018/27 du 5 juillet 2018	426
Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d’une salle de gymnastique VD2 – Demande de crédit d’étude et d’investissement	
Préavis N° 2018/28 du 5 juillet 2018	426
Discussion	426
Locaux de Sévelin 8 – 14 : aménagement	
Préavis N° 2018/37 du 29 août 2018	437
Discussion	438
Remplacement des conduites du Pays-d’Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit « Pont de Fenil » à St-Légier	
Préavis N° 2018/10 du 12 avril 2018	444
Discussion	444
Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel	

« Lausanne, ville jeune, ville d’art et d’études, où il fait bon vivre et où la musique "live" est la bienvenue »	
Rapport-préavis N° 2017/32 du 24 août 2017.....	448
Discussion	447
Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l’intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne »	
Développement photocopié.....	449
Discussion préalable.....	451
Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Pour une communication moderne entre les parents, l’école, l’accueil de jour et les services de l’administration »	
Développement photocopié.....	450
Discussion préalable.....	453
Deuxième partie.....	453
Questions orales.....	453
Interpellation de M. Claude Calame et consorts – « Logement d’urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l’hiver prochain ? »	
Développement	461
Réponse de la Municipalité.....	462
Discussion	464
Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts – « La ville de Lausanne est-elle solidaire avec l’Aquarius ? »	
Développement	470
Réponse de la Municipalité.....	471
Discussion	472

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.

- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R108. Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110. Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111. Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R113. Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy. (SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R1. Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2. Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3. Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.): « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.): « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).

- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R11 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.
- R14 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- R16 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). VINCENT BRAYER.
- R17 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R18a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ». (FIM).
- R18b Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! » (FIM). SARA GNONI.
- R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R20a Préavis 2018/27 : Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy – demande de crédit d'étude.

- R20b Préavis 2018/28 : Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 – demande de crédit d'étude et d'investissement. (EJQ/LEA). ALAIN HUBLER.
- R21 Préavis 2018/29 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022). (LEA). ANTONELA VONLANTHEN.
- R22 Préavis N° 2018/ 37 : Locaux de Sévelin 8-14 : aménagement. (SCS). MARLÈNE VOUTAT.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI4. Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne ». (4^e/2.10.18) (CD). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI5. Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration ». (4^e/2.10.18) (EJQ/CD). DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI6. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (4^e/2.10.18) (LEA). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.

- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? ». (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16^e/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.

- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiege et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiege et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.
- INT13. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/SIL/27.09.18]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD/27.09.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : Valéry Beaud

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 24.04.18 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour

améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.

- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/ 24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/25 - Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit. (SE). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18^e/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18^e/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20^e/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20^e/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20^e/12.06.18).
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20^e/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la

possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois".(1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.

- 11.09.18 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (2^e/11.09.18). (EJQ) MAURICE CALAME.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/33 : Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé . (2^e/11.09.18). (SCS) LATHA HEINIGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2^e/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22^e/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.
- 19.09.18 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22^e/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- 19.09.18 Préavis N° 2018/35 : Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage. (FIM) NGOC HUY HO.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.10.18 Préavis N° 2018/39 - Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.(SE) GIANFRANCO GAZZOLA.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 24.10.18 Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité?' L'accueil pour

Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.

24.10.18 Préavis N° 2018/40 : Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les lausannois.(SIL) MATTHIEU CARREL.

24.10.18 Préavis N° 2018/41 – Crédit-cadre annuel 2019 : « Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ; Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ; Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels ; Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires ; Entretien de surfaces privées communales. » (FIM ; SE ; SIL ; EJQ ; LEA) COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).

24.10.18 Préavis N° 2018/42 : Concept directeur « Nature en Ville » de la Commune de Lausanne Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées » Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en œuvre et renforcement de la politique "Nature en ville" ». (LEA) MURIEL CHENAUX MESNIER.

24.10.18 Préavis N° 2018/31 – « Initiatives et pétitions en cours de traitement - rapport au 30 juin 2018 » (CD ; SE ; SCS ; LEA ; EJQ ; FIM ; SIL) COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, PRÉSIDENTE).

24.10.18 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.

19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.

13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.

06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.

24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.

26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.

- 26.06.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? » (1^e/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? » (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux. » . (3^e/02.10.18). [CD]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet « Cour Camarès » : quel coût pour la commune de Lausanne ? ». (3^e/02.10.18). [CD]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? » . (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal. » . (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? » . (3^e/02.10.18). [SIL]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? » . (3^e/02.10.18). [CD/FIM]. DISCUSSION.

Première partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; M. Philippe Ducommun ; Mme Alice Genoud ; Mme Claude Nicole Grin ; M. André Mach ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Jacques Pernet ; M. Vincent Rossi ; M. Yvan Salzmann ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : M. Xavier De Haller

Membres démissionnaires :

Membres présents	87
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	1
Membres démissionnaires	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Décès de M. Bernard Tétaz

Le président : – Nous avons donc le quorum et nous pouvons débiter la séance. Nous ouvrons donc la sixième séance publique du Conseil communal de Lausanne et nous allons débiter la soirée, comme il se doit, par les opérations préliminaires avec un certain nombre de communications. Je dois à nouveau débiter la séance par l'annonce d'un certain nombre de décès, quatre en l'occurrence. Je commencerai par le décès de M. Bernard Tétaz, qui est le père de notre secrétaire Frédéric Tétaz, qui a été enlevé par la maladie le 9 octobre dernier dans sa 73ème année. C'était donc le jour de notre dernière séance du Conseil communal. Nous témoignons toute notre sympathie à notre secrétaire et à sa famille et je vous invite à vous lever pour un moment de silence.

Communication

Décès de Mme Martine Fiora Gutman

Le président : – La deuxième annonce concerne le décès de notre ancienne collègue Martine Fiora Gutman qui nous a quittés le 13 octobre 2018. Madame Fiora Gutman est entrée au Conseil communal en 1995. Elle l'a présidé durant l'année 2003-2004 et elle a démissionné en 2013. Je note également qu'elle a été députée de 2007 à 2012 et pour celles qui l'ont fréquentée ici, vous vous souvenez de son engagement important au sein de notre Conseil communal pour lequel nous la remercions naturellement. Nous adressons toute notre sympathie à sa famille et je vous invite une nouvelle fois à vous lever pour un moment de silence.

Communication

Décès de M. Patrick Baumann

Le président : – Je vous annonce maintenant le décès de M. Patrick Baumann, décédé le 13 octobre 2018 également. M. Baumann était notamment président du comité d'organisation des Jeux Olympiques de la jeunesse Lausanne 2020. Un bel hommage lui a été rendu vendredi dernier à la cathédrale de Lausanne, mais nous souhaitons aussi le faire ce soir. C'est un homme qui a beaucoup apporté à Lausanne et au rayonnement de notre Ville, nous témoignons là aussi toute notre sympathie à sa famille et je vous invite à vous lever pour respecter un moment de silence.

Communication

Décès de Mme Françoise Junod-Vauthey

Le président : – Enfin, je vous annonce encore le décès de madame Françoise Junod-Vauthey, qui est la maman de notre collègue Sandrine Schlienger, qui est décédée vendredi dernier, le 2 novembre 2018, dans sa 79e année. J'adresse ici aussi toute notre sympathie à notre collègue, et je vous prie de vous lever pour un instant de silence.

Communication

Démission de Mme Sara Gnoni de la Commission permanente des finances

Le président : – Je vous lis maintenant une lettre de démission de la Commission des finances pour le 31 décembre 2018.

« Monsieur le Président, malgré toute ma bonne volonté pour tenter de rallonger les journées ou de me doter du don d'ubiquité, je dois me résoudre à accepter les limites physiques et renoncer malgré moi à quelques-unes de mes activités aussi passionnantes soient-elles.

Ce n'est pas sans regret que je vous annonce ma démission de la Commission des finances pour cette fin d'année. Au cours de ces deux ans et demi, j'ai eu beaucoup d'intérêt à siéger au sein de celle-ci et ai pu y déceler toute la complexité qu'implique la gestion d'un budget de près de 2 milliards de francs. L'énergie qui est investie par notre Municipalité pour trouver ce subtil équilibre entre les prestations qu'elle se doit d'offrir et les contraintes imposées, tout en essayant de satisfaire le plus grand nombre de personnes, j'ai également pu découvrir, perplexe, que ce même budget peut être refusé pour une dépense représentant 0,0006% de celui-ci.

Je tiens à remercier mes co-commissaires et mes co-sous-commissaires pour leur sympathie et leurs questions, parfois pertinente, parfois moins, ainsi que Mme Germond, Messieurs Bourquin, Vences et Demierre pour leur connaissance pointue des comptes, et le dicastère de M. Payot pour nous avoir accueillis et guidés avec bienveillance.

Enfin, mesdames les commissaires, ne m'en voulez pas de vous quitter après avoir milité pour que plus de femmes soient représentées dans cette commission. J'espère que cela sera le cas dans un futur proche.

Signé Sara Gnoni. »

Nous la remercions pour son engagement au sein de la COFIN durant ces trois dernières années.

Communication - Dépôt

Pétition de M. Denis Bochatay « Pour une rue Couchirard conviviale »

Veillez trouver ci-joint la pétition « Pour une rue Couchirard conviviale » signée par plus de 200 pétitionnaires.

Cette pétition demande à l'Administration communale de prendre des mesures afin de modérer le trafic dans cette rue. Ceci devrait permettre de lutter contre les nuisances sonores et d'accroître la sécurité, en particulier pour les enfants. Par ailleurs, ces réflexions sont également l'occasion de repenser l'espace dévolu à la mobilité douce et à la nature en ville dans chaque rue, thématiques régulièrement à l'agenda politique des partis majoritaires et de l'administration communale, mais dont les réalisations concrètes paraissent toujours trop lentes aux yeux de nombreux habitants.

Le secrétaire : – Cette pétition sera envoyée à la Commission des pétitions.

Communication

Organisation de la commission permanente de politique régionale

Commission permanente de politique régionale

Organisation du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de sa séance plénière du 18 septembre, la Commission permanente de politique régionale s'est constituée comme suit :

Président :	M.	Vincent Vouillamoz, Le Centre PDC vert/libéraux
1 ^{er} vice-président :	M.	Robert Joosten, Soc.
2 ^{ème} vice-président :	M.	Daniel Dubas, Les Verts
Secrétaire :	M.	Julien Guérin
Membres :	Mme	Eliane Aubert , libérale-radical
	M.	Valéry Beaud , Les Verts
	M.	Alix Olivier Briod , libéral-radical
	Mme	Muriel Chenaux Mesnier , socialiste
	M.	Jean-Luc Chollet , UDC
	M.	Johann Dupuis , Ensemble à Gauche
	M.	Jean-Pascal Gendre , libéral-radical
	Mme	Alice Genoud , Les Verts
	Mme	Latha Heiniger , socialiste
	M.	Musa Kamenica , socialiste
	M.	Sébastien Kessler , socialiste
	M.	Philipp Stauber , libéral-conservateur

Communication

Retrait de deux préavis

Le secrétaire : – Je vous informe également que l’objet numéro 2018/14 va être retiré de l’ordre du jour et qu’il sera remplacé dès le 20 novembre par le préavis numéro 2018/39. Il s’agit tous les deux de préavis concernant la modification de la convention pour la STEP.

Communication

Demandes de traitement prioritaire de la Municipalité

Séance du Conseil communal du mardi 6 novembre 2018- demandes de traitement prioritaire

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/27 « Etablissement primaire et secondaire de Béthusy: construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy - demande de crédit d'étude »

Préavis N° 2018/28 « Etablissement primaire et secondaire du Belvédère: construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 - demande de crédit d'étude et d'investissement »

Motif : Le délai des travaux est dicté par les perspectives d'augmentation des élèves scolarisés à Lausanne; afin de pouvoir offrir à temps des extensions dans les établissements du Belvédère et de Béthusy, il est indispensable d'accorder rapidement le crédit d'études qui permettra d'élaborer un projet de construction , puis de le mettre à l'enquête et de solliciter un crédit d'ouvrage auprès de votre Conseil. Les concours ont été adjugés au printemps 2018, et les mandataires sont prêts pour entamer les études.

Préavis N° 2018/37 « Locaux de Sévelin 8-14: aménagement »

Motif : La direction doit pouvoir commander au plus vite les meubles nécessaires pour l'aménagement des locaux début 2019.

Préavis N° 2018/10 « Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit « Pont de Fenil » à St-Légier »

Motif: Le chantier de remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre situées au Pont de Fenil doit impérativement démarrer au printemps 2019, ceci en raison de la vétusté des conduites et des risques encourus. Plusieurs fuites ont eu lieu, qui ont été compliquées à réparer en raison de la pression importante à ces endroits et des difficultés d'accès. Le démarrage du chantier au début 2019 implique des dépenses (ingénierie, travaux préparatoires) dès la fin 2018.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Retrait du rapport-préavis N° 2017/37 « Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »

Le 30 août 2017, la Municipalité a adopté le rapport-préavis N° 2017/37 répondant au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ».

La Commission n° 8 en charge de l'examen dudit rapport-préavis a siégé le 18 décembre 2017. A la suite des travaux de la commission, un certain nombre d'éléments nouveaux sont apparus; dès lors, la Municipalité souhaite procéder à une nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous informe qu'elle retire le rapport-préavis N° 2017/37.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 23 de Mme Sophie Gigon, déposée le 12 juin 2018 « Aménagement de l'avenue du Grey: qu'en est-il et quel est le budget ? »

Rappel

L'aménagement de l'avenue du Grey fait l'objet de discussions depuis des années au sein de notre Conseil et avec l'administration communale lors du développement de projets dans le Nord-Ouest lausannois (Plaines-du-Loup, Bergières). Durant plusieurs années, autant les habitants que les associations et les politiques soulignaient l'importance de prévoir un aménagement plus adapté et humain de cette artère sectionnant le quartier en deux. La Municipalité a même reçu des propositions concrètes pour le quartier.

Les Verts ont rappelé la nécessité de faire rimer l'évolution du quartier des Bergières avec le réaménagement de cette pénétrante urbaine et donc de prévoir le financement public idoine puisqu'il s'agit d'un espace public aux mains de la Ville.

Jusqu'à maintenant, le plan des investissements intégrait ces travaux pour 2021. La Municipalité a d'ailleurs répondu en détail à l'interpellation déposée par les Verts sur le réaménagement de l'avenue du Grey: "En ce qui concerne l'aménagement de l'avenue du Grey et de ses abords. Des réflexions sont en cours afin d'assurer la bonne coordination entre le -projet immobilier précité et le projet de réaménagement des espaces ouverts.

Tenant compte de la situation financière de la Ville, la Municipalité prévoit, à l'heure actuelle, de réaménager l'avenue du Grey en 2021. Elle a inscrit cet objet au plan des investissements. " (21 avril 2016). Aujourd'hui, le plan des investissements 2018-2021 ne fait cependant plus mention de ces travaux.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Qu'en est-il et quel est le budget qui assurera ces travaux ? Faut-il compter avec des retards et un attermoiement de ces travaux pourtant longtemps attendus ?

Un montant de l'ordre de CHF 3'380'000.- figurait effectivement dans les précédents plans d'investissements; il était affecté à la reconstruction routière de l'avenue du Grey et non à

sa requalification complète, ce budget ne permettant pas d'envisager des travaux offrant une réelle plus-value qualitative à l'avenue.

La requalification complète du périmètre concerné, entre l'avenue du Vélodrome et l'avenue de Collonges, qui représente environ 22'000 m² de surface routière, exige l'allocation d'un montant plus important, de l'ordre de CHF 8 à CHF 10 millions. En effet, un benchmark mené sur les coûts des requalifications routières en Suisse confirme qu'il est nécessaire de prévoir un investissement de l'ordre de CHF 350.- à CHF 450.- /m² pour garantir qu'une requalification routière puisse inclure une nouvelle qualité aux aménagements tels que le recalibrage des voies de circulation, l'arborisation, la reprise des carrefours et de l'éclairage, etc. De plus, cette estimation ne tient pas compte des coûts liés à l'entretien ou au renouvellement des réseaux.

La stratégie de priorisation de requalification des espaces publics a confirmé l'intérêt de coordonner la requalification de cet axe, des Plaines-du-Loup et de l'avenue du Vélodrome avec l'arrivée du m3 prévue à l'horizon 2025. En effet, les changements induits par de tels chantiers, notamment sur les charges de trafic et l'organisation du réseau de bus, sont suffisamment importants pour justifier une telle transformation.

Ces projets étant planifiés pour une période se situant bien au-delà de la fenêtre d'investissements 2018-2021, le projet de requalification de l'avenue du Grey ne figure pas dans le plan des investissements 2018-2021. Dans l'intervalle, des interventions légères et ciblées pourront toutefois être réalisées par le biais du préavis N° 2018/11 « Rues vivantes ».

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sophie Michaud Gigon.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 10 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 13 février 2018 « Un peu de lumière dans le Tunnel ! »

Rappel

Dans le rapport annuel que la Municipalité fait au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année écoulée, le préambule contient une liste des "délégations des membres de la Municipalité" (état au 31 décembre).

Ainsi, entre fin 2015 et fin 2016, il apparaît que les délégations relatives au Tunnel du Grand-Saint-Bernard (TGSB S.A. et SISEX S.A.), si important pour notre région et dont le Canton et Lausanne sont d'importants actionnaires, disparaissent de la liste.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne est-elle toujours représentée dans les Conseils d'administration de ces deux sociétés ?

La Ville de Lausanne a toujours été représentée au sein d'un Conseil d'administration du Tunnel du Grand-Saint-Bernard, en raison de son actionnariat à hauteur de 16%. Actuellement, c'est l'ancien conseiller municipal et conseiller aux Etats, M. Olivier Français, qui représente, sur mandat de la Municipalité, la Ville de Lausanne. Dans le cadre de ce mandat, il assure la présidence de la société italo-suisse d'exploitation et gestion du Tunnel (SISEX S.A.). La dernière fois qu'un représentant lausannois a assumé

cette responsabilité remonte à 1997, lorsque M. Paul-René Martin était le président de SISEX S.A..

Cette situation est-elle transitoire ou est-elle destinée à durer ?

Au vu de son actionnariat, la Ville de Lausanne possède de droit un siège aux deux Conseils d'administration. Il est important que ces sièges soient occupés par une personne ayant, outre une capacité décisionnelle politique, une compétence technique permettant de prendre les décisions qui s'imposent dans la gestion stratégique d'un tunnel binational alpin.

De manière générale, la Municipalité n'estime-t-elle pas qu'il serait opportun que figure dans son rapport de gestion, en plus des délégations assumées directement par les membres de la Municipalité, celles assumées par la Ville par d'autres personnes ?

La Municipalité partage l'avis de l'auteur de la question.

Comme elle s'y est engagée dans son rapport-préavis N° 2018/20 « Pour un meilleur suivi des participations de la Ville », la Municipalité va intégrer dans son rapport de gestion la liste des délégations de la Ville au sein de diverses entités.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Valéry Beaud et consorts du 10 mai 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Quelle place du Château en 2018 ? »

Lors de sa séance du 10 mai 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « Quelle place du Château en 2018 ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec le Canton afin de voir dans quelle mesure une requalification de la place du Château peut être réalisée, en lien avec la rénovation des bâtiments qui l'entourent.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a affiché sa volonté d'améliorer la qualité de vie en centre-ville et dans les quartiers, et de poursuivre sa politique de modération du trafic dans son programme de législation.

Comme indiqué dans sa réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud, la Municipalité a identifié la place du Château comme un espace public majeur. L'adoption, par votre Conseil en septembre 2018, du préavis N° 2018/11 « Rues vivantes » permet de lancer notamment l'étude de diagnostic urbain du centre-ville : ce mandat a pour objectifs de cerner au mieux les usages actuels et les potentiels d'amélioration, de mettre en valeur les espaces publics délaissés ou de faible qualité ainsi que d'améliorer la qualité de séjour.

Cette réflexion urbanistique globale intégrera la place du Château de même que les autres espaces publics majeurs du centre-ville ; cette étude devra tenir compte des besoins et des pratiques des habitants et usagers de la Cité. L'étude de ces contraintes particulières prendra un certain temps. La Municipalité est soucieuse de la qualité des espaces publics comme celui de la place du Château. Elle considère que la réflexion y afférent doit être nourrie et longuement mûrie, afin de garantir la réussite de cet ambitieux projet. Elle

prendra donc contact avec le Canton une fois l'étude de diagnostic urbain réalisée, en vue de définir les contours d'une éventuelle future collaboration.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 26 de Mme Céline Misiego, déposée le 28 août 2018 « Va-t-on enfin pouvoir tester la régularisation de la vente de cannabis ? »

Rappel

En 2015 le Conseil communal de Lausanne, sur préavis de la Municipalité, acceptait le postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ». La Municipalité ainsi que la commission reconnaissant la nécessité de tester la régulation de cette substance afin d'évaluer son effet sur la prévention des risques liés à la consommation de cannabis. La Municipalité nous précisait toutefois dans son rapport-préavis N° 2015/66 que la marge de manœuvre des villes suisses demeure vraisemblablement très modeste, voir nulle, sans modification de la loi fédérale sur les stupéfiants.

Le Conseil des Etats vient récemment d'adopter une motion permettant à des projets pilotes de distribution de cannabis d'être menés à bien dans le cadre d'une étude sur la consommation de stupéfiants. En effet, l'Université de Berne souhaite mener une étude scientifique sur les effets de la régularisation de la vente de cannabis sur les consommateurs et sur le trafic de stupéfiants.

Selon sa communication du 4 juillet 2018, le Conseil fédéral souhaite adapter la réglementation concernant le cannabis pour répondre de manière adéquate aux opportunités et aux risques liés à cette substance. Il entend ainsi faciliter l'accès du cannabis médical pour les patients qui en ont besoin. Par ailleurs, le Conseil fédéral compte rendre possible les études scientifiques sur d'autres modèles de réglementation concernant la consommation récréative du cannabis. A cette fin, le Conseil fédéral a mis en consultation un article relatif aux essais pilotes lors de sa séance du 4 juillet 2018. La consultation dure jusqu'au 25 octobre.

Préambule

Depuis la prise en considération du postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne », le Service social a chargé la responsable du dispositif addiction de participer au groupe de travail interurbain cannabis. La Municipalité a regretté le refus, fin 2017, de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à la demande faite par l'Université de Berne de mener un projet pilote sur cette thématique. Elle salue la proposition du Conseil fédéral de compléter la loi actuelle avec un article relatif aux projets pilotes.

Réponse de la Municipalité

En cohérence avec la réponse donnée au postulat Buclin, la Municipalité va-t-elle soutenir l'article mis en consultation et manifester son intérêt à mener un essai pilote ?

La Municipalité se déclare favorable à la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral pour une modification de la loi sur les stupéfiants et ordonnance sur les essais pilotes, au sens de la loi sur les stupéfiants (LStup) – essais pilotes avec cannabis, rejoignant en cela la position prise par l'Initiative des villes pour la politique sociale. Par ailleurs, si la modification de la LStup devait être adoptée par le Parlement suisse, la Ville de Lausanne est prête à réunir les partenaires intéressés afin d'élaborer un projet pilote dans le domaine de la consommation de cannabis à des fins non médicales. Il est à noter que le processus en cours pour l'adoption de cet article de loi et de son ordonnance pourrait durer deux à trois ans.

La réponse de la Ville de Lausanne à la procédure fédérale est consultable sur le site : www.lausanne.ch/actualités.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de Mme Céline Misiego.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 100'000.- pour préparer le remplacement de l'outil de gestion cartographique des réseaux des Services industriels (SIL)

Les SIL utilisent actuellement un outil informatique appelé SISOL pour la gestion cartographique des différents réseaux qu'ils exploitent (gaz, chauffage à distance, électrique, multimédia). Mis en œuvre à la fin des années 1990 au sein des différents services de la Ville, cet outil obsolète arrive au terme de son cycle de vie. Son décommissionnement a donc été prévu par le Service d'organisation et d'informatique (SOI) début 2020, et les SIL doivent, d'ici là, identifier et mettre en œuvre, d'entente avec le SOI, un outil informatique de remplacement pour la cartographie et l'inventaire de leurs réseaux.

Ce nouvel outil informatique devra permettre la saisie de géodonnées des réseaux énergétiques et multimédia, leur stockage, leur gestion et leur visualisation.

Afin de permettre un chiffrage précis du projet, des études de faisabilité et des tests de migration de géodonnées devront être réalisés. L'appel d'offres sera ensuite réalisé avec le soutien d'un mandataire spécialisé dans le domaine. Pour couvrir ces dépenses, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 100'000.-, qui sera balancé par imputation sur le crédit de réalisation qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 3 octobre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 250'000.– pour la rénovation totale de l'immeuble sis aux Escaliers du Marché 27 / rue Pierre-Viret 5 et de l'établissement public Le Barbare

L'immeuble est situé en haut des Escaliers du Marché et bénéficie d'une note 2 au recensement des monuments historiques du Canton de Vaud (monument d'importance régionale).

Les différents niveaux abritent un établissement public au rez-de-chaussée et des logements dans les étages (trois logements de 3.5 pièces, un studio et deux chambres indépendantes dans les combles).

La dernière tenancière du Barbare a cessé son activité le 31 décembre 2016 après 40 ans d'exploitation. Dès lors, une remise aux normes complète (ventilation, assainissement des eaux, protection incendie, etc.) s'avère nécessaire pour permettre la réouverture de l'établissement.

Comme le reste du bâtiment présente aussi des facteurs d'obsolescence importants (façades, technicité et équipements des appartements), l'option a été prise d'élargir le périmètre d'étude et d'intervention à l'ensemble de l'immeuble.

Les travaux envisagés sont :

- l'aménagement et la mise en conformité de l'établissement public au rez-de-chaussée ;
- la rénovation des trois appartements de 3.5 pièces ;
- la création d'un appartement de 2.5 pièces dans les combles, en lieu et place du studio et des chambres indépendantes ;
- la réfection des façades et l'isolation de la toiture ;
- tous travaux de mise en conformité nécessaires pour l'ensemble de l'immeuble.

Le planning envisagé pour cette opération est le suivant :

- dépôt de la demande de permis de construire : mai 2019
- dépôt du préavis : juin 2019
- obtention du crédit d'ouvrage : octobre 2019
- obtention du permis de construire : décembre 2019
- début des travaux : mars 2020
- fin des travaux : mars 2021

A ce jour, les coûts de rénovation sont estimés à CHF 2'400'000.-.

Afin de couvrir les frais d'études, la Municipalité, lors de sa séance du 12 juillet 2018, a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 250'000.–. Celui-ci sera balancé ultérieurement par le crédit d'ouvrage qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances, qui l'a approuvée dans sa séance du 3 octobre 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Village de l'innovation de l'Ecole Hôtelière de Lausanne dans le domaine de l'hospitalité au Chalet-à-Gobet - Mise à disposition de parties de la parcelle n° 15'281 de Lausanne

La Municipalité a informé votre Conseil, lors de sa réponse du 17 novembre 2016 à l'interpellation de M. Jean-François Cachin « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet », que l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) était intéressée par le site du Chalet-à-Gobet pour y développer un ambitieux projet de création d'un « Village de l'innovation » spécialisé dans le tertiaire et plus spécifiquement dans l'hospitalité.

Une confirmation de cette information vous a été transmise lors de la réponse du 7 décembre 2017 de la Municipalité à l'interpellation de M. Cachin « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'Auberge est-elle possible en faveur du public ? ».

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer qu'un accord a été trouvé entre l'EHL et la Ville de Lausanne pour la mise à disposition des parties de la parcelle n° 15'281 de Lausanne, en vue du développement du Village de l'innovation. Elle concerne l'Auberge et sa dépendance, l'ancienne écurie en cours de rénovation suite à l'incendie en janvier 2007, l'ancien théâtre, l'ancienne caserne qui est déjà occupée par l'EHL, l'ancienne poste, la maison des cantonniers, le parking et les aménagements extérieurs du site. Le plan de situation, en annexe à la présente, figure le périmètre mis à disposition.

La convention et le bail ont été signés par les parties le 22 octobre 2018.

L'EHL s'est engagée à rénover et exploiter les bâtiments et ses aménagements extérieurs pour y développer son projet de Village de l'innovation. Pour ce faire, elle a mandaté un bureau d'architectes pour réaliser une étude de faisabilité et estimer les coûts du projet de l'ordre de CHF 25 à 30 millions. Dans le cadre de la réalisation du projet de l'EHL, votre Conseil sera sollicité pour les objets de sa compétence.

La Municipalité se réjouit de la reconversion de ce site dans le domaine de la recherche et de l'innovation, tout spécifiquement dans l'hospitalité.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - dépôt

Question écrite de Mme Latha Heiniger « Dès janvier 2019, le dispositif anti-drogue de Lausanne sera étendu. Quid du renforcement de la prévention dans ce domaine ? »

Lausanne, le 5 novembre 2018

(Signé) *Latha Heiniger*

Communication - dépôt

Question écrite de M. Claude Calame « Interdiction de la mendicité : quelles conséquences pour Lausanne ? »

Lausanne, le 6 novembre 2018

(Signé) *Claude Calame*

Communication - dépôt

Question écrite de M. Jacques Etienne Rastorfer « Quelle valorisation du bois de coupe planifiée pour l'hiver prochain ? »

Lausanne, le 6 novembre 2018

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

Communication - dépôt

Motion de M. Fabrice Moscheni « Résorption de la dette - mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'organisations comptables et financières par la Municipalité »

Lausanne, le 23 septembre 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni*

Communication - dépôt

Postulat de M. Ilias Panchard « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive »

(Signé) *Ilias Panchard*

Communication - dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni « Un arbre lausannois comme dernier repos »

Lausanne, le 28 octobre 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni*

Communication - dépôt

Postulat de M. Nicolas Tripet et crts « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. »

Lausanne, le 26 octobre 2018

(Signé) *Nicolas Tripet et un co-signataire*

Communication - dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et crts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique »

Lausanne, le 3 novembre 2018

(Signé) *Fabrice Moscheni et un co-signataire*

Communication - dépôt

Interpellation de M. Vincent Brayer et crts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? »

(Signé) *Vincent Brayer et quatre co-signataires*

Communication - dépôt

Interpellation de Mme Sara Gnoni et crts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette donne ? »

Lausanne, le 6 octobre 2018

(Signé) *Sara Gnoni et un co-signataire*

Communication - dépôt

Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus des gaz comprimés ? »

Lausanne, le 6 novembre 2018

(Signé) *Romain Felli*

Communication - dépôt

Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? »

Lausanne, le 16 octobre 2018

(Signé) *Anita Messere*

Communication - dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et crts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? »

Lausanne, le 6 novembre 2018

(Signé) *Benoît Gaillard et 3 co-signataires.*

Communication - dépôt

Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et crts : « A qui profite ce gaz ? »

Lausanne, le 5 novembre 2018

(Signé) *Vincent Vouillamoz et 4 co-signataires.*

Communication - dépôt

Interpellation urgente de M. Claude Calame et crts : « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain? »

Lausanne, le 27 octobre 2018

(Signé) *Claude Calame et 6 co-signataires.*

Le secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le bureau légal.

Communication - dépôt

Interpellation urgente de M. Vincent Brayer et crts : « La Ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'Aquarius ? »

(Signé) *Vincent Brayer et 6 co-signataires.*

Le secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le bureau légal.

Le président : – Avant de passer au rapport je précise encore que le syndic monsieur Grégoire Junod est absent ce soir, en déplacement professionnel en France dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones. Donc l'ensemble des points de notre ordre du jour où figure sa direction en premier ne seront pas traités ce soir.

Préavis N° 2018/27 du 5 juillet 2018

Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 12 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit d'étude

Préavis N° 2018/28 du 5 juillet 2018

Etablissement primaire et secondaire du Belvédère : construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 – Demande de crédit d'étude et d'investissement

Enfance, jeunesse et quartiers - Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alain Hubler, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mes rapports.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour faire bref, lorsque je suis entré au collège de Béthusy, tout tremblant, en 1959, vous étiez tous là donc, hein ? Eh bien, nous étions dans des baraquements en bois dans la cour, qui étaient chauffés l’hiver avec un poêle à charbon, et nous nommions un préposé au charbon. C’est donc dire que la question des places et du manque de places ne date pas d’hier, puisque ça datera l’année prochaine de soixante ans et plus. Alors, un crédit d’études, je le rappellerai aussi, ne vaut que s’il est balancé dans un crédit d’ouvrage et dans une succession harmonieuse qui commence par les études et qui continue par les travaux, eh bien, je vous citerai cette remarque de notre ancien directeur des Travaux, monsieur Français, à qui on se plaignait une fois dans cette salle d’un montant élevé d’études, il avait répondu en disant « On n’a jamais trop d’études, c’est tout ça qu’on gagne et qu’on économise après ». Vous l’aurez compris, le groupe UDC, je pense, comme tous les autres groupes, va voter ce crédit d’études avec enthousiasme.

Mme Florence Bettschart-Nabel (PLR) : – Le PLR considère que la construction de nouvelles classes et la rénovation de bâtiments scolaires lausannois doit être une priorité pour la Municipalité actuelle. Il soutiendra dès lors toute proposition qui va dans cette direction. Un environnement de travail agréable et de qualité, que cela soit pour les enfants ou pour les enseignants, est essentiel pour que les apprentissages se déroulent le mieux possible. Les élèves et les enseignants peuvent ainsi s’identifier à leur école, se réjouir d’y aller chaque jour et y développer une ambiance scolaire agréable, ce qui est plus difficile lorsque la classe se trouve dans un portacabine ou dans un bâtiment scolaire provisoire.

Il s’agit pour nous d’un élément essentiel pour la cohésion d’un établissement scolaire et le bien-vivre ensemble d’une école. Les projets proposés aujourd’hui vont donc dans le bon sens et le PLR les soutiendra, même s’il a plusieurs remarques à faire et qu’il déposera en un moment, s’agissant du préavis relatif à l’agrandissement Béthusy. Tout d’abord, le PLR doit revenir encore une fois sur le manque de vision d’ensemble de la Municipalité s’agissant des constructions et rénovations scolaires. Notre Conseil attend depuis plus de quatre ans la réponse au postulat Eggenberger demandant une planification des constructions et rénovations scolaires, et depuis quatre ans, on nous dit chaque année, à la commission de gestion, que la réponse à ce postulat est presque prête, qu’elle va arriver, que ce préavis va bientôt sortir. Mais nous sommes ici dans un mode « Anne, ma soeur Anne, ne vois-tu rien venir ? » Quoi qu’il en soit, il faut avancer et de crédit d’études à crédit d’investissement, la Municipalité fait au coup par coup des propositions de construction et de rénovation scolaire, souvent dans l’urgence, avec des délais impossibles à tenir et en ne tenant que peu compte des risques d’opposition à ces constructions comme cela, par exemple été le cas à l’école de l’Eglantine, où la construction d’un bâtiment supplémentaire qui devrait être fini depuis belle lurette n’a toujours pas commencé.

Mais revenons au préavis qui nous intéresse ce soir, soit celui concernant le crédit d’études relatif à l’agrandissement du collège de Béthusy. Ce qui doit primer pour nous lors de l’agrandissement de bâtiments scolaires, c’est la construction de classes supplémentaires. Ces agrandissements doivent être amenés à gérer l’afflux de nouveaux élèves, les prévisions démographiques sont claires à ce sujet il y aura de plus en plus d’élèves dans les collèges lausannois et il faut en tenir compte lors de nouvelles constructions. Or ici le nouveau bâtiment ne contiendra aucune classe supplémentaire par rapport à la situation actuelle même si celle-ci est bancale. Actuellement, en plus du bâtiment principal quatre classes se trouvent dans le collège primaire de Mon-Repos, quatre classes sont dans un pavillon en bois construit dans les années 60 et depuis l’an passé, six classes se trouvent dans les containers situés dans la cour. Vous aurez fait le calcul, il y a donc quatorze classes supplémentaires par rapport au bâtiment principal. Et que nous propose la Municipalité ? Un bâtiment de douze classes, soit deux classes de moins que la situation actuelle. Nous savons donc déjà que le projet est clairement sous-dimensionné.

M. Tétaz diffuse les plans des bâtiments que nous avons reçus lors de la commission. Nous n’avons reçu ces plans que lors des travaux de la commission on a été un peu pris de court

et c'est pour cela que l'amendement nous avons décidé de le déposer aujourd'hui. Donc vous voyez sur l'image de gauche le troisième étage et sur l'image de droite le deuxième étage. Vous voyez que la construction de ces étages sont exactement les mêmes, mais à l'étage où il y a un carré bleu, il s'agit d'une classe. Et à l'étage où il y a un carré jaune, au troisième étage, dernier étage du bâtiment projeté, eh bien le projet de mettre un potager. Alors, évidemment, c'est une très bonne idée, nous soutenons les projets de potager dans les écoles, nous pensons que c'est bien que les élèves puissent découvrir de nouvelles manières de cultiver, que ce soit des découvertes scientifiques ou alimentaires, c'est très bien d'avoir des potagers. Mais est-ce que cela doit être au détriment d'une classe supplémentaire ? Et lorsque nous avons eu les travaux de la commission, j'ai posé la question de savoir si ça pose des problèmes de droit à bâtir, d'avoir une classe supplémentaire à l'endroit jaune ? Et en réalité, il n'y a pas de problème de restriction de droit de la construction. Cette classe pourrait très bien être construite à cet endroit.

Alors nous trouvons que c'est dommage aujourd'hui d'arriver dès le départ avec un projet sous-dimensionné et nous proposons donc un amendement à la conclusion 1 du préavis qui devrait prévoir l'octroi d'un crédit de 1,5 million en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'un nouveau bâtiment de treize classes et ses annexes sur le site de Béthusy et non de douze classes comme prévu. Cela n'est pas une démarche contre le jardin potager, mais bien pour une classe supplémentaire. Nous savons déjà que cette classe sera construite un jour ou l'autre et le PLR estime que pour plus d'efficacité et pour plus de rationalité, celle-ci doit être tout de suite construite. Nous serions vraiment reconnaissants que vous étudiez cette situation, parce que nous trouvons vraiment dommage que ce projet qui arrive aujourd'hui sur la table soit pris dans l'urgence et que l'on ne réfléchisse pas dès le départ à avoir un projet qui réponde finalement aux demandes des élèves, c'est-à-dire d'avoir un nombre suffisant de classes, et pour nous c'est ça qui est essentiel, c'est un nombre suffisant de classes, ce que ne prévoit pas le projet de la Municipalité en son état actuel.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je dirais en préambule que je ne vais pas donner la position du groupe s'agissant de l'amendement proposé par madame Bettschart-Narbel, je pense que ce sera l'occasion d'une discussion ultérieure. Je donne le point de vue du groupe s'agissant globalement du préavis concernant Béthusy. De toute façon c'est une bonne nouvelle, la construction de nouvelles classes, il s'agit d'agrandir deux établissements scolaires. En fait, on vient de le voir pour Béthusy, il s'agit plutôt de mettre à disposition sur le site des classes qui avaient été déplacées. Donc il s'agit de la demande d'un crédit d'études de 1,5 million pour la réalisation d'un nouveau bâtiment sur le site en bordure du terrain de sport du côté de la rue Edouard-Payot. Le concours d'architecture qui a déjà eu lieu a permis le choix d'un beau bâtiment en bois qui accueillera, tel qu'on nous l'a présenté, douze classes. Donc il n'est pas prévu d'autres locaux sauf le jardin dont il a été question. Il faut quand même souligner l'important investissement de Béthusy dans ce type d'activité puisque ce collège a gagné le prix Nature en Ville. Il y aura également un préau couvert et une salle d'appui ainsi qu'une toiture végétalisée.

On signalera que les annexes en bois dont madame Bettschart-Narbel a parlé sont situées dans la cour principale et qu'elles vont être démolies. Celle qui vous parle les a inaugurées dans les années 50, c'est vous dire leur grand âge. Le PS donc soutient à l'unanimité ce crédit d'études sous réserve de la discussion concernant l'amendement proposé par madame Bettschart.

Le président : – Je précise d'emblée que j'ouvre la discussion aussi sur l'amendement et que si vous le souhaitez vous pouvez intervenir dès maintenant sur celui-ci.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – L'urgence du traitement des dossiers des nouvelles constructions scolaires n'est plus à démontrer. Nous attendons également avec impatience la réponse de la Municipalité au postulat Eggenberger sur la planification des innovations. Concernant le site du Collège Béthusy, il s'agit de répondre à une évolution

démographique complexe et également par l'optimisation des espaces à disposition. Contrairement à ce qui a été mentionné tout à l'heure, nous relèverons la très bonne initiative d'avoir intégré une classe ouverte pour l'enseignement de différentes matières pédagogiques comme les sciences naturelles avec l'installation d'un jardin potager pour cette classe supplémentaire. Il est en effet plus normal et plus pédagogique d'étudier la nature à l'extérieur plutôt que dans une salle de classe. Dans cette perspective, la Ville pourrait envisager de plus impliquer les enseignants concernés et motivés pour le développement d'initiatives similaires. Ainsi, le groupe des Verts acceptera les conclusions de ce rapport-préavis.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Le groupe PDC – Verts libéraux va également soutenir ce préavis. Toutefois, dans la commission, je me suis fait les mêmes remarques que Mme Bettschart concernant le fait que l'on construise quelque chose qui d'emblée semblait déjà trop petit parce qu'une fois que les bâtiments existants seront détruits, il y aura moins de classes que ce qu'il y a actuellement. Et ça ne semble pas très logique. J'ai un peu l'impression qu'on va garder ces fameux baraquements dans lesquels moi aussi j'ai fait quelques années. Donc, j'imagine que le risque, c'est qu'on les laisse et c'est vraiment dommage. Donc, moi, personnellement, je vais soutenir l'amendement de Mme Bettschart qui demande de construire une classe supplémentaire. Ce que j'ai trouvé quand même un peu dommage, c'est que dans la commission, on n'ait pas reçu les plans avant de siéger, ce qui nous aurait permis de nous préparer un petit peu mieux, et puis peut-être d'anticiper effectivement ces remarques.

Une question que j'ai posée en commission, mais j'aimerais bien la reposer en plénum pour avoir quand même l'avis de M. Payot, c'est le fait que dans ces nouveaux bâtiments, maintenant, on a étendu l'accueil parascolaire et j'ai eu des remarques de parents qui trouvaient quand même dommage qu'on ne prévoie pas d'emblée des espaces pour accueillir les enfants à l'école au moment de ces espaces de temps, en fait, pendant lesquels les enfants restent dans l'établissement. Les seules choses qui sont prévues maintenant, c'est les cafétérias, les salles de sport, mais qu'il n'y ait pas un endroit dédié où les enfants puissent rester pour bouquiner ou être tranquilles simplement, parce que de plus en plus ils vont passer du temps en classe et je pense qu'on doit vraiment inclure cette réflexion dans les prochains établissements qui seront construits.

Donc je vous invite à accepter ce préavis, en tous les cas pour Béthusy et pour le Belvédère. Et puis peut-être si la Municipalité peut répondre à cette question des espaces pour les accueils parascolaires.

M. Alain Hubler (Les Verts) : – Je retire ma casquette de président pour prendre celle de membre de la commission. Première chose, concernant le retard de la réponse au postulat Eggenberger, il nous a été annoncé en commission que ce postulat trouverait sa réponse dans les mois qui viennent, et Mme de Kerchow va même affirmer que ce serait en février, on va dire, en mars, fin mars, pour un petit peu alléger les choses. Donc, c'est un faux procès que de dire « Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » maintenant que ça vient. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que l'enseignement n'est pas uniquement l'art de mettre des enfants dans un parallépipède rectangle de béton avec un prof, des moyens techniques tels les beamers ou les moyens ancestraux tels que les livres. L'enseignement, ça va un petit peu au-delà. Et je suis étonné que Mme Schaller veuille accepter l'amendement du PLR, elle qui demande des espaces différents que des cours ou des classes, alors que justement un jardin suspendu, si on ose dire, est un espace différent. Par ailleurs, j'ai cru comprendre en commission, comme tous les autres commissaires d'ailleurs, mais peut-être certains ne le disent pas, il y a eu d'abord un engagement militant dans les jardins de Béthusy, par un ou plusieurs profs, et maintenant c'est devenu un art de vivre dans cette école. Et j'ai cru comprendre, d'après le directeur, que les enseignants sont au courant qu'il y aura un jardin, et que c'est une chose qui fait partie, disons, de l'ADN de l'école. Donc

couper dans l'ADN de l'école n'est pas une bonne chose. Concernant maintenant le manque de locaux, alors, Madame Bettschart, je vous demande de nous donner les statistiques qui nous démontrent qu'il y a besoin de cette classe supplémentaire, ça sera bien impossible de les donner, puisqu'il y a des gens autrement plus qualifiés que nous tous dans ce Conseil communal qui justement calculent les flux avec des erreurs, parce qu'il se trouve que les habitants de la ville parfois déménagent sans qu'ils n'aient reçu l'autorisation pour aller quelque part ailleurs dans la ville ou ailleurs tout court, puis d'autres viennent d'ailleurs tout court pour venir quelque part dans la Ville, mais on ne sait pas toujours exactement où.

Ce que je retiens, c'est qu'une des personnes qui connaît le mieux son école, c'est peut-être le directeur, on n'a pas d'enseignants, c'est peut-être dommage d'ailleurs. Le directeur, lui, dit que douze classes, ce n'est pas trop, c'est juste ce qu'il faut, ce n'est pas exagéré, c'est juste. Donc votre treizième classe, c'est un chiffre qui porte malheur d'ailleurs, ou bonheur, je ne sais pas, votre treizième classe est sans doute de trop, d'autant que la direction estime qu'une école, que cette école, comme celle du Belvédère d'ailleurs, dont on parlera après, ne doit pas grandir exagérément.

En résumé, le groupe Ensemble à Gauche, bien entendu, acceptera l'étude de cette extension, parce qu'elle en a besoin, mais refusera l'amendement du PLR.

M. Valentin Christ (PLC) : – Alors, comme l'a relevé M. Chollet, la question de la démographie scolaire est brûlante, en tout cas, elle réchauffe notre Conseil communal depuis un certain temps. Et puis, bien sûr que notre groupe n'y est pas insensible. Cela étant, nous sommes tout à fait inquiets face au coût de ces projets. Alors, évidemment, on n'en est pas ce soir au stade de la réalisation, on n'en est qu'au stade des crédits d'études, mais les montants qui sont avancés concernant la réalisation de ces projets nous préoccupent. Personne ici n'ignore, en effet, la situation délicate des finances communales. Et puis, nous relevons aussi que la Municipalité a choisi pour ces projets des standards de construction très élevés, avec évidemment des répercussions financières tout aussi importantes.

Notre groupe a déjà eu l'occasion de déplorer les coûts très élevés de construction dans les projets publics hors scolaire d'ailleurs à Lausanne. Nous avons d'ailleurs une question à adresser au municipal Payot, est-ce que vous pouvez nous donner le coût par classe dans chacun de ces projets à l'exclusion des locaux et des aménagements annexes ? Je dis bien à l'exclusion des locaux et des aménagements annexes. Nous ne manquerons évidemment pas de revenir sur cette question et puis pour l'instant nous allons nous abstenir sur ces préavis et puis nous accepterons l'amendement de Madame Bettschart dont nous partageons d'ailleurs certaines des réserves qui ont été exprimées tout à l'heure.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'aimerais répondre à un ou deux éléments avancés par M. Hubler. Tout d'abord, il dit que je ne connais pas, je n'ai pas fait d'études en démographie. Certes, mais en lisant le préavis, le préavis lui-même avance des chiffres, une augmentation totale de 500 à 600 élèves entre 2017 et 2021. Donc ces chiffres, je ne les invente pas, ils sont dans le préavis de la Municipalité. On sait qu'il va y avoir une augmentation de la démographie scolaire. Il y a un certain nombre d'immeubles qui ont été créés pour des familles à Lausanne. Il y en a tout un certain nombre notamment aux Falaises. Il y en a tout un certain nombre aux Fiches. On sait que dans le nord de la ville, il y a un grand nombre d'appartements créés pour les familles et donc les familles qui arriveront dans ces quartiers-là devront être scolarisées, les enfants devront être scolarisés.

Et puis s'agissant du fait qu'on veut une classe différente, mais nous on n'est pas contre cet élément-là, mais on estime que ce n'est pas le lieu de le faire, qu'il y a d'autres lieux à Béthusy qui permettraient de faire ça, il y a quand même une énorme cour où actuellement il y a déjà d'ailleurs un potager et nous estimons que c'est quand même dommage de partir avec un projet qui ne prévoit que 12 classes alors qu'aujourd'hui il y a 14 classes supplémentaires et ça signifie que, par exemple, le pavillon en bois que Madame de

Decollogny a inauguré dans les années 50 ou le bâtiment supplémentaire en container devra subsister parce que sinon il y aura deux classes dont je ne sais pas où l'établissement de Béthusy les mettra. Donc, au moins allons jusqu'au bout de ce projet et mettons le plus de classes que l'on peut mettre dans ce bâtiment là.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je crois qu'en matière de construction scolaire on peut mieux faire. Si je me réfère notamment aux exercices qui ont eu lieu notamment au Collège de Villamont, où on avait prévu de faire une annexe avec six classes et puis au final on a dit on n'en fait que cinq pour économiser un million. Résultat des courses le collège a coûté je crois six millions de plus que le crédit qu'on avait voté et puis ce n'était pas très bien joué. Deuxième exemple aussi très concret c'est celui de Vers-chez-les-Blanc, on avait voté un crédit pour rehausser le bâtiment pour créer quatre classes on a dit « non non on a des spécialistes en démographie » comme l'a dit M. Hubler et puis on a dit « on va supprimer deux classes du projet ». Résultat des courses, trois ans après, qu'est-ce qu'on a fait ? On a voté un crédit de 1,5 million pour faire ces deux classes qu'on n'avait pas faites au début, donc avec la réinstallation de toutes les installations de chantier et j'en passe.

On change de municipal et ce qui est dommage, je crois qu'on est toujours aussi craintif et j'abonde dans le sens de ma collègue Florence Bettschart, mais je vais aller un peu plus loin que son raisonnement. J'ai participé au vernissage lorsqu'on a nommé le lauréat du concours. Et je me suis aperçu que dans les projets qui étaient présentés certains projets avaient cinq niveaux puis d'autres avaient quatre niveaux. J'ai interpellé la chef du Service d'architecture et je lui ai demandé pour quelle raison on n'a pas choisi le projet avec cinq niveaux qui permettait de faire quatre classes de plus. Donc si maintenant on revient au comptage que fait ma collègue Florence Bettschart, on rehausse ce bâtiment d'un étage puisque les droits à bâtir le permettent, j'insiste les droits à bâtir permettent de faire un étage supplémentaire donc ça nous fait quatre classes de plus, on peut très bien imaginer que le potager trouve sa place à l'étage supplémentaire et au final on a quinze classes et on n'en a pas douze donc on gagne trois classes,

Alors effectivement on en est au stade du crédit d'études et pas au niveau du crédit d'investissement, mais je pense qu'il vous faut avoir la réflexion de savoir si on doit maintenant profiter de l'occasion qui nous est donnée de faire directement la construction qui utilise l'ensemble des droits à bâtir et pas d'aller à la retraite en disant non, on fait un étage de moins comme ça ce sera plus simple de mettre des portacabine dans le futur si on a besoin des classes. Je vous invite à accepter l'amendement de ma collègue Bettschart et je me réjouis d'entendre les réponses du municipal par rapport aux diverses interventions qui ont été faites ce soir.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Cet amendement pose toutefois un certain nombre de questions qu'évidemment je vous pose et en particulier à monsieur le municipal. Quel serait le coût d'une classe supplémentaire en particulier je rappelle que nous ne pouvons pas faire d'amendement qui représente plus de 10% du coût de l'objet sur lequel on va voter d'une part, l'autre question c'est les délais nécessaires pour reprendre le projet et arriver à un projet modifié. Maintenant évidemment qu'on a une proposition d'une classe supplémentaire, c'est l'amendement PLR, et puis maintenant on a M. Gaudard qui en propose trois. Donc j'ai l'impression d'une certaine inflation. J'avoue que je trouve très difficile de prendre position aussi tard sur ce projet dont on nous propose des modifications. Et je souhaiterais avoir une réponse aux questions de délai, de coût que pose forcément cet amendement.

M. Claude Calame (EàG) : – Juste deux remarques. La première une remarque personnelle en tant qu'ancien élève de Béthusy dont je suis sorti d'ailleurs mon certificat en poche au moment où Jean-Luc Chollet y entrait, et ceci pour dire que je ne peux qu'approuver cette extension du collège de Béthusy dans la mesure où j'ai connu ces baraquements mal chauffés autant comme élève que quelques années plus tard comme enseignant.

Et sur le deuxième point, j'aimerais souligner que le groupe Ensemble à gauche a été particulièrement sensible à la prise en compte dans ce projet des facteurs environnementaux. C'est donc un projet, ça a été dit, que du point de vue du groupe, nous approuvons, et nous approuvons ces facteurs environnementaux en incluant la classe ouverte.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Alors, je n'ai pas participé à la commission, et puis je souhaite réagir à l'amendement qui nous est proposé ce soir. Je suis interpellé sur la forme, savoir un coup de stabilo sur un projet qui a déjà fait l'objet d'une étude poussée. Je suis également interpellé sur le fond. Les uns et les autres invoquent leurs références statistiques pour fonder les besoins en nombre de classes. Or, il me semble qu'une classe de plus ou de moins, c'est assez timide comme geste. Donc s'il manque des classes, l'enjeu il est bien en amont, il est au stade de la programmation du projet, bien avant de lancer les études qui ont déjà été faites jusqu'à ce jour.

Et puis, je suis étonné par l'intervention de notre collègue rapporteur qui me semblait répondre au nom de la Municipalité. Donc il me semble qu'on a tous besoin d'éclaircissement de la part de la Municipalité sur cette question de la programmation et des besoins en nombre de places comme d'autres l'ont sollicité avant moi.

M. Mathieu Carrel (PLR) : – Je tiens à préciser à l'égard de M. Hubler qu'on est à l'heure du crédit d'études. L'amendement ou les amendements qu'on propose ne visent qu'à calibrer le nombre de classes et non pas à interdire, dans le projet architectural, d'étudier la pertinence soit d'une classe ouverte, soit d'un potager scolaire. D'autant plus qu'il semblerait que les droits à bâtir soient quand même relativement larges sur cette parcelle. Et puis il me semble aussi que, certes, on ne peut pas augmenter en plénum de plus de 10%, mais il s'agit d'un crédit d'études, je ne suis pas sûr qu'on puisse faire une règle de trois comme si on était dans un crédit de construction. Et puis il me semble qu'avec cet argent, il y a la possibilité, dans le cadre du programme, d'étudier un certain nombre de classes supplémentaires. Donc je pense que c'est recevable et pertinent et nous attendons de voir ce que va déposer monsieur Gaudard.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je pense effectivement, comme le dit Monsieur Carrel, que la demande est recevable. Par contre, je ne pense pas qu'elle soit pertinente, effectivement, c'est ça la grande différence. Qu'est-ce qu'on en sait par rapport à ça ? C'est à ça également que servent les commissions, c'est-à-dire qu'on discute en connaissance de cause d'un projet de la Municipalité avec des experts qui viennent donner leur point de vue, qui viennent présenter le projet. Je ne trouve pas d'amendement qui aurait été déposé dans le cadre de cette commission donc au niveau de la forme ça me pose un problème. Comment est-ce que nous tout à coup on pourrait juger en séance plénière qu'il faille une classe de plus, une classe de moins, quatre classes de plus si ça n'a jamais été contesté et puis effectivement cette planification se fait dans le cadre d'un besoin estimé par la Municipalité et d'une faisabilité qui a été démontrée par les architectes.

D'autant plus que justement ce nouveau jardin potager nous plaît particulièrement donc je ne vois pas comment les Verts pourraient soutenir cet amendement.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je voulais juste rajouter pour la question démographique qui a fait débat tout à l'heure que selon moi qui connais bien ce quartier, le nombre d'enfants va augmenter. Je m'étais déjà inquiétée de ce fait pendant la commission parce que c'est un quartier où beaucoup de personnes âgées sont remplacées par des familles maintenant et il y a de plus en plus d'enfants, je le remarque puisque moi-même j'ai mes parents qui habitent dans ce quartier et de plus en plus on a des familles avec enfants, ils sont vraiment juste en dessous de Béthusy. Donc ça m'étonnerait qu'on ait des projections qui vont jusqu'à diminuer le nombre d'enfants scolarisés dans le quartier.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je dépose un amendement pour que l'on construise un collège de cinq niveaux et pas de quatre niveaux qui mettraient comme ça à disposition des Lausannois 16 classes au total quitte à faire un potager sur le dernier niveau, ce qui nous

ferait quinze classes plus un potager. Quitte à ne pas équiper entièrement le cinquième niveau lors de la construction du collège, mais au moins qu'on utilise l'ensemble des droits à bâtir que permet le règlement sur cette parcelle. Voilà, je vous invite à accepter cet amendement.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci du soutien global qui est exprimé à ce projet de construction par ses anciens élèves et par l'ensemble du Conseil communal et je vais essayer de répondre aux différentes interventions, peut-être en commençant par un préambule sur la politique scolaire globale et ensuite en parlant plus spécifiquement de Béthusy, puisqu'effectivement les préavis scolaires sont maintenant régulièrement associés avec une question de demander une planification plus précise et une question sur la raison pour laquelle la réponse au postulat Eggenberger n'est pas encore donnée.

En l'occurrence, effectivement, la réponse qui avait été donnée était qu'une réponse était en cours de rédaction. Et la réponse est de nouveau la même, la nuance entre les deux est tout de même que nous ayons pu, entre les deux étapes, améliorer aussi la planification et donner une réponse plus adaptée et plus importante aux besoins scolaires et nous espérons qu'en attendant une année, la réponse aura pu aussi être plus satisfaisante pour le Conseil communal et être suivie de faits plus concrets. Effectivement, le contenu étant précisé, nous devons encore prévoir une rédaction, un examen par les différents services, raison pour laquelle le travail peut encore prendre quelques mois avant qu'il arrive devant ce Conseil communal.

Cela dit, naturellement que, si elle n'a pas été faite par le biais d'un rapport-préavis, la Municipalité a une planification en matière scolaire. Le document qui l'exprime de la manière la plus globale et la plus synthétique c'est le plan des investissements, dont je ne peux que vous recommander la lecture et qui donne effectivement une vision qui montre les enjeux et qui montre aussi les différentes évolutions. La planification en matière scolaire est soumise principalement aux enjeux démographiques qui ont déjà été évoqués dans ce Conseil. Donc, jusqu'à la fin des années 1990, le problème majeur qu'il y avait en matière de constructions scolaires était de trouver un rôle pour ces constructions dans un contexte de diminution démographique, et depuis vingt ans, la dynamique est au contraire d'arriver à répondre à une augmentation démographique qui n'est pas toujours prévisible. Elle peut être prévisible dans la mesure où de nouveaux quartiers sont construits, et ça, c'est l'élément le plus simple qui permet par exemple dans le quartier des Fiches d'avoir planifié un bâtiment scolaire, ce sera le cas aussi aux Plaines-du-Loup. Il y a aussi une augmentation démographique qui se fait par une densification de la ville et par une hausse des habitants en âge de scolarité, que nous arrivons à anticiper dans la mesure où nous pouvons postuler que les enfants qui sont là aujourd'hui, et typiquement les enfants qui rentrent aujourd'hui en première primaire, continueront à suivre leur scolarité à Lausanne.

Dans ce sens-là, nous avons identifié le fait qu'une augmentation des besoins scolaires pour les collèges secondaires est importante et doit recevoir une réponse. C'est la raison pour laquelle nous traitons aujourd'hui à la fois d'un préavis pour Béthusy et d'un autre pour le développement du collège du Belvédère. Dans les planifications scolaires, un autre enjeu naturellement important est celui d'avoir un entretien et une rénovation régulière du patrimoine bâti en matière scolaire. Nous pouvons reconnaître qu'afin de répondre à l'augmentation démographique, un certain nombre des éléments qui étaient initialement prévus pour les rénovations scolaires ont été attribués à de nouveaux bâtiments et que donc il y a un certain retard qui doit être maintenant repris et c'est cela aussi qui sera présenté dans le cadre de la réponse au postulat Eggenberger qui vous sera présentée.

Et puis un troisième enjeu qui est important c'est celui d'avoir des bâtiments qui sont intégrés au-delà d'offrir des classes et des lieux d'enseignement pour l'enseignement de compétence cantonale, il y a aussi de proposer des bâtiments qui soient réellement intégrés dans la ville, qui permettent aussi d'être des lieux de vie pour les professionnels et pour les

élèves qui s’y trouvent, et notamment de pouvoir répondre aux interactions avec d’autres centralités du quartier, et pouvoir répondre aux besoins en matière de parascolaire.

En ce qui concerne le développement d’un accueil parascolaire à Béthusy, pour répondre à l’intervention de Madame Schaller, effectivement c’est un élément qui n’est pas proposé dans l’élément qui est là aujourd’hui, d’une part parce qu’il existe un certain nombre d’infrastructures à Béthusy, d’autre part parce que dans les établissements secondaires, nous essayons de prioriser effectivement les réponses qui sont diversifiées avec l’idée de ne pas avoir un parascolaire calqué sur le modèle de celui qui est offert aux 3 à 6P d’un parascolaire unique, mais d’avoir aussi plusieurs possibilités de lieux d’accueil, de lieux d’activité pour les élèves en tenant compte d’une volonté d’autonomie qui est naturelle lorsqu’on arrive à l’école secondaire. C’est quelque chose qui méritera aussi une précision dans le cadre de la réponse à un autre postulat, celui de Mme Germond qui, lui, attend depuis 2011 une réponse. Le fait que le cadre de l’EIAP ait maintenant été présenté a au moins le mérite de donner un cadre global, et permettra de vous proposer aussi une réponse en matière d’accueil parascolaire 7-8P dans les mois qui viennent.

En ce qui concerne plus spécifiquement l’objet de Béthusy, il montre effectivement le fait que si nous avons une planification, nous avons aussi besoin de l’adapter régulièrement, puisque la capacité du projet a déjà été augmentée. L’objet figurait avec un projet de construction de six classes au plan des investissements en 2016. Il a été choisi de l’augmenter à douze classes pour pouvoir répondre à l’augmentation. Nous avons vu que cette augmentation était un peu plus importante que ce qui était attendu à l’époque, notamment du fait que des filières de raccordement se développent et que ça demande des capacités scolaires supplémentaires pour des élèves qui ont atteint la 9e, mais qui font une année supplémentaire. Et nous avons installé des portacabines à Béthusy. Nous pensons ainsi avoir pu répondre aux besoins de la rentrée scolaire 2018 de manière adaptée, nous nous en réjouissons. C’est l’occasion aussi de réévaluer les besoins pour la suite, puisqu’effectivement les portacabines existantes seront remplacées à terme par le nouveau bâtiment.

Le calcul de Madame Bettschart qui indique qu’il n’y a aucun bénéfice part du principe qu’on fait abstraction des quatre classes qui se trouvent actuellement dans le bâtiment scolaire de Mon-Repos, qui se retrouveront en tout cas libérées, soit pour la scolarité primaire, soit pour la scolarité secondaire. Mais toujours est-il qu’en tout cas, nous tenons à effectivement affiner nos calculs, à vérifier que le bâtiment prévu correspond à l’augmentation démographique, et, dans le cadre de l’étude pour laquelle j’espère que vous nous octroierez un crédit ce soir, nous allons examiner plus précisément le besoin et la meilleure manière d’y répondre, avec un potentiel constructif qui est identifié sur le site, et l’éventualité d’en faire usage. De ce point de vue là, se prononcer ce soir et dans le cadre d’un débat du Conseil communal sur une ou quatre classes me paraît peut-être un peu hasardeux, de vouloir localiser cette classe encore plus, et j’aurais tendance à vous demander d’octroyer le montant prévu pour le crédit d’études, et que dans ce cadre financier, nous examinions aussi le bâtiment qui pourra répondre aux besoins scolaires prévisibles pour le quartier et que, le cas échéant, nous nous autorisions aussi à prévoir un bâtiment avec une ou avec quatre classes supplémentaires.

Par ailleurs, pour ce projet de Béthusy, il a été évoqué le fait que des oppositions étaient parfois mal anticipées et pouvaient susciter des retards ou des blocages. Nous espérons que nous avancerons sur le projet d’Eglantine en la matière et nous espérons aussi avoir pu éviter au maximum ce type de risque avec le projet de Béthusy, d’une part parce que les premières intentions ont déjà fait l’objet d’une consultation des professionnels de l’école et du voisinage, et du fait que nous avons cherché une solution qui réponde le mieux possible aux attentes des uns et des autres. Les attentes, notamment en matière scolaire, ont été prises en compte, c’est la raison pour laquelle nous avons intégré notamment ce potager sur le haut du bâtiment. Et nous avons aussi cherché à avoir un bâtiment qui s’intègre le mieux possible dans le cadre environnant, d’une part, en permettant encore d’avoir une

large place sur le terrain de football où il s'implantera, et d'autre part en essayant d'avoir un impact aussi limité que possible pour le voisinage avec un dénivelé et des arbres qui permettent d'avoir un impact minimal. De ce point de vue là, il nous paraît donc que le risque d'opposition est limité autant que faire se peut et nous pensons que le fait d'avoir une politique de consultation et de participation des milieux intéressés est gage de sécurité et nous espérons pouvoir continuer avec cette manière de faire.

Il y avait encore la question de M. Christie qui demandait quel était le prix par classe en faisant abstraction de la construction des autres équipements et infrastructures que les classes. Peut-être ai-je mal compris la question, si l'idée est de simplement calculer le prix total du bâtiment et de le diviser par le nombre de classes existantes, il s'agit d'un calcul que vous pouvez faire aussi bien et mieux que moi. S'il s'agit de calculer combien le bâtiment coûterait dans l'hypothèse où aucun équipement collectif autre que des classes ne serait construit, il est quand même important à ce moment-là de préciser que les équipements complémentaires font partie des exigences qui sont fixées par les directives et recommandations en matière de construction scolaire et que les bâtiments de dégagement, que les bâtiments d'économat qui sont prévus en plus des classes ne sont absolument pas des bâtiments dispensables, mais que ce sont des éléments intégrants d'un projet architectural complet et cohérent et que de ce point de vue là, ça a peu de sens d'essayer de faire la part entre les uns et les autres, et que le calcul serait non seulement hasardeux, mais en plus assez faux dans ses hypothèses de départ.

De ce point de vue là, donc, je vous propose d'adopter ce préavis et, dans l'état, de nous autoriser, si les besoins sont avérés, d'évaluer une variante du bâtiment qui répondra aux besoins de classes, ceci sans faire d'amendements qui présageraient de comment intégrer ces classes dans le bâtiment, car cela a fait l'objet d'un concours architectural. Nous avons maintenant un mandat et nous considérons que les architectes seront les mieux à même de proposer une solution cohérente pour intégrer le cas échéant les classes nécessaires.

Mme Florence Betschart-Narbel (PLR) : – Excusez-moi, M. le président, de reprendre la parole aussi tard, c'est vrai que, vu les déterminations du municipal sur la possibilité de reréfléchir au nombre de classes qui pourraient être construites dans ce nouveau bâtiment, et à son engagement en tout cas de réfléchir à ce nombre de classes, je pense qu'on peut écouter son engagement, on peut lui faire confiance, raison pour laquelle je retire mon amendement relatif à cette classe supplémentaire, mais je pense que nous serons attentifs en tout cas lors du vote notamment du crédit d'investissement, à ce que nos demandes, nos remarques aient bien été respectées et que l'on tienne compte de ce que l'on a dit, et que l'on tienne compte surtout, et j'aimerais insister là-dessus parce que je crois que ça a été un peu mal compris, on tienne compte des élèves et des enseignants pour qu'ils aient les meilleures conditions de travail et de scolarité possible.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je ne crois pas que je vais rajouter quelque chose puisque nous prenons également acte de l'engagement de Monsieur Payot d'étudier dans le cadre du crédit d'étude les possibilités d'extension si les besoins sont mis en évidence dans le cadre de ladite étude. Donc nous prenons acte de cet engagement et puis comme le PLR nous veillerons au moment du crédit d'investissement à ce que toutes les pistes aient été étudiées.

Le président : – Je me tourne juste vers M. Gaudard, est-ce que vous maintenez votre amendement ? Oui c'est le cas.

La discussion est close.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – La commission a accepté de regrouper les conclusions 1 à 3 et les a acceptées à l'unanimité des neuf membres présents.

Le président : – Donc nous allons d'abord voter l'amendement de monsieur Gaudard qui est affiché à l'écran. Nous allons le voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent

l'amendement de monsieur Gaudard votent oui, celles et ceux qui le refusent, votent non. Et le vote est ouvert.

Par 50 non, 29 oui et 5 abstentions, vous avez refusé l'amendement de monsieur Gaudard. Nous allons donc maintenant voter les trois conclusions de façon groupée et, comme la commission, à main levée. Celles et ceux qui acceptent les trois conclusions lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est avec six ou sept abstentions que vous avez donc accepté ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/27 de la Municipalité, du 5 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. l'octroi d'un crédit de CHF 1'500'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'un nouveau bâtiment de 12 classes et ses annexes sur le site de Béthusy ;
2. de balancer le montant des dépenses du compte d'attente 5800.581.504 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant des crédits mentionnés sous chiffre 1.

Le président : – Nous enchaînons tout de suite avec la suite de la discussion qui concerne donc cette fois le préavis 2018/28. Monsieur le rapporteur nous a déjà dit tout à l'heure qu'il n'avait rien à ajouter à son rapport pour ce point-là également, j'ouvre donc la discussion

Mme Florence Betschart-Narbel (PLR) : – Je ne vais pas revenir sur mes propos en préambule du préavis précédent et je ne vais pas déposer d'amendement sur ce préavis-là, je crois que ce cet agrandissement du Belvédère nous a beaucoup plus convaincus. Le planning aussi qui est prévu nous semble plus réaliste que celui qui est prévu sur Béthusy et donc nous estimons que là aussi il est essentiel que ce collège puisse fonctionner de manière la plus agréable possible avec des classes pour les enseignants et pour les élèves qui seront dans un état agréable et moderne. Et c'est pourquoi nous soutiendrons et nous voterons ce préavis.

Mme Sandra Pernet (CPV) : – La Commission d'établissement du Collège du Belvédère tient à remercier M. le Municipal David Payot d'avoir pris le temps et en considération les observations et les demandes faites. La même commission se réjouit de l'avancée des travaux et des nouveaux aménagements prévus.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Tout comme pour le site de Béthusy, le groupe des Verts acceptera la demande du crédit d'étude et d'investissement pour le site du Belvédère. Le projet présenté en commission est cohérent à la situation actuelle et future et répondra aux besoins en nombre de classes.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Il semble que les choses vont aller plus vite pour le Belvédère. Toutefois, je voudrais relever que ce projet est nettement plus complexe, en tout cas dans ce qu'on a pu comprendre, parce que la création d'un nouveau bâtiment nécessite la démolition d'un bâtiment vétuste et donc la mise en place d'une structure provisoire ainsi que, évidemment, la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'annexe qui sera démolie. Donc, le crédit qui nous est demandé se décompose

en deux parties, 1,25 million pour la mise en œuvre de la phase transitoire et 2 850 000 pour financer les études de la nouvelle construction. Il s'agira aussi de démolir deux pavillons provisoires en bois. Décidément, les pavillons en bois ont une très longue vie.

Là aussi, le compte d'attente a permis la mise sur pied d'un concours d'architecture. Le projet retenu nous paraît cohérent, intéressant, sans toutefois nous prononcer sur son esthétique, à la différence de celui de Béthusy, pour lequel il y avait une image beaucoup plus précise du bâtiment auquel on pouvait s'attendre, et qui, en tout cas à mon souvenir pour le Belvédère, ne nous a pas été présenté de la même manière. La construction, au final, doit mettre à disposition une salle de gymnastique, un espace d'accueil avec réfectoire, pour une centaine d'élèves, sept nouvelles classes et une antenne administrative avec salle des maîtres. Nous soutenons sans restriction ce projet de construction nouvelle, évidemment avec la démolition dont j'ai parlé, et nous soutiendrons ce préavis à l'unanimité.

La discussion est close.

M. Alain Hubler (EàG), rapporteur : – Les conclusions 1 à 5, cette fois-ci ont été regroupées et ont été acceptées à l'unanimité des neuf membres toujours présents.

Le président : – Merci, nous allons donc voter également ces cinq conclusions de manière groupée et à main levée, celles et ceux qui acceptent ces cinq conclusions lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec cinq abstentions, vous avez donc accepté également ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/28 de la Municipalité, du 5 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. l'octroi d'un crédit de CHF 2'850'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'une construction de nouveaux locaux scolaires et d'une salle de gymnastique VD2 sur le site du Belvédère ;
2. de balancer le montant des dépenses du compte d'attente 5800.581.505 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'250'000.- destiné à la mise en place et la location de surfaces provisoires nécessaires pendant la durée du chantier ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 3 par la rubrique 5800.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ;
5. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant des crédits mentionnés sous chiffres 1 et 3.

Préavis N° 2018/37 du 29 août 2018

Locaux de Sévelin 8 – 14 : aménagement

Sports et cohésion sociale

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Marlène Voutat (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ce préavis vise à demander à notre Conseil d'accorder un crédit de 500 000 francs à la Municipalité, afin qu'elle aménage de nouveaux locaux de plusieurs centaines de mètres carrés, 2891 mètres carrés pour être précis, à Sévelin 8-14. Le restaurant d'application, sis à Sévelin 36, déménagera dans une surface de ces futurs locaux au premier trimestre 2019, afin de continuer ses activités. Le principal utilisateur du restaurant, Quai 14, sera le Service cantonal de l'emploi pour des bénéficiaires de l'assurance chômage ou du revenu d'insertion professionnelle. D'autres personnes seront envoyées par le Service de prévoyance et de l'aide sociale, par l'AI et par les milieux de l'intégration tels que l'EVAM. Le loyer sera payé par le Service du travail. D'autres bénéficiaires fréquenteront les lieux et suivront des cours d'informatique proposés par Emploi Lausanne, répondant ainsi aux demandes éventuelles du SECO ou du Service de l'emploi pour prendre en charge des demandeurs d'emploi.

Sur le fond, la démarche semble assez intéressante, mais elle devient incompréhensible quand on s'intéresse au méli-mélo financier, pour ne pas dire de haute voltige de ce projet. En effet, tout est enchevêtré tant les sources de financement sont multiples : l'AI, le Service de l'emploi, la Ville, l'EVAM, etc. Alors même que le SECO exige la transparence financière sur les projets qu'il subventionne, le Service de l'emploi est également très pointu à cet égard. Les choses ne sont pas plus claires s'agissant des bénéficiaires de la mesure. Certains seront envoyés par le Service de l'emploi, 15 environ, d'autres, entre 7 et 10, par des organismes tels que l'Office cantonal de l'assurance invalidité, le Service de prévoyance et d'aide sociale ainsi que le Bureau cantonal de l'intégration. Ce mélange de chômeurs, de bénéficiaires AI et de migrants, dont les besoins sont très différents, ne serait-ce qu'en termes de connaissances professionnelles ou linguistiques, est véritablement hétéroclite. Y aura-t-il des activités différentes selon le type de bénéficiaire ? Est-ce que les encadrants seront formés pour coacher du personnel d'horizons si variés ?

Un autre point est également opaque. L'Ecole des Métiers occupe quelques jeunes cabossés par la vie, qui préparent les repas cuisinés du midi. La commission cantonale de non-concurrence a-t-elle été consultée à ce sujet ? Est-ce qu'elle autorisera une telle proximité de restaurants à Sévelin 36 en regard des activités culinaires réalisées à l'ETML ? Si elle venait à rendre un préavis négatif, pourquoi passer devant le plénum avant de l'avoir consulté ? Cela ressemble à du forcing. Et enfin, cerise sur le gâteau, ce préavis demande 500 000 francs pour l'aménagement de ces locaux, dont le restaurant. Toutefois, on ne nous renseigne pas sur le budget d'exploitation de ces derniers. Nous avons reçu, suite à ma demande en séance de commission, quelque chose qui ressemble à un budget, mais il n'y a aucun détail au sujet du restaurant.

Cela devient inquiétant. Pratiquement chaque préavis qui arrive ces derniers temps est lacunaire. Soit il manque des plans, on l'a constaté tout à l'heure avec Béthusy, des devis au lieu d'estimation, un budget et j'en passe. J'invite la Municipalité à se ressaisir et à être plus précise dans la correspondance adressée aux membres de ce Conseil, notamment en ce qui concerne les préavis. Au vu de ce qui précède, le PLR sera assez divisé sur les conclusions de ce préavis.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Le 16 juin 2015, en adoptant le préavis 2015/14, le Conseil communal a accepté d'autoriser la Municipalité à conclure un bail à loyer pour le Service du travail dans les bâtiments de Sévelin 8 à 14 qui allaient être construits. L'intervention précédente m'oblige à préciser que M. Gaudard faisait alors partie de la commission qui préavisait pour ce préavis. Aujourd'hui, le préavis sur lequel nous

délibérons demande le financement des aménagements nécessaires pour le transfert de services existants dans ces locaux. Il s'agit des bureaux permettant le regroupement du Service du travail, de la Fondation d'aide au travail et de mesures d'insertion et de formation d'emplois à Lausanne, avec 60 collaborateurs actuellement sur cinq sites. Des locaux permettant du coaching, de personnes en recherche d'emploi et à la formation dans les domaines du secrétariat et du multimédia. Un restaurant d'application ouvert au public, comme l'a dit M. Gaudard, Quai 14, qui sera géré par le programme Au goût du jour, programme qui existe déjà actuellement, et permettra la prise en charge de 22 à 25 demandeurs d'emploi.

Ces aménagements, ceux pour qui le crédit est demandé, permettront d'offrir des équipements adaptés aux personnes en recherche d'emploi et à celles au bénéfice de mesures de formation et ainsi contribueront à favoriser leur réinsertion dans le monde du travail. Le groupe socialiste, qui soutient évidemment ces objectifs, votera le crédit permettant ces aménagements de locaux.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je vous rappelle que nous étions en tant que commissaires du Conseil communal consultés uniquement pour nous prononcer sur le montant destiné à l'aménagement des locaux, tout en ayant écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de notre collègue Gaudard, car effectivement il s'agit, mais ce n'était pas l'objet de ce préavis, mais d'un montage dans lequel il y a un certain nombre de partenaires et qui est relativement complexe comme souvent dans ce domaine-là. En ce qui nous concerne, nous avons constaté qu'il y a un restaurant d'application dont a parlé notre collègue Gaudard et une cafétéria et entre deux 125 mètres de couloir. Et le but est que les gens aillent à l'extérieur, en tout cas ceux qui seront à la cafétéria, acheter de quoi se sustenter et reviennent consommer à l'intérieur en tout cas quand le temps ne permet pas de rester dehors.

Notre perplexité a été tout de même relativement grande et M. Tosato a usé de tous ses talents de persuasion sans toutefois que le doute soit dissipé quant à ces 125 mètres fatidiques qui sépareront deux lieux de consommation sans lien entre eux. Mais peut-être et certainement n'ai-je pas tout compris. Nous avons appris également que la marge de manœuvre financière n'est pas extensible à l'infini et même pas d'un iota puisque nous sommes déjà au maximum des subventions cantonales, à savoir de 5 millions. Il reste une petite possibilité de marge de manœuvre auprès du SPA, donc Service de travailleur et aide sociale, mais qui va être balancée auprès du SASH, de la nouvelle réorganisation des services sociaux et puis dans la commercialisation des produits du restaurant, mais les marges ne seront pas énormes.

Nous avons également eu une discussion intéressante sur les éventuelles distorsions de concurrence. Il faut savoir qu'un certain nombre de professions seront enseignées ou réenseignées ou remises à niveau ici, notamment des métiers de bouche et on peut toujours se poser la question qui est légitime, est-ce qu'il y a une distorsion de concurrence par rapport à des privés installés dans la région, mais pas seulement pour les métiers de bouche les métiers de la menuiserie, du bâtiment, de la mécanique, du paysagisme et autres et nous avons ce genre de questions que nous nous posons à l'autre bout de la ville au COFOP qui est confronté aux mêmes choses. Alors effectivement ça demande tout de même des ajustements assez fins parce que oui il y a intrinsèquement une distorsion de concurrence et nous n'allons pas argumenter là-contre puisque ces institutions sont financées partiellement et même quasiment totalement par notre fiscalité, mais d'un autre côté comment voulez-vous faire sortir ces gens pour les remettre sur le marché du travail si vous ne leur donnez pas la possibilité d'aller eux mêmes dans le marché du travail ?

Il y a donc des ajustements à voir si ça fonctionne bien que ce soit avec les institutions aux mains de l'Etat ou aux mains de la Commune, mais il est vrai que ça demande quand même toujours un certain doigté, une certaine délicatesse pour ne pas heurter les commerçants et les chefs d'entreprise qui sont dans les régions tenues par ces institutions.

Cela dit, notre groupe vous recommandera de voter le préavis parce que, je le rappelle, il s'agit de mobilier pour 500 000 francs.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Les Verts accepteront les conclusions de ce rapport-préavis. Ce crédit d'investissement permettra aux collaborateurs des différents secteurs du Service du travail de centraliser leurs activités dans d'excellentes conditions afin de fournir des prestations essentielles aux demandeurs d'emploi ou de gérer des programmes à haute valeur ajoutée, tel le restaurant d'application. Nous relèverons également avec enthousiasme la volonté initiale de viser un objectif du standard d'une société à 2000 watts concernant le bâtiment, qui bien que non certifié permettra une réduction du besoin en énergie conforme aux critères.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Depuis près d'un siècle, la Ville de Lausanne se préoccupe des questions d'emploi et de protection des travailleurs. Le Service du travail a pour mission de protéger les employés de la sous-enchère salariale et d'orienter les ressources pour ceux qui peinent à trouver un emploi. Orienter les ressources ne veut pas dire que la Ville de Lausanne doit se substituer aux entreprises formatrices ni qu'elle doit leur faire concurrence. Pourquoi ? Parce que le Service du travail n'a pas le risque d'entreprise, n'a pas d'objectif financier à réaliser, ses employés ont une situation de rente, peu importe le nombre de personnes en recherche d'emploi.

Par les bonnes grâces du contribuable, ce service fonctionne, bien qu'il ne couvre pas la totalité de ses charges. Une situation qu'aucune entreprise privée ne peut maintenir dans la durée. Les formations proposées en cuisine et en informatique ne sont pas en phase avec la réalité du terrain. Il y a aujourd'hui une pléthore de sociétés qui proposent la réalisation de sites web. De même, les repas qui seront vendus à Sévelin feront concurrence au privé. Ce Conseil déplore régulièrement les difficultés rencontrées par les PME de notre ville. En bonne logique, il faut donc refuser ce préavis, c'est en tout cas ce que le PLC vous propose de faire. Une question nous intrigue. Les employés formateurs du Service du travail possèdent-ils un certificat de formateur ?

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Dans son objet ainsi qu'aux paragraphes dédiés au développement durable, ce préavis se réfère au concept de société à 2000 watts, déclaration d'attention louable et objectif d'exemplarité que le Centre PDC et Vert libéraux saluent vivement. Le préavis porte sur un investissement pour l'aménagement intérieur de locaux dont la Ville sera locataire. Le bâtiment a été érigé par la coopérative Logement Idéal en donnant un droit de superficie accordé par la Ville, propriétaire du bien-fonds. La convention passée à l'époque indiquait que l'ouvrage soit conforme à la société à 2000 watts. Qu'est-ce que ça veut dire pour un bâtiment ? Tout simplement, de répondre aux exigences du label Minergie P Eco ou équivalent.

Comme pour la quasi-totalité des investissements qui nous sont soumis, la même référence à la société à 2000 watts est mise en avant par la Municipalité au stade de l'octroi du financement. Cette bonne volonté est exemplaire et qu'en est-il de sa mise en œuvre ? Respecter les exigences d'un label implique, à notre sens, de faire certifier l'ouvrage, ce qui par ailleurs permet d'obtenir de généreuses subventions cantonales, voire fédérales. Donc la mention société à 2000 watts dans ce préavis, tout à fait marginale par rapport à son objet, qui ne concerne que des aménagements intérieurs pour les besoins du Service du travail, a néanmoins suscité une discussion nourrie en commission, ainsi qu'une demande de précision quant à la certification en mesure de valider les bonnes intentions déclarées. La réponse que nous a transmise la Municipalité confirme l'absence de toute certification.

Le centre PDC Vert Libéraux le regrette dans ce projet comme dans d'autres, ce qui prive la Commune à la fois de subventions à l'investissement et d'une validation formelle de son exemplarité. Et sur le plan financier, la Municipalité nous apprend que 93% des charges de fonctionnement des prestations délivrées dans ces locaux sont couvertes par des recettes des services provenant des différents mandants qui recourent à ces prestations. Nous comprenons bien que ces mandants n'entrent pas en matière pour financer les

investissements qui sont donc soumis ce soir à notre Conseil. Il nous apparaît néanmoins possible de les comptabiliser de manière indirecte en plaçant les intérêts et amortissements au compte des charges de fonctionnement du service. De cette façon, la Municipalité pourrait faire porter également la charge des investissements par ceux qui les commandent.

En espérant que ces observations puissent inspirer la Municipalité dans la mise en œuvre du projet, le centre PDC Vert Libéraux apportera son soutien au préavis, dont les objectifs méritent certainement d'être encouragés.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – En réponse aux questions légitimes que vous vous posez, je rappelle, comme certains l'ont fait, qu'il s'agit effectivement d'un préavis qui parle d'un déménagement et qui demande le financement du mobilier dans les nouveaux locaux. Ce déménagement qui réunit différentes prestations d'Emploi Lausanne, je dirais, sous un même toit ou sur un même rez-de-chaussée, est aussi une volonté qui a été marquée par votre Conseil de réunir les services identiques dans des lieux de proximité. Cela nous permet, effectivement, également, de renoncer à un certain nombre de locaux dispersés autour de Chauderon et ailleurs en ville qui faisaient l'objet de locations.

Cette prestation, elle vise également à permettre, vous l'avez dit, à des chômeurs, à des demandeurs d'emploi, à des personnes concernées par l'assurance invalidité, de pouvoir fréquenter un programme visant à l'insertion, réinsertion, qui est une mission essentielle, à laquelle les collectivités publiques, à laquelle des organismes subventionnés, à laquelle des organisations non gouvernementales, à laquelle des privés doivent s'atteler, parce qu'on le sait, c'est bien tous ensemble que nous allons réussir une fois à casser l'enchevêtrement du chômage. Les prestations qui se trouveront dans les nouveaux locaux sont des prestations identiques à celles que nous fournissons actuellement. Il n'y a ni opacité, ni manque de transparence, M. Gaudard, il y a un budget qui émane des autorités qui subventionnent ce genre de programme, que sont la Confédération et le Canton. Nous pouvons simplement vous indiquer que depuis dix-neuf ans, nous recevons à chaque fois, par exemple, de la part du Canton, une subvention globale de 5 millions de francs, une subvention qui finance un certain nombre de postes d'emploi plein temps dans les différentes prestations. Donc nous savons qu'il y a x postes pour CAPTA, x postes pour ITNET, x postes pour Au goût du jour.

Ces postes, bien sûr, ils sont financés dans des activités économiques où il y a un certain nombre de demandeurs d'emploi. Pour la restauration, puisque vous avez pris l'exemple de la restauration, en 2015, il y avait 2034 personnes demandeuses d'emploi inscrites dans Plasta. Aujourd'hui, en 2018, il y en a 1853. Donc vous voyez qu'avec la proposition que nous faisons, nous n'arriverons pas à atteindre tout le monde. Une autre précision peut être utile, l'ORP Emploi Lausanne étant subventionnée par la Confédération et par le Canton, nous devons accueillir non pas simplement les chômeurs lausannois résidents sur Lausanne, mais résidents sur tout le canton, ce qui est correct puisque ce sont des subventions fédérales et cantonales. C'est tout à fait d'ailleurs une obligation.

Pour répondre à votre question sur la transparence, quelqu'un l'a dit, effectivement, les subventions que nous recueillons couvrent le 93% des dépenses. Maintenant pour répondre à monsieur Chollet, il y aura dans ce grand rez-de-chaussée qui va pouvoir permettre à Emploi Lausanne d'exercer ses activités, deux lieux d'accueil. Il y a un lieu d'accueil qui est un lieu d'accueil pour le personnel qui travaille à Emploi Lausanne, personnel engagé par la Ville de Lausanne, qui aura un espace où il pourra se rendre à la pause le matin, à la pause l'après-midi, où il pourra se rendre à midi, où il pourra amener son propre repas et se le chauffer, où il pourra aller acheter dans la grande surface commerciale qu'il y a à côté son repas et l'amener. Ça, c'est une obligation, nous avons ça dans toutes les entreprises, qui est une surface d'accueil permettant aux employés de se reposer et de manger.

Et puis, il y a une autre surface qui est un restaurant d'application, et dans ce restaurant d'application, il y a du personnel qui travaille. Et ce personnel qui travaille, ce sont les

chômeurs, les demandeurs d'emploi, les personnes qui n'ont pas de travail et qui, elles, font des repas qu'elles vendent. Ces repas, ils peuvent être vendus aux personnes qui travaillent dans cet immeuble, ils iront là comme dans n'importe quel restaurant et ils pourront aussi vendre ces repas aux personnes qu'il y a dans le quartier de Sévelin. La seule demande faite par les offices qui s'occupent de la concurrence, c'est que le prix ne soit pas sous-évalué de manière à ce qu'on aille plutôt manger son repas de midi là qu'ailleurs. Et c'est pour ça qu'on vous a dit, et que le responsable d'Au goût du jour vous a dit quand on a visité, qu'il avait dû augmenter les prix pour se mettre à niveau. Et là, nous respectons ce que la Commission de la concurrence nous indique.

Maintenant, vous avez posé une autre question, est-ce que nous sommes en concurrence avec le restaurant de l'ETML? Pas du tout. Le restaurant de l'ETML, nous vous l'avons dit, il a eu quelques déboires quand il était géré par une société privée. Ces déboires, ils sont arrivés lorsqu'une grande surface commerciale est arrivée et que les élèves ont commencé à aller acheter de la nourriture dans cette surface commerciale. Ce qui fait que nous avons modifié, j'étais président du conseil de fondation de l'ETML à ce moment-là, nous avons donc modifié le restaurant pour les étudiants et nous avons fait un restaurant géré par le Cofop qui est aussi un restaurant où de futurs apprentis viennent se former. Donc nous sommes dans deux endroits d'insertion, réinsertion et il n'y aura pas de concurrence ou en tout cas il n'y a pas de distorsion de concurrence.

Monsieur Clerc, lui, imagine qu'on se substitue aux entreprises formatrices. Il en a cité un certain nombre. Lui, ce qui l'inquiète, c'est surtout les entreprises formatrices privées, celles qui font généralement du bénéfice avec leur activité. Il est clair qu'il y a une position de point de vue politique différent entre monsieur Clerc et ce que la Municipalité veut faire. La Municipalité, depuis maintenant une vingtaine d'années, tient à être engagée dans ce domaine, à lutter contre ce qu'on appelle les pics du chômage pour qu'on fasse une interpellation qui a été déposée et nous avons toujours été soutenus par le Conseil. Ce Conseil nous a toujours demandé d'être actifs dans le domaine de l'insertion et de la réinsertion, ce que nous faisons bien volontiers. Après, M. Clerc, faites-nous confiance. Les personnes que nous engageons pour travailler dans ce service, elles ont les certificats adéquats pour y travailler et le différentiel entre ce qui est couvert par les subventions et le reste est identique à toutes les autres entreprises et ici je ne vais pas faire un éclat, mais vous avez des organismes, des organisations non gouvernementales qui complètent ce différentiel de 7% en demandant par exemple des dons à la Ville de Lausanne, des dons au Canton, qui demandent des dons auprès de particuliers. Nous ce différentiel ce n'est pas par des dons que nous l'obtenons, mais effectivement par le budget communal.

Il y a aussi, M. Clerc, un certain nombre d'entreprises privées qui, dans ce cadre-là, réussissent à faire un bénéfice ou à combler peut-être ces 7% avec des salaires qui ne sont pas les salaires de la Ville de Lausanne. Ça, ça a été montré par une étude qui a été faite par la Commission des finances du Grand Conseil, étude qui est publique et qui a généré quelques difficultés pour certaines entreprises privées. Mais ce n'est pas l'objet de la discussion aujourd'hui, mais je tenais quand même, Monsieur Clerc, à vous répondre dans ce cadre-là.

Monsieur Vouillamoz, vous avez raison, c'est une coopérative qui construit. La coopérative nous a indiqué qu'elle allait construire un bâtiment société à 2000 watts vraiment de manière globale, spécialiste que vous êtes en la matière vous avez distingué ce qu'une société 2000 watts signifie, vous avez montré qu'on ne répondait qu'à quelques aspects et qu'on n'avait pas pris en considération toute la globalité de ce que pouvait être une société à 2000 watts et comme nous vous l'avons dit en commission, nous avons fait confiance à cette coopérative, de toute façon nous n'avions qu'à leur faire confiance, mais nous avons demandé à ce qu'ils aillent le plus en avant possible dans ce qui était possible de mettre en place et puis c'était vraiment de viser cet objectif-là. Nous avons agi un peu comme le Conseil communal agit, nous demandons d'être percutants, on demande « allez,

faites le maximum » et effectivement on a essayé de faire le maximum, mais vous avez raison, on n'avait pas encore atteint cet objectif.

Voilà, ceci dit, au nom de la Municipalité, je vous demande de bien vouloir accepter ce crédit pour le mobilier qui nous permettra d'aménager les locaux de Sévelin 8-14.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – J'aimerais juste que M. Tosato nous dise très clairement pour rassurer pleinement le conseiller Guy Gaudard sur la question de la concurrence. Il s'agit bien de la Commission de gestion des emplois temporaires subventionnés qui a examiné la clause de non-concurrence. Enfin, je vous pose la question s'il s'agit bien de cet organe, puisque c'est le seul organe habilité, dans le cadre de ces programmes subventionnés, à autoriser ou non un programme concernant justement la clause de non-concurrence. Vous nous avez dit, si j'ai bien compris, qu'un organe, je n'ai pas compris lequel, avait demandé qu'on augmente le prix des repas précisément pour ne pas faire de la concurrence déloyale aux autres restaurants environnants. Et j'aimerais juste que vous précisiez cela pour rassurer pleinement mon collègue.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Oui, je rassure Mme de Meuron. Elle connaît bien le système, puisqu'elle y travaillait. C'est cette commission qui l'a donnée. Comme vous le savez, nous devons d'abord nous inquiéter de la possibilité d'ouvrir une structure de ce type-là auprès de l'Association vaudoise des cafetiers restaurateurs, nous l'avons fait auprès de Gastro Vaud en 2013 lorsque nous avons ouvert Au goût du jour, je peux vous lire si vous voulez le préambule de Gastro Vaud qui disait « en préambule nous tenons à rappeler que notre association n'a pas la compétence de soutenir respectivement de s'opposer formellement à un tel projet, tout au plus est-elle habilitée, lorsqu'elle y est invitée, à exprimer un préavis d'ordre consultatif sur l'opportunité d'une telle structure, principalement sous l'angle de la défense des intérêts économiques de ses membres et de l'absence de distorsion de concurrence ».

Étant donné que nous répliquons un restaurant que nous avons déjà, nous considérons répondre à la demande. Gastro Vaud nous a d'ailleurs écrit, pour nous poser un certain nombre de questions, elle nous a posé neuf questions auxquelles nous avons répondu. Pour ne pas vous le cacher, la plupart des questions reflètent les questions que M. Gaudard a posées.

M. Bertrand Picard (PLR) : – J'avais encore juste une question. Que devient le mobilier des locaux qui seront ainsi mis à disposition ? Est-il refourgué à d'autres, vendu, etc. ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je vais vous donner simplement une réponse générale, à chaque fois qu'un service de l'administration déménage, le mobilier est proposé aux autres services qui ont peut-être modifié leur bureau et est ainsi échangé. Maintenant plus spécifiquement le mobilier du restaurant actuel de « Au Goût du Jour », il va rester dans le bâtiment dans lequel il est, on verra quelles affectations prendront ces locaux, qui viendra, qui les utilisera. Peut-être qu'ils garderont le mobilier ou bien il sera envoyé à Caritas qui ensuite le revend à d'autres organisations privées.

La discussion est close.

Mme Marlène Voutat (EàG), rapportrice : – Les cinq points mentionnés dans les conclusions ont été votés en bloc et acceptés par sept voix, un non et deux abstentions.

Le président : – Nous allons donc, comme la commission, voter ces cinq conclusions en bloc et à main levée. Ceux et celles qui acceptent les cinq conclusions lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ?

Avec six oppositions et à peu près autant d'abstentions, vous avez donc accepté ce préavis, je vous en remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/37 de la Municipalité, du 14 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- destinés à l'aménagement et à l'équipement technique du futur restaurant d'application « Quai 14 », ainsi que pour l'acquisition du mobilier, des machines et du matériel informatique de la surface administrative situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Sévelin 8-14 ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 10 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service du travail, rubrique 3930.331 ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 3930.390 du budget du Service du travail, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et l'amortissement du crédit d'étude, rubrique 3930.581.361, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné, sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Préavis N° 2018/10 du 12 avril 2018

Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit « Pont de Fenil » à St-Légier

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Dominique Gigon (Soc.), rapporteur suppléant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – C'est vrai que ce n'est pas tous les jours que lors d'une séance de commission du Conseil communal, on peut travailler sur un ouvrage largement centenaire. Et même ces conduites d'excellente qualité vieillissent, les supports en béton se pourrissent et commencent à être rongés et attaqués et elles ont besoin d'un remplacement. Dès lors, la question se pose, nous allons bientôt voter 90 millions pour une nouvelle usine de prise d'eau et de traitement des eaux à Saint-Sulpice. Alors pourquoi diantre faut-il aller chercher encore de l'eau au Pays-d'Enhaut ? Eh bien, j'aurais tendance à vous dire, comme disaient les Provençaux, une eau ça ne se perd pas. Et effectivement, cette eau non seulement est d'une excellente qualité, mais elle vient par gravité et au cas fort improbable, mais qu'on ne peut pas écarter par sainte vue de l'esprit, où nous aurions une panne de courant généralisée et sur la durée, c'est la seule eau ou presque, qui peut arriver par gravité et qui nous permettrait de ne pas sinon mourir de soif, du moins se retrouver dans une solution précaire.

Pour cette raison, comme un certain nombre d'autres, que par manque de temps je garderai pour moi, je vous demande de voter avec enthousiasme ce crédit qui nous est demandé.

M. Johan Pain (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche appuie et vous encourage à

soutenir cette demande de crédit. Donc il faut remplacer ces conduites usagées et avoir un réseau de distribution d'eau le plus correct possible pour notre avenir.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Le préavis est aussi essentiel, urgent et utile qu'il est significatif. C'est donc une section de conduite qui a cédé, ce n'est pas une réfection planifiée comme on aurait pu le souhaiter, c'est une très longue conduite qui va du Pays-d'Enhaut jusqu'à Lausanne. Le seul point de réserve qui a été évoqué en commission notamment c'est le fait que cette conduite très longue est réparée par tronçon et devient de plus en plus hétérogène dans sa qualité et dans son âge, ce qui pose beaucoup de questions pour sa réfection d'un seul tenant.

Sinon, évidemment, comme tous les bons arguments ont été déjà dit, cette canalisation est essentielle pour l'approvisionnement écologique en eau de Lausanne, de la bonne eau de source, qui vient par gravité et donc je vous invite à accepter ce préavis.

M. Dominique Gigon (Soc.) : – Je parle quelques instants au nom du groupe socialiste pour vous encourager également à voter, à l'unanimité si possible, ce préavis. On l'a dit, c'est une conduite qui est essentielle pour la Ville de Lausanne, elle amène 20% de l'eau potable de la ville. Elle a bien servi, elle a servi près de cent ans avant d'avoir une série de problèmes. Il s'agit maintenant de faire les travaux nécessaires pour qu'elle puisse durer cent ans supplémentaires et éviter des réparations ponctuelles qui pourraient par ailleurs être plus onéreuses que si on la change complètement. Voilà, la commission a été convaincue, elle a voté à l'unanimité et on vous encourage à faire de même.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – C'est un investissement urgent suite à une casse. Le Centre PDC Verts libéraux soutiendra évidemment l'adoption de ce préavis destiné à renouveler l'infrastructure durable mise en place il y a plus d'un siècle, en espérant que les nouvelles conduites seront encore en place le siècle prochain. Un précédent objet similaire, traité ce printemps pour la réfection du réseau d'adduction d'eau au Pays d'Enhaut, en amont du présent objet, comprenait une installation de turbinage destinée à produire de l'électricité renouvelable en mettant à profit le réseau de distribution. Cette installation de production d'énergie sera réalisée par Romande Energie.

Si nous comprenons bien que le présent ouvrage, où la Ville de Lausanne est seul maître à bord, n'est pas optimal techniquement pour y associer un turbinage, nous profitons cependant de cette tribune pour suggérer à l'avenir à nos services, Eau d'un côté et industriel de l'autre, de chercher activement des énergies pour produire de l'électricité renouvelable en mettant à profit les réseaux hydrauliques gravitaires.

M. Philipp Stauber (PLC) : – L'ensemble de cette installation couvre à peu près 60 km de conduites, à la fois de captage, donc, pour traverser aussi les montagnes, et finalement, 30 km entre Sonzier et le Calvaire, ici, à Lausanne. Ces derniers 30 km sont en propriété de la Ville de Lausanne, et donc les investissements de remplacement, c'est également à 100% à charge de la Ville. Ces 30 kilomètres de conduites, il s'agit en fait de deux conduites qui sont menées en parallèle, ces 30 kilomètres de conduite double valent en investissement d'aujourd'hui un montant environ entre 100 millions et 130 millions de francs. Si je regarde qu'il faut les amortir pour les remplacer en cent ans, c'est donc un montant de l'ordre d'un million, un million et demi par année qui est nécessaire pour maintenir cette installation.

L'idée d'avoir de l'eau potable qui nous vient de la montagne sous forme gravitaire est évidemment intéressante. Il faut savoir qu'on produit déjà un peu d'électricité avec ça, et surtout on économise de l'électricité, vu que le pompage n'est pas nécessaire. Et donc, même si, je dirais, l'amortissement est extrêmement lent, ça nous paraît une bonne assurance pour la population lausannoise pour avoir de l'eau potable à disposition dans des conditions très, très variées. Donc, notre groupe PLC soutiendra également cet investissement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je salue les

différentes interventions des différents groupes au sujet de ce préavis, préavis important. Nous reviendrons vers vous plusieurs fois au cours de cette législature pour des investissements dans le domaine de l'eau. La Ville de Lausanne est fière des prestations qu'elle peut offrir à la population, non seulement lausannoise, mais aussi de 18 autres communes dans le domaine de l'eau, au détail ou en gros. Et puis, je rassure ceux qui se sont préoccupés à juste titre des conséquences énergétiques. Il est vrai que nous étions liés par une convention qui a fait que nous avons travaillé avec Romande Energie dans un précédent projet, toutes les autres réflexions se font en priorité, évidemment, avec les Services industriels de M. Pidoux.

L'autre élément, nous aurons l'occasion de répondre façon détaillée sur les possibilités de faire de la micro-hydraulique dans le cadre de la réponse à un postulat ou une motion du Conseil communal. Je vous remercie de votre soutien et je me réjouis de pouvoir mener ces travaux.

La discussion est close.

M. Dominique Gigon (Soc.), rapporteur suppléant : – Les cinq conclusions du préavis ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité.

Le président : – Je vous remercie je propose là aussi de voter ces conclusions en bloc donc les cinq conclusions, celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/10 de la Municipalité, du 12 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'200'000.- pour le remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit « Pont de Fenil » à St-Légier ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 en fonction des dépenses réelles dans l'année par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau ;
3. de prélever un montant équivalent à la charge d'amortissement mentionnée au point 2 sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau, rubrique 2910.2820.4 ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau, rubrique 2910.2820.4 si le crédit est déjà amorti.

Rapport-préavis N° 2017/32 du 24 août 2017

Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel

« Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique "live" est la bienvenue »

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je prends la parole en tant que postulant en l'absence de monsieur Pernet avec qui j'avais déposé. On avait déposé ce postulat à la suite, vous vous en souvenez peut-être, de l'affaire de la « Silent Disco » qui avait été interdite par la Ville pour cause de bruit. Ce qui, outre le caractère un peu kafkaïen de la décision, nous avait inquiétés quant à la volonté de la Ville de soutenir les activités nocturnes, les activités de fêtes à Lausanne qui sont une des parties du dynamisme de la ville et de son attractivité pour les jeunes, pour les étudiants et tout simplement pour les personnes qui aiment la ville.

Le but de ce postulat était de rappeler l'importance de cette partie de l'activité économique et de l'activité sociale qu'est pour Lausanne le monde de la nuit. On demandait à la Municipalité de reconsidérer la rigueur des décisions définitives et comptables qui nous semblaient prêter cette vie nocturne. Le préavis tel qu'il a été proposé ne répond pas pleinement à cette demande, je pense que la Municipalité n'a pas jugé qu'il était opportun de revenir sur ces décisions. Cependant, on considère en tant que postulants que la réponse est acceptable et on appelle à la soutenir ainsi que pour moi, en qualité de chef de groupe, ainsi que le groupe PLR.

On appelle au soutien parce que d'une part la Municipalité confirme qu'elle s'accorde le droit de donner des dérogations à la rigueur de sa pratique, c'est des dérogations cas par cas, mais au moins il y a une possibilité toujours d'avoir de la créativité dans le monde de la nuit à Lausanne. Et plus encore ce préavis, même s'il n'apporte pas une modification, qu'on va dire copernicienne de la pratique de la Ville, est rassurant. Il explique que dans la pesée des intérêts qui prévaut dans chacune des décisions, la question de la vie nocturne est prise en considération par le nouveau Service de l'économie. C'est en fait ce que nous voulions entendre de la part de la Municipalité et nous espérons que cela sera appliqué bien sûr dans toutes les demandes d'autorisation qui seront faites.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis qui met bien en évidence les difficultés de satisfaire tout le monde et l'énergie mise en place par la Ville à trouver des compromis. Pour les Verts, l'idée de concentrer les bars et les zones festives dans une seule zone de la ville et d'ainsi imposer le silence dans les autres quartiers ne nous paraît pas idéal, car le risque d'en faire un ghetto est grand. Nous préférons donc la mixité qui rendrait la ville et ses quartiers plus actifs. Nous verrions donc d'un très bon œil l'intérêt de pouvoir analyser chaque cas, voire même de reconsidérer certains cas.

Nous saluons la nouvelle ligne politique proposée par la Municipalité de concentrer les demandes de manifestation au Service de l'économie. Ceci permet donc d'avoir une vision plus globale et une meilleure coordination avec les autres services. En outre, elle élargit les marges de manœuvre en accordant aux établissements et terrasses un certain nombre de dérogations par an, mais nous ne voudrions pas que ces dérogations ne soient accordées que dans certaines zones. Dans son ensemble, les Verts acceptent ce rapport-préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je ne résiste tout de même pas au plaisir de remonter dans ma mémoire et vous dire le nombre de fois où j'ai accueilli la maréchaussée dans ma cour de ferme parce que des gens téléphonaient en disant que les cloches de mes vaches les dérangent. Alors je les mettais de jour et bingo, il y avait un locatif à côté qui appartenait au CHUV et c'était des infirmières qui faisaient des veilles de nuit et qui auraient aimé dormir le jour. Ceci est pour vous dire la difficulté qu'il y a à concilier des intérêts qui sont très opposés. Mais je crois quand même, et je remercie la Municipalité de ce qu'elle tient ferme sur le fait que le droit au sommeil est un droit aussi fondamental que le droit au divertissement.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Alors assez brièvement, prendre note peut-être déjà de la position de monsieur Carrel au nom des postulants. Nous écoutons que le groupe PLR dépose un postulat pour entendre que la Municipalité tient compte de la vie nocturne lorsqu'elle se penche sur les demandes de discos silencieuses. Pas étonnant que ce débat ne fasse pas beaucoup de bruit parce que s'il s'agissait simplement de se rendre compte qu'il faut toujours une évaluation au cas par cas lors de ce type de demande et que oui évidemment, monsieur Carrel, vous savez très bien qu'une disco silencieuse ne signifie pas qu'elle est absolument sans production de bruit par rapport à tout ce qui se passe aux alentours, j'aurais envie de dire que peut-être l'instrument du postulat était légèrement disproportionné et lorsque nous nous sommes retrouvés en commission pour discuter de ce préavis de deux pages et demi, c'est aussi l'impression que nous avons eue.

J'aimerais quand même partager, en lien aussi avec ce que vient de dire M. Chollet, une impression et une position politique de fond. La densification nécessaire de nos villes, la rediversification des populations qui y vivent, avec la fin démontrée dans quelques études statistiques du Service cantonal notamment, la fin d'un phénomène qui voulait que certaines catégories d'âge ou certaines catégories de populations telles que les familles avaient tendance à quitter la ville à un moment donné dans leur parcours de vie. Tout ceci est terminé, tout ceci ne fonctionne plus comme ça et cela signifie que les autorités municipales, en l'occurrence évidemment la Municipalité de Lausanne, sont face à de nouvelles nécessités d'arbitrage et je crois que ça ne cessera pas. Si nous voulons nous gargariser d'avoir au centre-ville autant des personnes âgées que des étudiants que des familles et de leur proposer tous les services possibles et imaginables pour la qualité de vie, pour la mobilité, etc. eh bien il faut aussi prendre acte du fait que cela va un peu modifier ce qu'on pourrait appeler le profil des exigences par rapport notamment à la tranquillité nocturne, mais aussi aux équipements publics etc. etc.

Je conclurai en disant que je m'étais déjà étonné à l'époque de ce titre, Lausanne est-elle une ville jeune ? Je n'en suis pas certain, d'ailleurs les statistiques ne le démontrent pas avec autant de certitude que ça et je ne suis pas sûr qu'il faille absolument revendiquer ce terme. Je pense que Lausanne est précisément une ville dont on peut être heureux qu'elle ne soit ni seulement jeune ni seulement vieille ni seulement quadragénaire ni seulement tout ce que vous voulez, mais que précisément elle accueille, et si possible dans un maximum de ses quartiers, des représentants de tous ces groupes de population avec donc, je le dis encore une fois, des pesées d'intérêts qui vont être évidemment de plus en plus compliquées on peut penser je conclurai là-dessus à ce qui s'était passé avec le fameux Talu à côté du Musée des arts décoratifs et devant le bâtiment de la Mercerie à la Cité. Je pense que ces micro-arbitrages sur des micropartages de l'espace public sonore en ville eh bien malheureusement devront être résolus de plus en plus à l'avenir au cas par cas et ne peuvent pas souffrir de règlements généraux comme c'était peut-être quand même un peu l'impulsion au moment du dépôt du postulat, ça ne l'est plus aujourd'hui je m'en félicite.

Voilà, donc le groupe socialiste acceptera évidemment le rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

La discussion est close.

Mme Sandrine Schlienger (UDC), rapportrice : – Au vote la commission propose au

Conseil communal, à l'unanimité, la prise en considération du rapport-préavis

Le président : – Nous allons donc voter à main levée. Celles et ceux qui soutiennent ce rapport-préavis et donc la réponse au postulat lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce rapport-préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/32 de la Municipalité, du 24 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique "live" est la bienvenue ».

Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne »

Développement polycopié

Dans le courant du mois d'avril 2018, la presse s'est fait l'écho de la mise sur pied d'un système de carte professionnelle (carte pro) visant à lutter contre le travail au noir. La démarche issue de nombreuses associations économiques romandes, également soutenue par des syndicats, a pour objectif de lutter contre le travail au noir sur les chantiers, mais dans d'autres professions également. En 2015, une autre carte professionnelle –le système Cerbère– voyait le jour à l'initiative de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Bien que la lutte contre le travail au noir relève de la compétence du Service cantonal de l'emploi (art. 72 LEmp)¹ et que l'Inspection communale du travail de Lausanne n'ait pas de délégation de compétence en la matière, il n'en demeure pas moins que la Ville s'est engagée, dans son plan de législature 2016-2021, à « renforcer la lutte contre le travail au noir ». Ainsi, en 2016, la Ville de Lausanne a imposé le port de la carte professionnelle sur le chantier d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration des eaux (STEP) de Vidy, le chantier Epura souvent cité en exemple.

Compte tenu des nombreux chantiers lausannois actuels et futurs pour lesquels la Ville est maître d'ouvrage ou mandataire et des engagements pris dans le plan de législature, nous demandons à la Municipalité en vertu de l'art 61 du règlement du Conseil communal de Lausanne:

- D'établir un rapport sur ce qui est entrepris pour la lutte contre le travail au noir en ville de Lausanne.
- D'étudier l'opportunité d'exiger –en tant que Maître d'ouvrage et comme mandataire– des entreprises et sous-traitants mandatés sur ses chantiers, l'emploi d'une carte professionnelle ou d'autres moyens équivalents pour tous les collaborateurs afin de lutter contre le travail au noir.

Discussion préalable

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Tout d'abord une petite précision peut-être, le numéro de cette initiative, c'est peut-être 4bis qui devrait être attribué, puisque le numéro 4, nous

¹ Loi cantonale sur l'emploi.

l'avons traité il y a quinze jours, il s'agissait des casiers solidaires. Il y a une petite erreur que le secrétariat, je pense, ne manquera pas de corriger.

Bien, tout d'abord, le rappel du titre de notre postulat, « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la Ville de Lausanne ». Les signataires sont ma collègue Thérèse de Meuron et moi-même, c'est avec l'appui du groupe PLR, bien entendu, que nous proposons ce postulat. Ce n'est pas un hasard si Mme de Meuron et moi-même nous proposons cela, nous avons eu une étroite collaboration pour la mise en place du contrôle des chantiers de la construction dans le canton de Vaud, ceci en 1998, donc ça remonte déjà effectivement à vingt ans. Pour peut-être préciser aussi que Mme de Meuron a présidé la commission de surveillance du contrôle des chantiers pendant dix ans, et puis que, en ce qui me concerne, je lui ai succédé pendant quatre ans, et nous avons tous deux pris notre retraite à ce moment-là.

Voilà, je crois que l'intérêt de la lutte contre le travail au noir n'est pas à démontrer. Le contrôle des chantiers a été instauré en grande partie pour cela. Maintenant, nous avons une nouvelle mesure par la mise sur pied d'un système de cartes professionnelles et nous serions effectivement, je pense, bien inspirés de pouvoir l'utiliser également. Actuellement, sur les chantiers lausannois, à ma connaissance, il n'y a qu'un seul chantier, c'est le chantier de la Step, où l'on exige des travailleurs qui œuvrent sur ce chantier d'avoir une carte professionnelle. Alors, la Ville de Lausanne, comme on le sait, a de nombreux chantiers en cours et à venir, et je crois que ce serait utile que l'on se pose la question d'utiliser plus largement cette nouvelle mesure sur les chantiers, afin que les travailleurs soient identifiés de manière assez claire.

Un petit rappel, c'est que le contrôle des chantiers, qui œuvre toujours d'ailleurs, il n'est pas rare qu'il trouve des travailleurs sur certains chantiers qui ne savent pas très bien pour qui ils travaillent. Il y a un degré de sous-traitance qui est important et puis ces travailleurs ignorent quelquefois quelle est véritablement l'entreprise qui les emploie. Donc en exigeant effectivement une carte professionnelle, on répond déjà à cette problématique. Alors voilà, il y a deux questions. On propose à la Municipalité d'établir un rapport sur ce qui est entrepris actuellement pour la lutte contre le travail au noir, et puis étudier l'opportunité d'exiger, en tant que maître d'ouvrage ou comme mandataire des entreprises sous traitant mandaté sur ces chantiers, l'emploi de cette carte.

Voilà, je pense que les choses sont relativement claires et je propose que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte

M. Valentin Christe (PLC) : – Le groupe PLC est intéressé à discuter de cet objet en commission. Je vous remercie.

La discussion est close

Le président : – Je prends note de votre demande. Est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers qui l'appuient ? C'est le cas. Cet objet est donc renvoyé en commission.

Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration »

Développement photocopié

Les communications entre l'école, le parascolaire et les parents sont actuellement individualisées. Ainsi, lorsqu'un enfant est malade, les parents doivent avertir à la fois l'enseignant et l'APEMS par des messages séparés. Les enseignants doivent ensuite envoyer les heures d'absence par élève à la direction des écoles. Lorsqu'il y a une course d'école, tous les parents doivent individuellement informer l'APEMS s'ils ne veulent pas se

voir facturer la prestation. L'APEMS doit ensuite avertir le Service de l'accueil de jour afin que cette absence soit comptabilisée. Les réfectoires scolaires, quant à eux, ne sont jamais certains du nombre d'enfants qui vont les fréquenter, vu un accueil libre, ce qui doit compliquer la gestion des achats et des repas.

Dans un monde moderne numérique, il doit être possible de simplifier ces diverses communications, surchargeant de manière inutile à la fois les enseignants, le parascolaire, les parents, mais aussi les services de la commune idoines. Il devrait ainsi être possible de créer une application ou une page internet permettant aux parents d'avertir à la fois les enseignants, l'APEMS ou encore le réfectoire scolaire, ainsi que les services de la commune concernés. Il va de soi que les parents qui ne disposent pas d'Internet ou d'un smartphone devront pouvoir continuer à avertir les différents intervenants comme actuellement.

Ce postulat demande donc à la Commune d'étudier la possibilité de créer une application ou une page internet de gestion des absences dans les milieux scolaire et parascolaire, destinée à la fois aux enseignants, parents, accueil parascolaire et services concernés.

Discussion préalable

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le postulat que j'ai déposé propose que l'on réfléchisse à simplifier les communications entre l'école, le parascolaire et les parents. Aujourd'hui, quand un élève est malade, on doit avertir le prof de classe, la direction de l'école, le parascolaire. Et si on oublie une de ces étapes, par exemple pour le parascolaire, on doit payer la prestation alors même que notre enfant n'y va pas. Et je me suis dit que de nos jours, on pouvait quand même simplifier les choses en ayant par exemple une application ou un site internet qui permet d'avertir tout de suite tout le monde en un simple clic, en tout cas avec une application ou une page internet assez simple qui permettrait de simplifier ces relations aussi bien pour les enseignants que pour les parents, et aussi pour la direction des écoles.

Donc je propose d'étudier la possibilité de créer une application, une page internet de gestion des absences dans les milieux scolaires et parascolaires. Et pour moi, ce postulat pourrait aller directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte

La discussion est close

Le président : – Je n'ai pas de demande de parole. Cet objet est donc renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Florence Bettschart Narbel et consorts : « Pour une communication moderne entre les parents, l'école, l'accueil de jour et les services de l'administration » ;
- où la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – L'initiative suivante n'est pas prise ce soir en l'absence du postulant. Et je ferai juste une annonce avant de passer à la pause, comme lors des dernières séances, nous avons ce soir le plaisir d'accueillir des étudiantes et des étudiants de l'Université de Lausanne en faculté des sciences sociales et politiques. Et ils sont bien sûr invités à

partager la collation avec nous. Et n'hésitez pas à discuter avec eux durant la pause.

La séance est levée à 20 h 10.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; M. Di Giulio Nicola ; M. Philippe Ducommun ; Mme Alice Genoud ; Mme Claude Nicole Grin ; M. André Mach ; Mme Sophie Michaud Gigon ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; M. Jacques Pernet ; M. Yvan Salzmann ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : M. Xavier De Haller

Membres présents	88
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	1
Membres démissionnaires	0
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Questions orales

Question

Mme Céline Misiego (EàG) : – En l'absence de monsieur le syndic, ma question s'adresse à madame la vice-syndic. On apprenait il y a peu que 160 locataires situés à l'avenue de Parc-de-la-Rouveraie 4 et à la route Aloys-Fauquez 26 ont reçu une résiliation pour travaux au 31 décembre 2018. La Municipalité a-t-elle été saisie d'une demande de permis de travaux et que compte-t-elle entreprendre pour éviter que 160 locataires se retrouvent à la rue pour les fêtes de Noël ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité a constaté et appris dans la presse la situation des locataires d'Aloys-Fauquez ; elle déplore cette situation et constate qu'il arrive régulièrement, au sein de la ville, que différents propriétaires doivent rénover leurs bâtiments, mais qu'ils trouvent des solutions pour reloger temporairement ou non, enfin, pour échelonner leurs travaux afin que les locataires puissent rester sur place, et ceci sans résiliation.

En l'occurrence, en tout cas, en l'état de notre connaissance du dossier, nous regrettons évidemment cette situation, nous regrettons vivement la rapidité, l'action brusque qui a découlé des décisions du propriétaire et nous souhaitons qu'une solution puisse être trouvée. Précisément, par rapport à votre demande, aucune demande de permis n'a été déposée à la Ville. Encore une fois, sur la base des éléments connus, relatés dans les médias, il nous semble que cela ne correspond pas aux procédures et au respect des normes légales en la matière. Et donc une délégation municipale, composée en tout cas du syndic et de Mme Litzistorf, rencontrera le propriétaire afin que les procédures soient faites correctement, dans le respect des lois, et fera tout son possible pour que ces travaux puissent être réalisés sans résiliation. Voilà l'état du dossier à ce soir.

Question

M. Dominique Gigon (Soc.) : – C'est une question pour Monsieur Payot et ses services. A noter que cette question a été élaborée conjointement entre le groupe socialiste et le groupe Ensemble à Gauche. Le personnel des structures d'accueil de jour parascolaire et de la petite enfance du Canton a décidé d'une journée de mobilisation et de grève le mardi 13 novembre prochain, y compris à Lausanne. Cette journée vise à s'opposer aux

modifications des normes d'encadrement décidées par l'EIAP, l'organisme intercantonal chargé de définir les standards pour l'accueil parascolaire. Les syndicats des services publics et Avenir social ont donc lancé un préavis de grève et certaines unités d'accueil ont déjà annoncé leur intention de faire grève, certaines toute la journée, d'autres sur une partie de la journée seulement.

Or, il semblerait qu'à l'instar d'autres employeurs du Canton, le Service d'accueil de jour et la petite enfance de la Ville de Lausanne ait l'intention de tenter de limiter cette grève en la contenant en fin de journée seulement, à savoir à partir de 16 heures, et d'interdire aux structures qui l'ont décidé de faire grève toute la journée. Ce sont les informations qui nous sont parvenues aujourd'hui, il semble que la situation soit assez tendue et que chacune des deux parties ait demandé des avis de droit notamment sur la légalité de la grève. Donc ma question est la suivante. La Municipalité compte-t-elle ouvrir le dialogue avec les syndicats d'ici mardi prochain pour revenir sur cette limitation d'horaire et garantir ainsi le droit des employés à faire grève et à décider eux-mêmes leurs moyens de mobilisation ? Sinon, quel moyen la Municipalité compte-t-elle l'utiliser pour limiter les horaires de grève ? Va-t-elle dénoncer la légalité de la grève ou recourir à l'Office de conciliation ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour rappel, donc, sur le fond, cette mobilisation est liée à la modification du cadre en matière d'accueil parascolaire qui a été défini par l'EIAP et communiqué le 13 septembre dernier, avec entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2019. La mobilisation consiste à demander la modification de ce cadre. Comme évoqué déjà dans ce plénum, la position de la Ville de Lausanne est considérée, en tout cas, de se distancer des normes en particulier en ce qui concerne la dotation en personnel qualifié. Pour prendre les engagements en la matière dans l'éventualité où le nouveau cadre de référence entre effectivement en vigueur le 1er janvier 2019, le cas échéant, elle le définira de manière concertée avec les professionnels et pourra l'exprimer publiquement.

Ensuite, sur la journée de mobilisation elle-même, dans un premier temps, il avait été exprimé le souhait que les structures parascolaires puissent fermer à 14 heures et les structures préscolaires à 16 heures. Les structures préscolaires notamment avec l'argument qu'elles accueillent également des élèves en 2P et donc sont formellement concernées par le cadre de l'EIAP. Nous avons examiné cette demande en Municipalité et considéré que nous admettions ce débrayage dans la mesure où l'accueil pouvait être garanti pour les parents qui en exprimaient la demande. Nous avons ensuite eu au cours de la semaine écoulée différentes demandes de structures pour une grève qui durerait toute la journée. Nous avons effectivement examiné en premier lieu le cadre juridique et la légalité de cette démarche et nous avons soumis les éléments à la Municipalité et nous avons décidé aujourd'hui que nous admettrions la possibilité de faire la grève sur la journée dans la mesure où l'accueil serait garanti pour les familles qui en exprimeraient le besoin.

Ceci toujours naturellement en exprimant le fait que le cadre de l'EIAP exprime du cadre minimal et que la Ville ne s'engage naturellement pas à réduire sa prestation en fonction de ce cadre minimal à l'avenir.

Question

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Ma question s'adresse en l'absence de monsieur le syndic à madame la vice-syndique. En octobre 2019 aura lieu la marche Jaï Jagat qui est la marche de la victoire sur l'humanité. Il s'agit d'une marche qui partira en octobre 2019 de Delhi et qui arrivera en octobre 2020 à Genève. C'est une marche qui porte les valeurs des objectifs du développement durable, une marche de la paix évidemment. Et plusieurs communes qui se trouvent sur le tracé ont déjà annoncé qu'elle ferait des aménagements pour soutenir cette marche et accueillir cette centaine de marcheurs. Et vu que notre ville se trouve sur le parcours de cette marche, j'aurais souhaité savoir si la Municipalité a prévu d'accueillir ces marcheurs. Il s'agirait également de fermer peut-être certains tronçons à la

circulation.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous aviserons en temps opportun en fonction des demandes qui nous seront faites, s’agissant d’une manifestation avec les conséquences qu’on peut imaginer sur les autres activités qui ont lieu en ville. Nous verrons ce qui est demandé et ce qu’il est possible de faire.

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma question s’adresse aussi à monsieur le municipal David Payot et porte sur la même problématique. Comme le groupe socialiste, Ensemble à Gauche soutient la mobilisation courageuse des travailleurs et des travailleuses de l’accueil de la petite enfance pour défendre non seulement leurs conditions de travail, mais aussi leur dignité et la qualité de l’accueil des enfants. D’autre part, nous sommes très sensibles, on ne plaisante pas avec le respect et la garantie sur le droit de grève. C’est le b.a.-ba pour nous, pour un Conseil communal et une Municipalité à majorité de gauche, de donner des garanties écrites aux représentants des salariés quant au respect de ce droit de grève.

Ma question maintenant, en fait il y en aura deux, une qui est plutôt une profession de foi à formuler ou pas. Ma question, la première, technique. Quelles garanties la Municipalité peut-elle donner aujourd’hui pour assurer aux salariés et aux salariées qu’ils et elles ne subiront aucune détérioration de leurs conditions de travail, en termes d’horaires, de rémunération et d’enfants par professionnels notamment, et qu’aucune prestation aux enfants et aux parents ne soit détériorée. Quant à la profession de foi, à formuler éventuellement par Municipalité, est-ce que la Municipalité de gauche soutient les salariés et les salariées du parascolaire ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La réponse globalement paraît correspondre aussi à ce qui a été exprimé précédemment, à savoir qu’en matière d’accueil, nous tenons notamment à formuler notre attachement à un encadrement de qualité, avec en particulier un personnel formé à cet effet, une dotation en personnel qualifié qui soit suffisante. Et comme j’étais relativement troublé par la question, quelle était la deuxième partie ? Est-ce que nous soutenons les employés dans leur démarche ? Alors, en tout cas, il paraît que ce qui est possible de faire en tant que Municipalité, c’est d’exprimer notre position par rapport au cadre de référence qui nous paraît nécessaire et de dire que nous nous engageons à avoir un cadre de référence qui, en particulier en matière de qualification, soit meilleur que celui qui est annoncé. En ce qui concerne le taux d’encadrement, il y a donc le 1 et 2P pour lequel le taux d’encadrement n’est pas modifié, le 3 et 6P pour lequel le taux qui est évoqué est passé de 1 pour 12 à 1 pour 15 et le taux pour les 7 et 8P où le taux d’encadrement qui est défini est de 1 pour 18.

Actuellement, comme déjà dit précédemment dans la soirée, l’encadrement pour les 7-8P est un point sur lequel nous présenterons un préavis au Conseil communal en réponse au postulat Florence Germond sur ce sujet. Actuellement le système d’accueil que nous avons ne fait pas partie du système d’accueil de jour au sens formel et nous l’intégrerons dans le cadre qui existera. Au niveau 3 à 6P, nous examinerons plus précisément le taux d’encadrement que nous proposerons. Et nous nous tiendrons aussi naturellement à pouvoir garantir la qualité de la prestation.

M. Alain Hubler (EàG) : – Une très courte réplique, nous aurions souhaité que la Municipalité agisse plutôt sur l’élargissement des normes de l’EIAP, que sur une prudence toute municipale.

Question

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je ne sais pas qui de la Municipalité me répondra, mais il y a quelques jours, j’ai constaté, non sans surprise, que les nouveaux occupants et cultivateurs de la ferme de Rovéréaz utilisaient l’eau des bornes hydrantes pour arroser leurs plantations, notamment une des bornes qui se situe sur le chemin de la Fauvette. Ont-ils reçu une autorisation ? Il serait également intéressant de savoir si ces bornes sont équipées d’un compteur d’eau, ce qui permettrait de connaître le coût d’arrosage de ces plantations, y compris celles situées des deux côtés de la route d’Oron.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Si on a les questions avant, c’est toujours plus facile d’apporter une réponse directe. Les bornes hydrantes servent différents moyens, elles peuvent parfois être utilisées dans des buts d’arrosage, moyennant pose d’un compteur avec un contrat. On verra ce qu’il en est s’agissant du prélèvement que vous avez indiqué.

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s’adresse à M. Hildbrand. L’interdiction de la mendicité est effective à Lausanne depuis le 1er novembre. Qu’est-ce qui va changer concrètement et visiblement ces prochaines semaines dans les rues de Lausanne ? Nous avons vu samedi, effectivement les mendiants ne sont plus à leur place habituelle, mais ils arpentent les rues et principalement la place de la Palud. La ville verra-t-elle un jour des rues sans mendicité, ou Lausanne va-t-elle être le dernier refuge de la mendicité détournée ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie monsieur Oberson pour sa question. S’agissant de la mendicité, comme vous l’avez dit, elle est interdite depuis le 1er novembre. Une information a été donnée aux personnes qui la pratiquent dans la semaine précédant l’entrée en vigueur de cette interdiction. Et aujourd’hui les contrevenants sont évidemment dénoncés à la préfecture. C’est ensuite la préfecture qui donne des amendes. S’agissant du détournement que vous signalez, d’abord constater que la pratique de la mendicité n’a en large partie, pour l’instant, plus cours sous la forme fixe, telle qu’elle se pratiquait depuis de très nombreuses années à Lausanne et qu’un certain nombre de lieux passants ne sont aujourd’hui plus occupés comme ils avaient pu l’être par le passé.

Il est vrai qu’une partie, mais une partie seulement, des personnes qui avaient le comportement aujourd’hui interdit font du démarchage direct auprès des passants. Cette pratique est également interdite, elle donne lieu à des dénonciations cas échéants. Et puis d’autres formes de détournement sont également possibles, nous veillons également à ce que ces formes masquées de mendicité puissent également, cas échéant, être dénoncées selon les procédures habituelles. Nous ne pouvons pas vous garantir des résultats s’agissant des comportements aujourd’hui illicites, néanmoins, sachez que la police met en œuvre la loi cantonale, comme cela avait été annoncé, elle le fait à la mesure des moyens et dans ses compétences.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – L’acceptation du préavis 2015/50, il y a trois ans, autorisait la Ville à rénover quelques immeubles. Rénovation financée par la vente de Riponne 10 et du Palais de Justice, l’immeuble de César-Roux 16 fait partie de la liste des immeubles à rénover à hauteur de 10,8 millions de francs. Je ne vous raconte pas l’historique du concours d’architecture pour cet objet, une chatte n’y retrouverait pas ses petits, pour mémoire on devait supprimer un étage à cet immeuble afin qu’il réponde aux normes incendie, à défaut il passait dans la catégorie des immeubles tours.

J'ai remarqué dernièrement que des échafaudages avaient été installés et que des travaux avaient débuté dans l'immeuble. Alors je voudrais savoir ce qu'on fait comme travaux dans cet immeuble qui a été entièrement vidé de ses 60 locataires. Je ne sais pas non plus où ils ont été relogés. Et quel est le prix total des montants engagés ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – En préambule, comme mon collègue, monsieur Hildbrand, c'est vrai que quand on a des questions aussi précises que cela, c'est bien peut-être de les envoyer avant pour qu'on puisse donner des réponses circonstanciées. Vous avez raison, monsieur Gaudard, les travaux ont enfin commencé. Contrairement à des pratiques comme on l'a vu ce soir d'autres acteurs, nous ne mettons pas les gens à la porte sans les reloger. Les personnes qui sont sorties maintenant de ce bâtiment sont toutes justement dans d'autres lieux, ça vous pouvez en être assuré.

Pour la question sur le montant engagé précisément, alors là je vais répondre par écrit parce que je ne l'ai pas en trente secondes comme ça en tête.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'aimerais simplement savoir ce qu'il advient du concours d'architecture qui prévoyait des travaux assez importants dans ce bâtiment. Est-ce que vous avez laissé tomber le projet ? Est-ce que vous avez payé simplement les frais d'études ? Et puis passé à une rénovation plus légère ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour faire aussi une réponse à la personne qui a demandé que la réponse écrite soit donnée à tout le Conseil, il sera fait comme ça doit se faire au niveau du règlement et comme nous le faisons systématiquement. Ceci étant dit, pour le projet dont il est question à César-Roux, il est vrai qu'il y a eu passablement de problèmes avec ce projet, raison aussi un peu de son retard. Quand je suis arrivée, j'ai aussi découvert qu'il y avait eu pas mal de mailles à partir sur ce projet avec les personnes qui avaient été choisies et nous avons repris et remis l'ouvrage sur le métier avec, encore une fois, des montants que je vous communiquerai par écrit, avec non pas un redimensionnement du projet, mais quelque chose qui soit aussi plus efficient vraisemblablement que ce qui avait été imaginé.

Question

Mme Graziella Schaller (CPV) : – J'ai lu ce matin dans le journal que la Ville allait installer trois-quatre bornes électriques en ville pour faire un test. Je félicite la Ville de cette initiative. Ce qui m'a un petit peu surprise, c'est la déclaration comme quoi cette recharge serait offerte, que ce serait gratuit, sous le prétexte que c'est un projet qui coûtait cher. J'étais un petit peu surprise de la logique et je voudrais savoir ce qui a mené au fait que ce soit offert, d'autant plus que lors du postulat Zangger monsieur le municipal avait déclaré qu'il y aura un système de facturation pour ces bornes.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je remercie madame Schaller pour sa question qui me permet effectivement de corriger ce qui a été indiqué dans le journal ce matin et qui est pour une part dû à une manière de m'exprimer qui a été insuffisamment claire auprès du journaliste. Effectivement lors des débats ici j'avais souligné le fait que l'électricité n'était pas un bien gratuit et qu'il fallait envisager un modèle économique dans lequel les consommateurs payent leur consommation d'électricité, y compris sur les bornes de recharge, et c'est bien ce qui va se passer. Dans ce sens-là, l'information donnée par *24 heures* ce matin est erronée. L'électricité consommée sera effectivement perçue à travers la plateforme de l'entreprise avec laquelle nous avons conclu un contrat pour la pose des bornes de recharge.

Si le journaliste a mentionné cette gratuité ce matin, c'est en partie à cause de ma manière de m'exprimer qui était insuffisamment claire auprès de lui, c'est-à-dire je pense, je lui ai dit que nous n'avions pas encore défini le modèle complet de ces bornes de recharge, dans lequel on pouvait imaginer une perception sur la plateforme informatique fournie par le fournisseur de bornes de recharge ou alors on pouvait imaginer un autre modèle de perception d'électricité lié à la location de la place de parc elle-même. Et puis il a été aussi question de la gratuité ou de la presque-gratuité des recharges pour les scooters électriques, l'ensemble de cette conversation a fait que le journaliste a malheureusement fait une déduction qui ne correspond pas à la réalité et la Commission des finances d'après que me dit ma collègue Florence Germond, et les commissaires aux finances, des SI ont été effectivement informés encore tout récemment que c'est bien une perception pour la consommation d'électricité qui est prévue sur ces bornes de recharge.

Et puis le paradoxe que vous soulevez était lié au fait qu'effectivement, à long terme évidemment, ce sont les coûts complets qui doivent être perçus auprès des consommateurs finaux, y compris ceux de l'installation du système. Et évidemment, pour quatre bornes de recharge, installer tout un système serait très onéreux par rapport à la perception de l'électricité. Mais de toute façon, ce problème ne se posera pas.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Germond. Les retards dans les projets Axes forts ont pour conséquence que le planning initial des divers projets ne sera pas tenu. Le projet de tram T1 a un retard indéfini, la liaison Vigie-Gonin a été remise en question et le début des travaux du métro M3 dépend d'une décision à venir de l'OFT. De même, le projet des bus à haut niveau de service, BHNS, semble être suspendu pour le moment. La réalisation de ce projet implique la fermeture du Grand Pont à la circulation automobile et, plus généralement, au trafic motorisé individuel. Voici ma question. Cette fermeture aura finalement lieu à partir de quelle date ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous savez toujours que lorsque l'on pose un échéancier, un calendrier, ce qui est bien, ce dernier évolue avec le temps. Donc les échéances annoncées à un moment donné varient aussi potentiellement en fonction des aléas du projet. En l'occurrence, ici, le tram et les bus à haut niveau de service sont complètement liés au niveau des procédures juridiques. Et ce que nous annoncent les juristes qui suivent de près le dossier, c'est que la décision du Tribunal fédéral est attendue dans les six mois, puisque vous savez que nous sommes au Tribunal fédéral.

Aujourd'hui, si le Tribunal fédéral valide le projet tel quel, si nous partons de cette hypothèse, les travaux pourront débuter fin 2019, début 2020, et si ensuite nous déroulons l'échéancier tel que prévu, les travaux du Grand Pont sont prévus en 2023. Voilà ce que je peux vous dire, mais évidemment, cela dépend complètement de la décision du Tribunal fédéral ; ainsi, si ce dernier venait à prendre une autre décision, évidemment, le calendrier que je viens de vous annoncer ne sera pas valable.

Question

Anita Messere (UDC) : – Ma question s'adresse à monsieur Hildbrand, ça concerne le quartier de la Cité. J'étais en train de rentrer chez moi il y a deux semaines, je passe devant l'école de musique et il y a deux toxicomanes qui sont en train de prendre leur dose avec une seringue que j'ai vue, qui ne sont pas allés au local d'injection malheureusement et puis je suis ensuite rentrée en passant devant le Festival la Cité et là il y avait des dealers qui cachaient des boulettes dans les interstices qui sont dans les soubassements de la maison des chanoines du bâtiment de l'Académie. Et puis ensuite je suis passée au coin de la cour du gymnase de l'Ancienne académie où il y a des toilettes hommes qui étaient évidemment remplies de dealers, bref on commence à avoir vraiment un énorme problème à la Cité et en discutant avec les personnes qui étaient dehors qui habitent la Cité, il y en a

un qui m'a dit qu'il avait appelé quatre fois la police en un jour pendant cet été où j'étais pas là.

Moi j'ai appelé la police le soir même et ils m'ont dit qu'ils allaient faire leur possible. Je soutiens évidemment la police au maximum, je sais qu'elle fait déjà un travail remarquable et très conséquent à Lausanne. Ma question : est-ce qu'on peut aussi faire intervenir la police de manière plus régulière maintenant à la Cité puisque visiblement le deal et la consommation se sont encore renforcés à la Cité ? Est-ce que le Canton peut participer sachant que la cité est partiellement propriété du Canton ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie madame Messere pour sa question. Les difficultés qui ont cours et qu'elle signale à la Cité sont bien connues des services de police, si je puis m'exprimer ainsi, elles reflètent dans notre analyse de la situation, non pas tant un déplacement du deal ou que très partiellement, mais plutôt la présence d'un certain nombre de consommateurs qui évidemment posent un certain nombre de soucis que nous ne minimisons pas, que ce soit au niveau des WC publics comme cela a été mentionné plus tôt dans le secteur de la Cité, puis en direction de la Riponne.

Évidemment que nous souhaitons mettre un terme à ces désagréments, tant pour les visiteurs que pour les habitants ou les touristes qui fréquentent en nombre le quartier de la Cité. Nous prenons un certain nombre de mesures au niveau de la présence policière, sans aller dans la même ligne que ce qui a été fait par rapport au deal de rue, puisque nous sommes face à un problème partiellement différent, que nous ne minimisons pas, se manifeste je dirais dans les alentours de la Riponne. Ça fera l'objet de mesures ponctuelles et de présences ciblées. Nous espérons aussi que le développement progressif de l'usage de l'espace de consommation sécurisé aura un impact positif par rapport à la présence de consommateurs dans des lieux à la Cité.

Question

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – J'ai une question pour madame Florence Germond. Avenir Suisse a publié récemment les portraits des dix plus grandes villes de Suisse, relatés dans la presse ces derniers jours. Et Lausanne était égratignée pour sa politique en matière de mobilité. En réponse, dans le *24 heures* du 31 octobre, notre municipal, Florence Germond répond, je cite : « la Municipalité travaille à un outil multimodal pour indiquer les meilleurs itinéraires possibles pour tout type de transports avec des critères individualisés comme le temps, les coûts ou le confort ». Pouvez-vous nous préciser la forme et le calendrier de mise en œuvre de cet outil multimodal lausannois ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, nous sommes convaincus qu'aujourd'hui, de nombreux enjeux sont liés à la multimodalité, c'est-à-dire au fait qu'une même personne utilise plusieurs modes de transport pour effectuer différents trajets, voire le même trajet. Aujourd'hui, je crois que la plupart des usagers qui se déplacent en ville utilisent souvent plusieurs modes de transport. Donc nous travaillons au développement d'un outil, en particulier dans le cadre de l'accompagnement des chantiers importants qui devraient débiter ces prochaines années à Lausanne, afin de renseigner sur le mode de transport le plus efficace pour un trajet donné, en tenant compte de certains critères que l'usager pourrait définir, comme le temps de trajet ou le coût par exemple. Il pourrait aussi s'agir d'un itinéraire, nous aimerions définir par exemple des itinéraires qui préservent les quartiers, en évitant d'envoyer des automobilistes dans des quartiers pacifiés, ou encore en indiquant qu'ils peuvent utiliser les vélos en libre-service, les itinéraires piétons, vélos, etc.

Nous sommes actuellement dans le cadre de la préparation d'un appel d'offres, et puis selon notre calendrier, un outil pourrait être mis en place dans le courant du deuxième

semestre de l'année prochaine, mi-2019, rentrée 2019.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse par avance auprès du municipal Hildbrand, je n'ai pas envoyé la question par écrit. J'espère qu'il pourra y répondre. Comme il a déjà été dit, la mendicité est donc interdite depuis le 1er novembre suite aux décisions prises par le Tribunal à ce sujet. La question que j'aimerais poser c'est dans le cadre de l'application qui a été faite de cette loi : est-ce qu'il y a déjà eu des exceptions et si oui lesquelles ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je n'ai pas tout à fait compris la question, alors je vais tenter de répondre. La police fait son travail, elle est assermentée et donc elle n'est pas en mesure de faire des exceptions. Les exceptions qui ont été mentionnées l'ont été par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'annonce de la mise en vigueur de la loi, en souhaitant revenir devant le Grand Conseil avec des régimes potentiels d'exceptions. Dès lors, il n'y a aujourd'hui rien dans le texte qui prévoit des exceptions et si des exceptions devaient être accordées par rapport à des cas de rigueur ou que sais-je encore, elles le seraient via la préfecture, voire par les différents recours qui pourraient s'exercer par rapport à des décisions de la préfecture.

Voilà ce que je crois comprendre dans votre question relative aux exceptions. La Municipalité ou le Corps de police ne sont pas dans une situation où ils pourraient faire des exceptions. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne.

Question

David Raedler (Les Verts) : – Ma question est adressée également à Mme Florence Germond et porte également sur le vélo, vu que c'est une question centrale et qui nous intéresse tous. J'ai également lu le rapport d'Avenir Suisse, qui vient quelques semaines après les excellents résultats de la votation vélo à Lausanne, 88% de oui, et qui a noté la « vélo-freundlichkeit » des villes. Et dans ce domaine, malheureusement, Lausanne est arrivée dernière, ex aequo avec Lugano et, grand sacrilège, bien derrière Genève. Alors, il est certain que les aménagements cyclables de la ville se sont fortement renforcés ces dernières années et que la place du vélo est toujours mieux prise en compte lors de nouveaux aménagements, de façon souvent plus marquée malheureusement qu'au niveau du Canton, et tout rapport aussi général que celui d'Avenir Suisse doit être pris avec des pincettes qui s'imposent. Mais il est également indéniable qu'il reste énormément encore à faire pour le vélo en ville, notamment afin d'assurer la sécurité des cyclistes par des voies distinctes et une signalisation propre. Cela s'avère d'autant plus important que le nombre d'accidents par kilomètre est particulièrement plus élevé à Lausanne, avec un taux de 10,96 accidents pour 1 million de kilomètres, que dans les autres villes suisses, notamment à Bâle où il est de 0,78 et là encore Genève avec 1,66.

Donc vu tant les excellents résultats de la votation vélo que les appréciations mitigées des aménagements lausannois, j'aurais une question en deux éléments. La première, est-ce que la Municipalité partage les conclusions du rapport d'Avenir Suisse s'agissant de la vélo « unfreundlichkeit » de notre ville et est-ce que la Municipalité se fixe pour but de remonter dans les classements vélo et d'adapter sa politique en conséquence, en particulier dans la planification des nouveaux quartiers ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne vais pas me positionner sur la « vélo unfreundlichkeit » ; nous savons que chaque méthodologie a ses avantages et ses désavantages. Mais enfin, ce que je peux vous dire, en termes d'accidentologie, évidemment quand on se base sur peu de données, c'est aussi plus compliqué d'avoir des éléments statistiques significatifs en termes de volume. Mais enfin, ce que je peux vous dire, c'est que la Municipalité est convaincue que la mobilité douce, les itinéraires, enfin les déplacements à pied ou à vélo doivent être développés et doivent être promus. Dans ce cadre-là, vous avez voté lors de la précédente législature une série de

préavis que nous sommes en train de mettre en œuvre, notamment en réaménageant Ruchonnet, l'avenue de la Gare, l'avenue Vinet, et peut-être certains d'entre vous ont-ils constaté que sur le terrain, sur des axes majeurs de la ville, nous avons fait des aménagements spécifiques récents en la matière.

Nous continuons à le faire grâce aux préavis que vous avez votés depuis le début de la législature sur le PAM 2012, avec la sécurisation des itinéraires vélos et piétons, vous nous avez octroyé plusieurs millions à cet effet. Maintenant, il convient de lancer les projets, nous le faisons, mais c'est vrai qu'en matière d'infrastructures routières, les choses prennent beaucoup de temps. Du moment où nous montons un projet, nous venons vous demander les crédits, nous planifions les projets sur plan, nous faisons les mises à l'enquête, nous gérons les mises à l'enquête, et ensuite nous réalisons en faisant les travaux. Donc cela prend beaucoup de temps, mais enfin le souhait et la volonté sont bien là et nous allons travailler dans ce sens ces prochaines années.

Interpellation de M. Claude Calame et consorts – « Logement d'urgence et plan grand froid : quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? »

Développement

Le 11 novembre 2017, une cinquantaine de personnes manifestaient puis passaient la nuit sur les escaliers de l'Eglise Saint-Laurent pour dénoncer, au seuil de l'hiver, le manque de places pour les sans-abri en Ville de Lausanne notamment en raison de l'ouverture tardive du l'abris PC de la Vallée de la Jeunesse. Le 1er décembre, le collectif des personnes sans domicile fixe « New Life » occupait l'une des salles du Centre sportif de Grand Vennes. Ils en furent rapidement délogés par la police municipale et ce n'est qu'après deux jours que la plupart d'entre eux purent être placés dans les logements d'urgence mis à disposition par la Municipalité.

Dans un communiqué du 21 février 2018, la Municipalité annonçait qu'à la suite de la mise en place du second plan « grand froid » de l'hiver, la capacité des hébergements d'urgence avait été augmentée de 107 à 152 lits, répartis entre le Sleep in, la Marmotte et l'abris PC de la Vallée de la Jeunesse. De plus, en janvier, la Fondation Mère Sofia mettait à disposition 80 places dans les locaux de la soupe populaire à la rue Saint-Martin, selon le principe de l'accueil de jour (« Le Répit »). Enfin le 18 octobre dernier un communiqué de la Municipalité annonçait l'ouverture le 1er novembre de « L'Étape » dans le bâtiment du « Lausanne Guesthouse » destiné à une prochaine démolition en raison de l'extension de la Gare CFF (plan Léman 2030). L'Étape doit remplacer l'abris PC de la Vallée de la Jeunesse.

Il semble que cette année l'expérience de l'hiver dernier devrait permettre d'anticiper des mesures prises l'an passé dans l'urgence et sous la pression des événements.

De là les cinq questions que nous nous permettons d'adresser la Municipalité :

1. Le transfert de l'abris PC de la Vallée de la jeunesse à L'Étape implique le passage de 50 + 25 places à 60 places, avec un nombre de lits désormais non extensible. Quelles mesures ont été prévues pour combler cette diminution des places disponibles, sinon l'éventuelle recours à l'abris PC en cas de « grand froid » ?
2. Quelles mesures sont-elles envisagées pour soutenir la reprise du « Répit » dans le cadre d'une soupe populaire qui a été transférée du bâtiment de la Rue Saint-Martin, désormais détruit, à un ancien garage à la Rue des Avelines ?
3. La Municipalité ne pourrait-elle pas étendre à toute la période hivernale le plan « grand froid » afin de soustraire d'emblée à la rue tous les sans-abri, quel que soit leur statut, et cela également de jour (extension des heures d'accès à L'Espace, 3 Rue de la

Vigie) ?

4. Si ce n'est pas le cas, la Municipalité envisage-t-elle, en cas de grand froid et de manque de places, d'utiliser des bâtiments publics non-occupés pour y loger des personnes sans-abris ?

Discussion

M. Claude Calame (EàG) : – Vous vous le rappelez sans doute, du point de vue du logement d'urgence et des logements d'urgence mis à la disposition par la Ville de Lausanne en période hivernale, le début de l'hiver dernier, c'était au mois de novembre, a été marqué par deux événements. D'une part par une manifestation sur la place Saint-Laurent pour dénoncer précisément un certain nombre de lacunes dans le logement d'urgence, cela au seuil de l'hiver. Une cinquantaine de personnes avaient d'ailleurs passé la nuit sur les escaliers de l'église Saint-Laurent. D'autre part, au début décembre, un collectif de personnes sans domicile fixe, de SDF, avait occupé une salle du centre sportif de Grand-Vennes. Et différentes mesures, à ce moment-là, avaient été prises à la hâte, sans doute, pour assurer un logement précaire, à n'en point douter, à toutes, sinon en tout cas à presque toutes les personnes qui étaient sans-abri.

Or, en ce début de nouveau mois de novembre, nous avons appris que l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, qui est un dispositif essentiel dans le logement d'urgence hivernal avait été abandonné au profit d'un logement qui s'appelle désormais l'Etape et c'est un logement d'urgence qui est donc organisé dans l'ancien guesthouse proche de la gare CFF. Vous connaissez probablement ce bâtiment et vous avez lu, vous avez pris connaissance à ce propos du communiqué qui nous a été transmis en date du 18 octobre par la Municipalité. Or, cette substitution à l'abri PC de l'Etape installée dans l'ancien guesthouse représente une diminution des places disponibles. Par ailleurs, il est loin d'être certain que la Fondation Mère Sofia parvienne à ouvrir à nouveau dans le cadre de la soupe populaire qui a elle-même déménagé, vous le savez aussi, au chemin des Avelines, l'accueil de nuit qui s'intitulait, qui s'appelait le Répit et qui a été fort bien fréquenté l'hiver dernier.

Enfin, le communiqué de presse que j'ai évoqué tout à l'heure au sujet de l'ouverture de l'Etape dans le guesthouse ne dit rien de l'accueil de jour qui est prévu en cas de grand froid et qui est organisé en principe dans cet autre endroit de la ville, jusqu'ici c'était la rue de la Vigie 3, qui s'appelle l'Espace. De là les quatre questions que nous nous permettons de poser à la Municipalité et en l'occurrence à monsieur Oscar Tosato.

Question

Le transfert de l'abri PC de la Vallée de la jeunesse à l'Etape implique le passage de 50 + 25 places, donc 75 places, à 60 places, 60 lits si vous voulez, avec un nombre de lits désormais non extensible. Quelles mesures ont été prévues pour combler cette diminution des places disponibles, sinon l'éventuel recours à l'abri PC en cas de grand froid, comme c'est mentionné dans le communiqué de presse que j'ai cité tout à l'heure ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – L'abri de la Vallée de la Jeunesse pouvait accueillir 50 personnes et nous pouvions l'étendre en cas de grande affluence avec l'autorisation de l'ECA à 75. Aujourd'hui, le guesthouse accueille 60 lits et nous avons décidé de mettre à l'année cinq lits plus deux appartements pour six personnes, ça fait onze personnes qui sont en urgence à l'Abri, ce qui nous met à 71 places. Si on considère le nombre de nuitées, étant donné que ceux qui sont là pour une année avec un abri d'urgence d'une année le seront pendant en tout cas neuf mois, nous avons exactement le même nombre de nuitées.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Deuxième question, quelles mesures sont-elles envisagées

pour soutenir la reprise du répit dans le cadre d'une soupe populaire qui a été transférée du bâtiment de la rue Saint-Martin, qui est d'ailleurs désormais détruit, à un ancien garage à la rue des Avelines ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Des discussions ont eu lieu avec la Fondation Mère Sofia, qui était notre partenaire comme vous l'avez cité. La Fondation Mère Sofia n'a pas désiré reprendre cette prestation, étant maintenant dans un nouveau quartier, ne voulant pas pressuriser ce quartier avec une nouvelle prestation. Ensuite, la Fondation Mère Sofia nous a également dit qu'il était difficile d'aménager des locaux pour la soupe populaire le jour et de les aménager pour le Répit la nuit, ça posait des problèmes d'ordre technique.

Ensuite, s'agissant de l'évaluation du besoin, la Fondation Mère Sofia a fait le constat, qui a été d'ailleurs appuyé par toutes les analyses faites, qu'il n'y avait pas de demande pour un hébergement où on venait s'asseoir, passer la nuit, et qu'il y avait une vraie volonté simplement d'avoir des lits. Donc ils ne sont pas entrés en matière sur une nouvelle demande. J'ai ensuite essayé de voir avec une église si quelqu'un était disposé à faire un accueil de ce type-là, un lieu d'accueil la nuit où on puisse se rendre à toute heure et partir à tout moment. Je n'ai pas encore eu de réponse positive à cette requête.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – La Municipalité, pour la troisième question, ne pourrait-elle pas étendre à toute la période hivernale le plan Grand Froid afin de soustraire d'emblée à la rue toutes et tous les sans-abri, quel que soit leur statut, et cela également de jour, je pensais évidemment à l'extension que nous avons envisagée, en tout cas l'année passée, des heures d'accès à l'Espace qui se trouvait encore, 3 rue de la Vigie.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Ne pas tenir compte des modalités d'ouverture d'un abri en cas de grand froid, mais l'étendre à toute la période signifie ouvrir un abri supplémentaire. Un abri supplémentaire comme celui de l'Abri du guesthouse maintenant c'est un montant de 500 000 francs qui sont nécessaires. Aujourd'hui l'espace est ouvert également toute la journée. Ce sont les prestations qui sont différentes. Le matin il y a un accueil universel et l'après-midi on y accède pour recevoir des conseils en matière sociale. Il n'est pas prévu actuellement de l'ouvrir simplement pour un accueil général. Les personnes sans abri peuvent se rendre dans les autres lieux d'accueil ouvert, par exemple les centres de loisirs de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Et la quatrième question, si ce n'est pas le cas, ce qui semble se vérifier, la Municipalité envisage-t-elle, en cas de grand froid et de manque de place, d'utiliser des bâtiments publics non occupés pour y loger des personnes sans abri ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Aujourd'hui, comme vous le savez, le coût de l'accueil d'urgence est à charge de la facture sociale. Le financement est donc décidé par le Canton. Ce n'est pas nous qui pouvons le décider, la seule chose que je puisse faire, le cas échéant, c'est faire une demande au Canton qui décidera s'il finance une prestation supplémentaire. Pour la Municipalité, aujourd'hui, il s'agit aussi de veiller à ce que toutes les prestations sociales ne se déroulent pas en ville de Lausanne et il serait tout à fait loisible, possible pour le Canton de proposer, le cas échéant, s'il le désire, d'ouvrir un abri dans une autre commune, par exemple dans l'Ouest lausannois.

La discussion est ouverte

M. Philipp Stauber (PLC) : – En fait, j’ai une question à vous poser, M. le président. Je suis un peu surpris que le Bureau ait accepté l’urgence pour cette interpellation. Si je prends les questions, par exemple, 3 et 4, je me permets de vous rappeler que nous avons un hiver chaque année, que les questions 3 et 4 peuvent être posées en janvier, en mars, en mai, en novembre, à tout moment, et que le fait de poser ces questions actuellement en novembre n’a aucune urgence, en fait. On ne peut pas réagir dans l’espace de quelques jours ou quelques semaines à la thématique qui est soulevée ici. Donc, je ne vois pas, par exemple, comment l’urgence se justifie pour cette question.

Concernant la question 1, il y avait manifestement un peu un malentendu sur le nombre. Vu qu’il n’y a pas malentendu sur le nombre, je ne vois pas non plus ce qui justifiait l’urgence de cette question. Ça aurait pu, par exemple, faire l’objet d’une question orale, comme ça, on aurait clarifié directement les chiffres à ce moment-là. Je reconnais que peut-être la question 2 pourrait être une question peut-être d’urgence, je ne la comprends pas très bien, mais je suis quand même surpris qu’on ait accordé l’urgence à cela. Comme j’ai dit, on a un hiver chaque année, et on peut poser ces questions tout au long de l’année dans une interpellation tout à fait normale ou lors d’une question orale.

Le président : – Je propose de poursuivre la suite du débat sur le fond, puisque finalement, à partir du moment où le Bureau a accepté l’urgence, là, le débat sur l’urgence ne se fait pas, mais en l’occurrence, la décision était que, voilà, à l’approche des grands froids qui peuvent survenir dès maintenant à tout moment, nous avons jugé que celle-ci respectait les critères que nous vous avons transmis.

M. Pierre Conscience (EàG) : – En effet, s’il y a un hiver chaque année, eh bien, cet hiver occasionne pour certains et pour certaines qui sont à la rue des situations de misère extrême, voire parfois de danger extrême, et j’espère que ceci motive l’urgence, ne serait-ce que de pouvoir en débattre pour la grande majorité des membres de ce plénum.

Monsieur le municipal Tosato nous a expliqué tout à l’heure que dans le cadre de la réorganisation du logement d’urgence, au fond, aucune place supplémentaire de façon substantielle n’avait été octroyée. Or pourtant, l’année dernière, la Municipalité avait en quelque sorte fait preuve par l’acte de l’insuffisance sur les plans social et humanitaire de sa politique en matière de logement d’urgence, en ayant déclenché le plan Grand Froid avant que les conditions météorologiques ne soient réunies, on voit là qu’elle devait dès lors répondre à une attente et une pression de nouveau sociale et humanitaire plus fortes que ce que prévoit sa politique.

Or, si le plan Grand Froid est déclenché et que des gens se retrouvent à la rue, on ose imaginer le problème, et on en a déjà parlé que cela occasionne en l’absence de son plan Grand Froid. On voit donc que les moyens sont insuffisants. M. Tosato nous a aussi dit un abri de plus c’est 500 000 francs. 500 000 francs chers collègues, qu’est-ce que c’est que 500 000 francs face au fait d’octroyer aux personnes qui toutes en ont le droit, la dignité d’avoir un toit sur leur tête quand il fait froid dehors pour ne pas dormir dehors, pour ne pas risquer leur vie et leur santé à dormir dehors ? Qu’est-ce que c’est 5000 francs par année, chers collègues, pour un abri de plus ? Et même si c’était le double, qu’est-ce que c’est ? Pour le groupe Ensemble à Gauche, le fait de satisfaire à cette attente et à ce besoin social d’avoir un toit ne doit souffrir aucune condition de moyens, je dis bien aucune condition de moyens, et c’est bien la seule satisfaction de cette exigence que de pouvoir, nous, conseillers et conseillères communaux, rentrer chez nous le soir en sachant que personne n’est forcé de dormir à la rue dans notre ville qui a les moyens de répondre à ce besoin, que nous espérons que des moyens supplémentaires puissent être mis en œuvre ce soir dans le cadre de ce débat. Mais, j’en suis certain, nous serons nombreux à aussi voter une augmentation du budget alloué aux services qui s’occupent de cet aspect et aux associations et fondations qui soutiennent, qui travaillent avec la Ville pour le Bas Seuil et l’accueil d’urgence.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Comme ça a été dit par notre collègue Claude Calame, en termes peut-être de contexte, si on fait un retour en arrière d'une année, au-delà évidemment des événements qui ont eu lieu, cette demande, peut-être pour répondre à M. Stauber, évidemment c'est plus facile de parler de cette question, que tout le monde en soit conscient, bien sûr au début de l'hiver, si on avait posé la même chose au mois de juin, vous pouvez imaginer que vous auriez eu une réponse un peu du même type peut-être en termes de décalage.

Maintenant l'année passée ce qu'il y a eu c'est surtout pas mal de questions orales sur les capacités d'accueil. On voit que cette année les capacités d'accueil, même si on n'a pas la même analyse sur les nuitées et les places, diminuent globalement. Des questions sur les pratiques de la police vis-à-vis des personnes qui dorment dehors, on a parlé de sacs de couchage potentiellement confisqués, des pratiques de la maraude qui n'étaient pas forcément soutenues, quelques amendes qui ont été émises et de notre point de vue, une question de coordination avec certains acteurs. Et certaines réponses ont été apportées, mais le fait d'avoir agi dans l'urgence n'a pas permis d'anticiper cette situation. Donc maintenant ça a été dit aussi par notre collègue, en fait cette situation, la situation actuelle et les annonces qui ont été faites par la Municipalité donc du 18 octobre, elles ne nous rassurent pas entièrement. D'où ces questions urgentes car comme ça a été dit par mon préopinant, la santé de dizaines de personnes, voire potentiellement leur vie est en question et je pense qu'on partage ça clairement avec le municipal Tosato qui l'avait aussi exprimé cette année, on l'avait soutenu, en tout cas moi aussi à titre personnel dans *Le Courrier* par exemple je me rappelle où le but de la Ville, et ça on le soutient tout à fait, c'est de garantir et ça viendra peut-être dans une résolution éventuelle, que personne ne dorme dehors. C'est vraiment un but qui semble atteignable même s'il est difficile, en tout cas ça doit être notre horizon collectif.

Maintenant sur les réponses assez rapidement. Cette interpellation peut-être déjà sera probablement suivie par d'autres objets sur ce sujet essentiel et on aura l'occasion de discuter peut-être sur le fond avec monsieur Stauber, qui est resté peut-être sur la forme. En termes de nuitées et de places, ce n'est pas vraiment une question de chiffres en fait, ce n'est pas une question de chiffres de nuitées sur un hiver, mais c'est bien une question de nombre de places disponibles sur une nuit pour le nombre de personnes qui n'ont pas de logement cette nuit-là. Et actuellement rien ne montre que le nombre de places sera suffisant chaque nuit en gros en moyenne sur un hiver, d'autant plus si les températures baissent, étant donné bien sûr qu'en tant que ville centre, ben voilà vu qu'il y a plus de moyens à Lausanne vous avez aussi des personnes qui potentiellement viennent là où il y a des possibilités de trouver un moyen de pas dormir dehors.

Peut-être sur le Répit c'était une des questions principales pour nous en tant qu'interpellateur, on a eu aussi certains échanges avec des associations comme des fondations comme Mère Sofia. On comprend bien que c'est difficile évidemment pour des fondations comme elles de rendre un certain nombre de services de prestations dans le même quartier. Dans ce cas-là aux Avelines et on est assez impatient de voir et peut-être de pouvoir aider à trouver une possibilité de reprise de ce Répit, de cet accueil de nuit sans lit, mais qui permettait aussi à un certain nombre de personnes chaque nuit de pouvoir dormir au chaud et bénéficier d'un peu de répit pendant la nuit. Maintenant voilà je soutiens exactement ce qui a été dit par monsieur Conscience, on en revient toujours à la question des moyens, que ce soit 500 000 francs ou plus, le débat devra avoir lieu, c'est la question de fond et de nouveau on partage, en tout en tout cas j'imagine une majorité de ce Conseil, le but à atteindre que plus personne ne dorme dehors dans une ville comme Lausanne. Et pour ça il faut des moyens, des moyens supplémentaires, et ce n'est en tout cas pas avec une baisse du nombre de places qu'on va y arriver, même si évidemment c'est mieux d'avoir le guesthouse avec des lits en dur, avec un confort supplémentaire plutôt qu'un abri PC. Et ça je pense que ça n'a pas été dit, mais personne va le contredire et moi je soutiens totalement ce transfert, mais il faut que le nombre de lits puisse augmenter, c'est un peu le

but qu'on doit se fixer de notre point de vue.

Et finalement oui, cette question en cas de plan Grand Froid d'utiliser les bâtiments publics, évidemment c'est une sorte de, non pas de provocation ou de pique, mais ça aurait été une décision assez symbolique. Vous avez peut-être vu que l'ampleur à Paris est peut-être très différente, mais il y a une décision qui a été prise par la mairie de Paris d'utiliser par exemple une partie de l'Hôtel-de-Ville, une partie de certains bâtiments publics, ça permet potentiellement, je ne dis pas qu'il faut faire exactement la même chose à Lausanne, mais ça permet aussi un électrochoc collectif pour que les personnes se rendent compte qu'il y a un certain nombre de personnes qui ne peuvent pas dormir au chaud chaque hiver. Et ce serait un moyen par exemple de garantir des places d'accueil en suffisance si les moyens ne suffisent pas dans le dispositif de base. Donc voilà, c'est globalement un peu l'analyse de la situation, mais ce débat, à mon avis, est loin d'être terminé.

M. Claude Calame (EàG) : – Merci tout d'abord à M. Tosato pour ses réponses. Merci aussi à M. Stauber pour son interrogation sur l'urgence. L'urgence a été provoquée notamment par le communiqué de presse concernant le logement d'urgence qui a été publié le 18 octobre, c'est-à-dire il y a une quinzaine de jours, d'où l'urgence de notre intervention.

Dans le système économiste qui d'une manière ou d'une autre nous est imposé, on aime bien parler en termes d'offre et de demande. Eh bien, si je reprends ces termes, il s'agit pour nous du point de vue du logement d'urgence et du point de vue de la situation des sans-abri à Lausanne, j'insiste encore une fois, hommes, femmes et parfois aussi enfants, de répondre à une demande et d'avoir une offre décente qui réponde à cette demande. Dans cette mesure, je reviens sur les problèmes soulevés dans nos différentes questions. Il s'agit quand même d'une part de combler ou de trouver une alternative pour les places qui étaient offertes par le Répit par l'intermédiaire de la Fondation Mère Sofia. D'autre part, il s'agit de trouver un abri supplémentaire pour combler un léger déficit entre les 75 places offertes par l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse et puis le guest house avec seulement 71 places.

Et puis le troisième problème c'est évidemment l'ouverture de l'Espace pour un accueil de jour, je précise encore, en cas, dans un premier temps, en cas de grand froid, sur des plages horaires qui soient plus larges que les plages existantes actuellement pour la consultation administrative. Je dirais pour conclure qu'il s'agit d'un problème d'assistance à personnes en danger, une assistance à personnes en danger dont nous sommes redevables en tant qu'individus, mais dont la Municipalité est aussi redevable vis-à-vis des personnes qui d'une manière ou d'une autre résident sur son territoire.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je voulais me faire le porte-parole des habitants du quartier du Vallon par rapport à l'objet de cette interpellation, puisqu'on avait discuté avec M. Tosato, notamment dans le cadre de l'ouverture du centre de consommation, la garantie que les services du Répit se poursuivraient les années à venir, puisque dans le quartier, on avait dès l'ouverture du Répit constaté une très grande amélioration de la situation avec beaucoup moins de personnes qui dormaient dehors. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui il importe pour nous que cette situation d'accueil, même avec la situation particulière du Répit où les gens ne peuvent pas dormir, puisse se poursuivre et reste à disposition des personnes nécessiteuses. Ceci avant tout aussi par solidarité avec notre quartier du Vallon, qui souvent, par tolérance, accueille ces gens-là, mais c'est également un problème en même temps. Donc au fond, l'urgence de cette interpellation se justifie parce que ces demandes qui émanent du quartier du Vallon ont été répétées depuis des années et nous souhaiterions que la situation soit définitivement résolue.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je dois dire que de par ma sensibilité personnelle, j'ai énormément de peine à accepter de savoir que des personnes dorment dehors, que ce soit par grand froid ou même durant l'année. Mais j'ai une question, par exemple à M. Calame : ne pensez-vous pas que plus on a de lieux d'accueil, plus on a de lits à offrir à

des personnes, qu'elles soient de passage ou qu'elles vivent à Lausanne, mais n'ont pas de lieu pour dormir, ne pensez-vous pas que d'avoir toujours plus de lits ne fait pas un appel d'air et jusqu'où la Ville de Lausanne devrait aller et jusqu'où elle a les moyens d'aller pour offrir des places pour ces personnes ?

M. Claude Calame (EàG) : – Je m'attendais à l'objection de l'appel d'air et je répondrai que cette politique d'accueil en logements d'urgence implique naturellement une politique de coordination avec les communes voisines de Lausanne, notamment de l'Ouest lausannois, j'en suis pleinement conscient. J'aimerais vous proposer une résolution qui va s'afficher : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures pour qu'aucun sans-abri, homme, femme ou enfant, ne soit condamné à la rue durant l'hiver 2018-2019. »

Le président : – La discussion se poursuit donc dès maintenant à la fois sur l'interpellation et sur cette résolution.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je serai bref. Il est bon d'être moral et d'aimer son prochain donc, je suis très sensible à cette résolution, à cette discussion sur des gens qui souffrent, des gens qui sont dans la rue, des gens qui n'ont peut-être pas eu la chance que vous et moi avons eue, d'avoir une famille, d'avoir une formation, d'avoir un travail et je crois qu'il est important de pouvoir effectivement les aider et que c'est une des missions importantes de la Ville. Je soutiendrai cette résolution à une condition, c'est qu'une phrase soit ajoutée qui dise que tous les budgets et les moyens engagés soient compensés par des économies sur d'autres postes de la Ville, ce qui permettra à la Ville de définir clairement ses missions, de définir aussi ce qui n'est plus ses missions.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – C'est naturellement un vœu que le PLR va soutenir, tant il est vrai que c'est un des objectifs de base d'une politique municipale, donc je pense que le soutien des conseillers PLR ne fait pas trop de doute quant à cette résolution. Je ne suis pas sûr à titre personnel que l'ajout de M. Moscheni ait beaucoup de conséquences, mais j'attendrai de voir la Municipalité pour ça, parce que finalement le vœu doit se concrétiser dans des politiques, et se concrétiser dans les mesures sur lesquelles on doit discuter. Donc je pense qu'il est un peu en amont. J'attendrai toutefois d'entendre la Municipalité à ce sujet.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Juste pour dire qu'effectivement le groupe des Verts va bien évidemment soutenir cette résolution extrêmement générale qui est plutôt une affirmation politique, une éthique et ne va pas entrer en matière sur la proposition de monsieur Moscheni.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Pour ne pas faire très long, le Parti socialiste soutiendra aussi cette résolution pour les mêmes arguments qu'avancés par M. Dubas.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Tout d'abord, j'aimerais déclarer au nom de la Municipalité que celle-ci partage la préoccupation qu'aucune personne ne meure de froid, ne meure tout simplement en étant sans-abri à Lausanne. J'aimerais tout d'abord vous donner peut-être des informations supplémentaires. Depuis l'ouverture de l'Etape, le nouvel Abri, il a ouvert le 1er novembre. Le 1er novembre, nous avons zéro refus de carte pour accéder à un abri. Le 2 novembre, il y a eu deux refus à la Marmotte et trois aux Sleep-in. Le 3 novembre, il n'y a eu aucun refus. Le 4 novembre, il y en a eu 10 au Sleep-in, c'est un dimanche. Le 5 novembre, il n'y en a eu aucun.

Ceci, c'est pour vous montrer aussi la difficulté qu'il y a à organiser et à prévoir ce dispositif. M. Panchard a raison lorsqu'il dit que la proposition de structure amène un certain nombre de personnes supplémentaires, c'est ce que nous vivons aujourd'hui l'hiver. Il y a deux catégories de sans-abri dont nous avons de la peine à déterminer le nombre. Ce sont les gens de passage, j'espère que je n'offusque personne, parce que j'essaye toujours de trouver la terminologie qui s'adapte à des êtres humains. Ce sont des gens de passage, voilà, ils ne sont pas toujours de passage. Et puis, nous avons les toxicomanes, les

personnes concernées par les addictions qui n'ont pas de logement ou qui n'ont pas de logement sur Lausanne à un moment donné, et c'était pour voir comment on pouvait les accueillir. Nous avons partagé cette expérience entièrement financée par la Ville, par la Fondation, avec la Fondation Mère Sofia pour savoir si un accueil sans heures d'entrée exigées, sans heures de sortie exigées, pouvait répondre à cette question. Et effectivement, nous avons eu entre 8 et 10 % de personnes qui utilisaient ce lieu d'accueil pour sortir et entrer. Et là, nous n'avons pas forcément toujours de réponse pour cette catégorie de personnes.

Ensuite, il y a encore une autre difficulté, difficulté que vous connaissez bien, monsieur Calame, c'est les personnes qui sont accueillies dans des squats et d'autres qui ne sont plus accueillies dans des squats. Alors moi, j'aimerais vous féliciter de la décision prise de remettre de l'ordre dans le collectif Jean Dutoit. C'est clair que tout d'un coup des personnes quittent un squat et on doit les retrouver par ailleurs. Et là aussi, ça pose quelques problèmes parce que quel est le regard qu'on porte sur ces personnes qui sont de passage, est-ce le fait qu'ils soient sans toit ou est-ce que c'est le fait que c'est une activité qui ne nous convienne pas ? Mais, j'entends, on doit faire avec lorsqu'ils sont expulsés d'un squat, même tout à fait solidaire, et empreint de solidarité, eh bien tout d'un coup c'est la collectivité publique qui se retrouve à devoir faire face à ces situations-là.

La question de M. Moscheni, elle concerne simplement la compensation des montants. C'est effectivement une mesure aujourd'hui qui est demandée par la Municipalité, c'est que les dépenses soient intégrées dans ce qu'on appelle un programme de législation, qu'on les ait prévues quelque part dans les nouveaux projets, ou qu'elles soient compensées. L'année dernière, j'ai pu à un certain moment décider avec la Fondation Mère Sofia d'ouvrir pendant trois mois le Répit parce qu'on avait trouvé une compensation parce que l'espace de consommation n'était pas encore ouvert. Cette année, ça va être effectivement un petit peu plus serré et je le dis ici honnêtement de devant vous, devant vous tous, eh bien, comme je le dis depuis un certain nombre d'années, c'est le sujet qui m'empêche de dormir, de savoir que je n'ai pas de solution pour tout le monde.

Après la résolution que vous déposez, je ne vois pas comment quelqu'un pourrait s'opposer à la résolution en tant que telle.

M. Pierre Conscience (EàG) : – En m'excusant de parler après Monsieur le Municipal, pour préciser qu'en tout cas pour nous, au groupe Ensemble à Gauche, cette résolution, s'il nous semble aussi évident qu'elle doit susciter l'adhésion de tous, a bien un caractère impératif. Prenne toutes les mesures pour qu'aucun sans-abri, homme, femme ou enfant, ne dorme dehors, c'est-à-dire fasse le nécessaire pour que personne ne dorme dehors cet hiver 2018-19, c'est en tout cas dans ce sens qu'on vous la propose je crois.

M. Alain Hubler (EàG) : – C'est juste une question, effectivement cette résolution, personne ne peut s'y opposer, par contre tout le monde ou quelques-uns pourraient faire en sorte qu'elle ne soit pas suivie d'effet. Alors une question très simple à la Municipalité, « toutes les mesures », est-ce que vous pourriez nous donner une ou deux mesures envisageables ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Sans être trop long, j'aurais préféré que vous me les donniez, ces mesures. Il y a un certain nombre de mesures qui sont liées à l'attrait, et ce n'est pas un envahissement, à l'attrait que les prestations sociales ont. Vous avez vu mon intervention, personne ne l'a citée, au TJ par rapport à la décision du Canton de Fribourg de ne pas accepter que La Tuile, l'organisme d'urgence, ouvre des places supplémentaires dont ils ont besoin. Et puis bien sûr, ils m'ont fait intervenir parce que les personnes ne trouvant rien, même à trois ou quatre, arrivent sur Lausanne. L'année dernière, avec l'ouverture du Répit, nous avons reçu des remerciements de la police yverdonnoise, qui nous a dit « ça nous a arrangés bien parce qu'il y en a trois ou quatre qui sont venus ». Ils nous ont ajouté trois fois ou quatre fois quatre personnes. C'est un élément supplémentaire.

A partir de là, vous avez une solution, c'est soit d'être restrictif, faire des contrôles d'entrée, de demander les noms, les cartes d'identité des personnes, ce que nous ne faisons pas. Nous demandons à bien plaie à ce qu'on nous donne l'identité. Sinon, d'autres mesures, monsieur Hubler, la résolution ne peut pas être impérative. Je ne sais pas ce qu'en pense monsieur le président, mais il me semblait que les résolutions ne pouvaient pas être impératives, même si M. Conscience la considère comme étant impérative. Mais les personnes qui veulent dormir la nuit ne demandent qu'une chose, c'est un lit, elles ne demandent rien d'autre. Donc il faut trouver des lits, il faut trouver des compensations financières, puis il faut trouver quelqu'un qui les organise. La seule chose qu'on peut faire à un certain moment, c'est augmenter le nombre de personnes qui peuvent accéder au Sleep-in ou à la Marmotte, on augmente le nombre de lits, ce qui rend moins agréable le séjour, mais c'est d'augmenter le nombre de lits par pièce. Ça, c'est une mesure que nous faisons en accord avec le dispositif d'accueil d'urgence. Ça, c'est une des premières mesures. Puis l'autre, ce n'est qu'augmenter le nombre de places.

Je suis intervenu auprès des églises parce que je pense que des églises qui partagent un petit peu le même esprit et les mêmes valeurs que cette résolution pourraient à un certain moment décider avec les paroissiens bénévoles d'ouvrir leur salle de paroisse et d'accueillir 4 ou 5 personnes. Si vous avez 5 églises qui font ça, on a trouvé la solution. Et là, comme pour les Apems, je suis prêt même à donner quelque chose aux églises qui feraient ces propositions-là.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Excusez-moi, M. Tosato de parler après vous, mais vous avez évoqué les églises. Dans ma paroisse, nous avons, il y a quelques années, accueilli des personnes dans nos locaux, mais finalement nous avons une certaine crainte parce que nous n'étions normalement pas autorisés à le faire. Alors maintenant est-ce que la législation a changé ou est-ce que vous garantes à ces paroisses une certaine liberté et aucune mesure contre les églises si elles acceptent d'accueillir des personnes ?

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je ne sais pas si j'ai le pouvoir ou l'autorité de répondre à cette question et si c'est à moi de dire que vous ne risquez rien. La seule chose que je peux vous indiquer, c'est que dans le cadre de la mise à disposition des locaux de Saint-Laurent, un certain nombre de personnes sans toit et que dans le cadre de la mise à disposition des locaux, de certains locaux de l'église du Sacré-Cœur, il n'y a eu aucune plainte. Il n'y a eu aucune conséquence qui a été, qui a dû être subie par ces deux églises.

Pierre Conscience (EàG) : – Pour juste relever et pour dire en clair la réponse de Monsieur le Municipal Tosato à la question de mon camarade Alain Hubler sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'accueil d'urgence, le logement d'urgence à Lausanne, la réponse en clair est aucune. C'est ça que nous a répondu M. Tosato tout à l'heure, aucune nouvelle mesure qui permette d'augmenter cet accueil et nous invitons à en trouver, nous, des solutions. Donc chers collègues, la balle est dans notre camp et rendez-vous au budget. J'invite à la cohérence toutes celles et tous ceux qui voteront cette résolution.

La discussion est close

La discussion est donc close et nous allons voter cette résolution. Nous allons la voter à l'électronique. Celles et ceux qui soutiennent cette résolution votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 64 oui, 2 non et 3 abstentions, vous avez largement accepté cette résolution. Ce point est donc clos, je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Claude Calame et consorts : « Logement d'urgence et plan grand froid : Quelles mesures prévues pour l'hiver prochain ? »

- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures pour qu'aucun sans-abri, homme, femme ou enfant, ne soit condamné à la rue durant l'hiver 2018/2019. »

Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts – « La ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'Aquarius ? »

Développement

Une pétition, récemment déposée à Berne avec plus de 25000 signatures, demandait à la Suisse d'accorder son pavillon au dernier navire de sauvetage des migrants en Méditerranée, l'Aquarius. Ce navire de SOS Méditerranée et Médecins sans frontières, sans pavillon, est bloqué dans le port de Marseille et ne peut plus effectuer sa mission d'assistance auprès de migrants en détresse dans la Méditerranée tant qu'il ne dispose pas d'un pavillon national.

De nombreuses personnalités politiques et civiles de tout bord, dont une ancienne présidente de la Confédération, ont lancé ce même appel qui a donné naissance à une interpellation au Conseil National cosignée par des élus de gauche, du centre et de droite. De même, des appels citoyens se font entendre de tous les milieux, notamment dans le domaine artistique et une résolution a été débattue aujourd'hui même au Grand conseil vaudois. L'ensemble de ces initiatives démontrent que des politiciens et des citoyens à tous les échellons appellent le Conseil fédéral à agir rapidement pour donner son pavillon à l'Aquarius et ainsi lui permettre de continuer sa mission. Le Conseil fédéral a indiqué qu'il donnerait sa réponse à la fin du mois de novembre.

La ville de Lausanne a une aura internationale et d'excellence, elle est aussi le siège du CIO. Depuis mars 2016, le CIO reconnaît le statut d'athlète réfugié : Les athlètes olympiques réfugiés sont des participants aux Jeux olympiques qui, en raison de leur statut de réfugiés, ne peuvent ou ne veulent appartenir à une équipe nationale. Par ailleurs, dans sa réponse au postulat de Pierre-Yves Oppikofer, « Lausanne Ville-refuge », la Municipalité a affirmé non seulement son engagement en faveur des migrants, mais elle a aussi répondu qu'elle avait signé l'initiative des villes suisses pour être d'avantage associées aux décisions fédérales et cantonales de la politique sociale. Il est essentiel que la ville de Lausanne continue de défendre les populations les plus démunies sur son territoire, mais aussi qu'elle se positionne, notamment de par son statut de capitale olympique, lorsqu'il s'agit de défendre et promouvoir les droits humanitaires ailleurs dans le monde.

Rappelons encore que la mission de l'Aquarius est soutenue le Comité international de la Croix Rouge, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Dès lors, il nous paraît essentiel de poser les questions suivantes :

Cette situation requiert une urgence parlementaire puisque des vies sont en jeu en Méditerranée et tout délai ne fait qu'augmenter le nombre de victimes en mer.

1. Quelle est l'analyse de la Municipalité de cette situation ?
2. La Municipalité peut-elle préciser le cadre légal cadrant les pavillons des navires

naviguant pour raisons humanitaires ?

3. Quelle est la marge de manœuvre de de la Municipalité pour demander au Conseil fédéral d'offrir le pavillon suisse à l'*Aquarius*, notamment en commun avec les autres villes suisses ou le Canton ?

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Avant de faire mon intervention, j'aimerais que la résolution que nous proposons soit tout de suite mentionnée pour qu'elle soit débattue en même temps, ceci par un souci d'économie de temps au vu de l'heure avancée, comme ça tout le monde peut déjà en prendre connaissance.

La tendance européenne est aujourd'hui de dissuader la migration des individus par le truchement d'appareils sécuritaires et répressifs, de plus en plus sophistiqués. L'Europe mène une politique mettant l'accent sur la fermeture de ses frontières, ce qui pousse les migrants à adopter de nouvelles formes de migration, et ce, quels que soient les risques pour leur intégrité physique et mentale. Il n'est pas ici nécessaire d'approfondir les causes conduisant à ces migrations, même s'il est clair que les conflits armés, les catastrophes naturelles et le phénomène de la mondialisation promouvant les modèles consuméristes jouent tous un rôle différent dans ce drame. La traversée de la Méditerranée est l'une de ces routes extrêmement dangereuses auxquelles recourent les migrants dans l'espoir d'un futur meilleur. SOS Méditerranée estime que 1700 personnes sont mortes cette année durant cette traversée.

L'*Aquarius* était le dernier navire humanitaire de grande capacité qui pouvait intervenir en mer, et en son absence la zone est devenue un désert en ce qui concerne le sauvetage. Certes, le secours libyen mène quelques opérations, mais elles sont au mieux erratiques. Rappelons que, en février 2017, l'Italie a signé un accord avec le gouvernement libyen qui se traduit par l'interception de bateaux de migrants avec reconduite en Libye, ce qui peut être considéré comme une contradiction à la Convention de Genève. Ce traité a induit en Italie une campagne médiatique, politique et judiciaire contre les ONG de sauvetage qu'on accuse de collusion avec les passeurs.

Aujourd'hui, sans pavillon, l'*Aquarius* ne peut plus mener à bien sa mission essentielle. Pourtant, il existe une forme de consensus. Politiquement, avec la position multipartisane de Genève, les dépôts au Grand Conseil du canton de Vaud, mais aussi dans la société civile, avec le dépôt d'une pétition dotée de plus de 25 000 signatures, des prises de position d'artistes, de sportifs d'élite. Toutes ces prises de parole se joignent pour demander la même chose, que la Suisse accorde son pavillon à l'*Aquarius* pour que celui-ci regagne la mer. Il a déjà sauvé plus de 30 000 vies en Méditerranée. La Ville de Lausanne, en se positionnant clairement sur cette question, peut indiquer son opposition à une politique de criminalisation des organisations humanitaires œuvrant en Méditerranée. Lausanne est énormément active dans le domaine de la migration, elle peut rappeler son engagement constant contre la misère et pour la défense des plus démunis et de leurs droits. Lausanne, par sa prise de position, peut encourager les organisations humanitaires qui sauvent des vies en mer. Un travail difficile et courageux. L'action de la Ville pourrait prendre la forme concrète d'une lettre aux autorités fédérales, d'une communication publique ou toute autre mesure qui lui semblera idoine.

Question

Quelle est l'analyse de la Municipalité de cette situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – L'analyse de la Municipalité est identique à celle que l'interpellateur et les interpellateurs viennent de présenter dans le préambule aux questions. J'aimerais peut-être rajouter encore quelque chose. La Municipalité se reconnaît par ailleurs dans la position des œuvres d'entraide que nous trouvons en Suisse et plus particulièrement de l'Entraide protestante. L'Entraide

protestante donne de l'analyse la définition suivante, et en donne les raisons suivantes pour le soutien. Elle a dit qu'accorder le pavillon suisse à l'*Aquarius* est un geste d'humanité. Nous nous reconnaissons effectivement dans cette déclaration. Mais elle dit également accorder le pavillon suisse à l'*Aquarius* l'opposition de la Suisse à une forme inquiétante de criminalisation des organisations humanitaires dans le but de les empêcher d'accomplir leur mission auprès des populations

Question

La Municipalité peut-elle préciser le cadre légal cadrant les pavillons des navires naviguants pour raisons humanitaires ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – La Municipalité s'est inquiétée des dispositions ou des conséquences légales que pourrait avoir l'octroi d'un pavillon suisse à l'*Aquarius*. Elle a cherché un petit peu dans les jurisprudences européennes ce qu'il en était si on accordait le pavillon suisse, bien entendu les avis des juristes sont totalement opposés, ils se fondent généralement sur les dispositions de la Cour européenne des droits de l'homme. Une des conséquences que pourrait avoir l'octroi du pavillon suisse c'est que selon l'article 13.1 du règlement Dublin 2, la Suisse pourrait être contrainte à accorder l'asile aux personnes qui sont recueillies sur le bateau, ce qui veut dire que s'ils débarquent en Italie, l'Italie pourrait tous les envoyer en Suisse pour entamer la procédure d'asile.

Voilà, mais c'est pour le moment controversé, vous le savez, tant que personne n'a jugé cet article, on ne peut pas savoir si cette version sera valable.

Question

Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité pour demander au Conseil fédéral d'offrir le pavillon suisse à l'*Aquarius*, notamment en commun avec les autres villes suisses ou le Canton ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Aujourd'hui, le Canton du Jura a adressé une demande à la Confédération. Le Canton de Genève et la Ville de Genève sont en train d'examiner cette possibilité. Renseignements pris auprès du Canton du Jura, ils n'ont fait que demander au Conseil fédéral de faire usage, je lis, si vous le permettez, « de faire usage de la clause d'exception de la loi fédérale sur la navigation maritime, article 35, en permettant aux navires *Aquarius* affrétés par l'association SOS Méditerranée de bénéficier à des fins humanitaires du pavillon suisse ». Je pense qu'en fonction de la discussion qu'il y a ici, des résolutions que vous feriez, c'est dans ce sens-là qu'on s'adressera aussi au Conseil fédéral.

La discussion est ouverte

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je voulais remercier le municipal Tosato pour les réponses aux questions concernant cette interpellation urgente. J'ai déjà fait mes remarques en préliminaire des questions, donc je cède la parole aux autres élus pour qu'ils puissent commenter ou ne pas commenter cette résolution et/ou interpellation urgente.

Le président : – Effectivement donc la discussion porte désormais à la fois sur l'interpellation et sur la résolution que vous pouvez visualiser à l'écran

M. Xavier Company (Les Verts) : – Il est rare que l'on puisse en tant que politicien avoir un impact direct sur la survie ou non de différentes personnes et ce soir on traite de deux interpellations urgentes qui ont pour but de préserver la vie ou l'intégrité corporelle directement de ces personnes et je crois que c'est important de se poser la question.

L'*Aquarius* c'est en effet plus de 30 000 personnes sauvées en 230 interventions donc c'est non négligeable et ce sont des sauvetages directs pour des personnes qui se seraient sinon

majoritairement noyées et seraient mortes en Méditerranée à quelques kilomètres de chez nous. On nous répondra peut-être « oui, mais ce n'est pas de la compétence de la Ville », je crois que la réponse du municipal Tosato, que je remercie, est assez claire. On a notre rôle à jouer, on peut faire une demande comme l'ont fait le Canton du Jura, le Canton de Genève ou la Ville de Genève. Il est donc possible d'agir et de mettre la pression sur le Conseil fédéral. En effet le Conseil fédéral a indiqué qu'il rendrait une réponse à la fin du mois de novembre et jusque-là il faut apporter tous les soutiens possibles, il faut apporter des soutiens en plus des 25 000 personnes qui ont signé la pétition, il faut apporter des soutiens en plus des parlementaires Verts, socialistes, PDC ou PLR qui ont déposé des initiatives au parlement fédéral il faut apporter des soutiens en plus des 600 artistes qui ont signé le manifeste et de toutes les personnes, de tous les milieux qui se prononcent en faveur de l'octroi du pavillon suisse à l'*Aquarius*.

La Ville de Lausanne, capitale olympique, doit montrer l'exemple et affirmer sa position qu'elle soutenait déjà dans la réponse au postulat de M. Oppikofer « Lausanne ville-refuge » en faveur de la nécessité de soutenir les migrants. Cette prise de position permettra notamment au Grand Conseil la semaine prochaine lorsqu'il traitera de la résolution Venizelos de nous emboîter le pas et d'apporter également à son tour un soutien supplémentaire qui petit à petit restreindra le Conseil fédéral et l'obligera à donner ce pavillon suisse indispensable. Parce que sans pavillon depuis fin septembre l'*Aquarius* est à quai, il ne peut plus porter secours, il ne peut plus sauver des vies, les vies qu'il sauve tous les jours et ce n'est pas simplement un problème administratif, mais c'est bien un empêchement total pour ces sauveteurs qui dédient leur vie au sauvetage de vies humaines et qu'ils sont pour l'instant incapable de réaliser. Et la conséquence eh bien c'est la mort de centaines, voire de milliers de personnes, déjà depuis le mois de septembre cette année, et qui continue chaque jour.

Donc quelle raison légitime pourrait nous mener à ne pas faire tout notre possible pour pousser le Conseil fédéral à donner le pavillon suisse à ce navire ? Qu'est-ce que ça nous coûte, en tant que politiciens, de donner notre soutien officiel à cette demande pour le pays de la Croix-Rouge, pour la ville des valeurs olympiques c'est la moindre des choses que de simplement dire que nous voulons sauver des vies par un petit acte qui pourrait avoir de grandes conséquences donc nous soutiendrons bien sûr cette résolution.

M. Valentin Christe (PLC) : – Monsieur Company l'a dit à l'instant, on aura eu l'occasion ce soir de traiter deux interpellations urgentes sur des sujets très émotionnels tant l'un que l'autre. Je suis tout d'abord un peu surpris par le fait que le Bureau ait accordé l'urgence légale, alors bien sûr on peut se réfugier vers l'excuse selon laquelle dès lors que le Bureau a pris une décision positive d'accorder l'urgence celle-ci est irrévocable, c'est absolument vrai. Il n'en demeure pas moins que je suis un peu étonné d'entendre et puis surtout de voir que certains signataires de cette interpellation appartiennent à des groupes politiques qui régulièrement se plaignent de l'encombrement et de la lenteur des travaux de notre Conseil communal. On ne peut pas franchement dire que ce soir on ait tout fait pour accélérer un peu la cadence.

Je note que le Bureau a formulé des critères, qui d'ailleurs n'ont pas fait l'objet d'un débat avec les groupes qui n'étaient pas représentés au Bureau, ça dit en passant, le Bureau donc a formulé des critères qui visent à cadrer les octrois des urgences dans les interpellations. Le premier de ces critères, qui nous ont été transmis par courrier électronique le 1er octobre dernier est, je cite, « l'objet de l'urgence pourrait mettre la population en danger s'il n'était pas traité rapidement par le Conseil », je vais y revenir. Et puis le second critère, c'est que l'adoption d'une éventuelle résolution par le Conseil peut influencer une décision imminente de la Municipalité. Alors là, je ne vois pas très bien quelle décision imminente de la Municipalité ça pourrait influencer, sauf à admettre qu'en fait, le but de l'interpellation, c'est de déposer une résolution, donc de provoquer une décision municipale auquel cas ce critère est tout simplement vide de sens. Donc je suis un petit peu étonné par ce que je lis là.

Maintenant, je reviens sur la question de la population, qui est contenue dans le premier critère, qui dit que l'objet de l'urgence pourrait mettre la population en danger s'ils n'étaient pas très rapidement faits par le Conseil. Alors on a deux exceptions possibles du terme population. Soit on considère qu'il s'agit de la population lausannoise ce qui revient à admettre en quelque sorte que les personnes qui sont récupérées par l'*Aquarius* puis ensuite amenées en Europe sont quelque part de la population lausannoise en devenir. Alors je pense que même les interpellateurs dans leur honnêteté la plus tranchante ne vont pas aller jusqu'à admettre ça. Ou alors peut-être que les cosignataires ont déjà pris les dispositions nécessaires à accueillir eux-mêmes les personnes qu'ils appellent à faire venir plus facilement en Europe par l'octroi de ce pavillon. Et puis la deuxième exception possible de ce terme « population » c'est toute la population mondiale, voire au-delà. Je ne sais pas exactement quelle est la limite. On peut parler de la crise qu'il y a au Sahel, on peut parler de la persécution des Ouïghours en Chine, on peut parler des violences extrêmes liées au trafic de drogue au Mexique, on peut parler, mais ça je ne sais pas si tout le monde ici aura envie d'en parler, de la crise qu'il y a actuellement au Venezuela.

Donc il y a un certain nombre de problèmes sur lesquels moi j'invite le Conseil communal, si c'est ça l'exception du terme « population » qu'on retient dans ce critère d'urgence, à se pencher dessus urgemment si j'ose dire. Donc là on a évidemment un sujet qui est extrêmement sérieux, évidemment que la noyade de ces personnes en Méditerranée désole chacun de nous. La question qu'il faut se poser c'est : est-ce qu'on est vraiment dans la bonne instance politique pour agir ? Monsieur Brayer nous a dit tout à l'heure qu'il y aurait un consensus politique dans nos contrées pour aller dans le sens de l'octroi de ce pavillon. Alors peut-être qu'il y a un consensus politique au sein des amis de monsieur Brayer, ça ne m'étonnerait pas beaucoup. Je pense qu'il y aura aussi assez facilement un consensus dans ce plénum pour voter cette résolution et en disant ça je pense que vous aurez compris où penche mon vote, mais enfin ça me semble aller un peu vite en besogne. On nous parle des 25 000 signatures qui ont été récoltées en faveur de cette pétition pour l'*Aquarius*, moi je pourrais vous parler des 116 000 signatures, s'il s'agit de faire une guerre des chiffres, qui ont été récoltées pour l'initiative pour la limitation de la migration. Même s'il s'agit d'autre chose, en tout cas il ne s'agit pas du même traité puisqu'il s'agit du traité sur la libre circulation des personnes. Il y a évidemment une volonté, s'il s'agit de comparer le nombre de signatures, qui penchent plus fortement vers une limitation de la migration que vers sa facilitation.

J'ai le sentiment que dans cette histoire de politique migratoire dont on a parlé à l'instant, on est en train de soutenir une politique migratoire qui n'a pas beaucoup de sens et qui en plus conduit des gens à se risquer en Méditerranée, qui est une trajectoire extrêmement dangereuse, et puis certains malheureusement y ont effectivement laissé leur vie. Et je n'ai pas le sentiment que ce soit en facilitant l'action de ce genre d'organisation qu'on pousse ces gens à faire des choix raisonnables. On a convoqué les valeurs olympiques dans ce débat, je ne sais pas très bien ce qu'elles viennent faire ici, mais enfin bon, peut-être qu'on pourrait expliciter ce point-là un peu plus loin. Moi j'ai le sentiment, comme je l'ai dit un peu plus tôt, qu'on n'est pas dans le bon scénario pour agir efficacement sur cette problématique, ou en tout cas au-delà de l'agitation politique qui peut-être en satisfera quelques-uns.

Je rappelle quand même que selon l'article 68 de notre règlement, l'interpellation sert à demander des explications à la Municipalité sur un fait de son administration. Je ne vois pas très bien comment même on peut admettre la recevabilité de cette interpellation à ce stade. Donc moi je vous invite à avancer, à ne pas consacrer trop de temps à cette problématique qui de toute évidence occupe beaucoup trop de temps notre Conseil communal hors de ses compétences et hors de sa sphère d'action tout simplement. Et puis il est évident que cette résolution, pour ce qui nous concerne, nous allons la rejeter.

M. Claude Calame (EàG) : – J'aimerais m'associer vraiment vigoureusement à cette interpellation sur un geste de solidarité avec l'*Aquarius*. Et si je le fais, c'est non seulement

en tant que conseiller communal, mais de manière personnelle, parce qu'il se trouve que je suis non seulement membre de SOS Méditerranée Suisse, mais surtout membre du Comité de soutien qui a collaboré à la création de SOS Méditerranée en France. Et à ce propos j'aimerais rappeler ici le témoignage du capitaine de l'*Aquarius*, Klaus Vogel, notamment dans le documentaire « Les migrants ne savent pas nager » qui a d'ailleurs été présenté à Lausanne il y a un an.

Klaus Vogel était donc capitaine de la marine marchande allemande, il a vécu le drame des « boat people » dans la mer de Chine et le navire dont il avait la responsabilité, dont il était le capitaine, a été sommé à ce moment-là de ne pas intervenir. Et il a décidé jamais plus ça. Et c'est en 2015, je vous le rappelle, où on a compté pas moins de 3785 personnes, hommes, femmes et enfants, qui ont donc trouvé la mort dans la traversée de la Méditerranée et c'est alors que Vogel a décidé de fonder SOS Méditerranée, d'abord en Allemagne et ensuite en France. Et dès 2016 il a affrété et dirigé évidemment l'*Aquarius* qui a été rééquipé pour le sauvetage en mer. En deux ans, jusqu'en juin 2018, l'*Aquarius* a procédé au sauvetage, le chiffre a été mentionné tout à l'heure, de 26 000 personnes et il déclare à ce propos, « comme de nombreuses personnes de la société civile, j'étais interpellé devant la détresse de ces milliers de pauvres gens qui, pensant fuir la guerre et la misère, portés par cet espoir de vivre que captent les filières des passeurs, trouvent la mort en mer sur des canots de fortune ».

Je vous rappelle aussi à ce propos que depuis le début des années 2000, le nombre des exilées et des exilés qui ont trouvé la mort en Méditerranée est de plus de 40 000. Il s'agit là d'un véritable crime contre l'humanité et j'ai eu l'occasion de le dénoncer à l'occasion d'un tribunal permanent des peuples qui a eu lieu en janvier dernier à Paris. Quoi qu'il en soit, vous savez que désormais que l'*Aquarius*, en raison qu'il est privé de pavillon, est évidemment immobilisé, d'où la demande au Conseil fédéral d'accorder un pavillon de manière à ce que l'*Aquarius* puisse continuer à faire son travail. Et de notre point de vue, je vous rappelle aussi qu'en février 2018, le capitaine de l'*Aquarius* a été décoré de la médaille de la Ville de Paris par Anne Hidalgo elle-même, et je pense que, dans cette mesure, la Ville de Lausanne doit également prouver notre solidarité, d'une part, de la part du Conseil communal, mais aussi d'autre part, de la part de la Municipalité pour l'*Aquarius*.

Et ceci, et c'est ma dernière remarque, de manière d'autant plus ferme, mais aussi de manière d'autant plus urgente, que c'est maintenant que nous sommes confrontés à ces migrantes et migrants qui sont parvenus à traverser la Méditerranée, en général, après avoir été les victimes de nombreuses violences dans les pays de transit, notamment la Libye, et, comme vous le savez aussi, nous leur offrons rarement les conditions d'accueil qu'elles et qu'ils requièrent. Il y a donc urgence, il y a urgence, ne serait-ce que par l'imminence de la décision prochaine du Conseil fédéral quant à l'accord ou non d'un pavillon à l'*Aquarius*, mais il y a aussi urgence vis-à-vis des personnes auxquelles nous sommes confrontés ici et maintenant.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Quoiqu'ayant signé dans les premières heures du lancement de cette pétition, en mon nom personnel, cette proposition, je ne pense pas que ce soit le rôle de l'organe délibérant de la Ville de Lausanne de prendre position à ce sujet. J'aurais donc du mal à suivre cette résolution tout en soutenant le fond de l'affaire, mais à titre personnel.

M. Axel Marion (CPV) : – Je crois que sur ce sujet, effectivement émotionnel, il y a la question de forme et la question de fond. Je ne vais pas trop m'attarder sur la question de forme, même si, effectivement, on peut se demander si ce texte est vraiment de compétence communale. Je ne viendrai même pas sur la question de l'urgence, je constate que l'urgence a été donnée et que le débat a lieu ce soir. Je n'ai pas l'impression que dans notre Ville, on est encore trop sujet à une inflation de textes de ce type, je crois qu'en Ville de Genève la situation est par exemple assez différente et peut-être dans un certain nombre

de cas il est utile que la Ville de Lausanne, qui est l'une des plus grandes collectivités territoriales de Suisse en termes d'habitants, puisse simplement émettre un message. Je prends ça, je ne dis pas que c'est quelque chose que je voudrais voir tous les soirs, mais là peut-être que le sujet mérite une importance.

Sur le fond le groupe PDC Verts libéraux n'est pas unanime sur le sujet, d'une part par cette question de compétence et puis d'autre part effectivement sur la question du rôle peut-être de l'*Aquarius* ou de la situation dans son ensemble. Il faudrait quand même rappeler dans le débat ici que la situation qu'on connaît aujourd'hui n'est plus celle de 2015, le flot de réfugiés s'est quand même considérablement rétréci. Il n'en reste pas moins que des hommes et des femmes et des enfants risquent leur vie quand même dans cette traversée et qu'il y a une responsabilité morale malgré tout à pouvoir essayer autant que possible de sauver ces vies. Il faut une cohérence, comme ça a été dit, par rapport au débat qu'on a eu juste avant. À titre personnel j'ai toujours un peu des soucis à signer des textes qui demandent de mettre en cause par exemple les systèmes liés aux accords de Dublin. Non pas que je considère que les accords de Dublin sont parfaits, mais parce que je considère qu'il s'agit d'un cadre légal que nous avons signé, dont la Suisse est partenaire et s'il doit être révisé, il doit être révisé par une demande démocratique et pas par des contournements.

Ici il s'agit d'autre chose, il s'agit de se dire si on donne la possibilité d'aller sauver des gens, c'est-à-dire d'être avant même le processus légal et puis ensuite évidemment ces gens pourraient rentrer dans un processus Dublin et ensuite ce serait à chacun de prendre ses responsabilités. Donc c'est pour cette raison qu'à titre personnel et avec certains de mes collègues j'accepterai cette résolution.

M. Philipp Stauber (PLC) : – J'ai également trois remarques au sujet de cette interpellation. D'abord, il me semble que si la Suisse accorde le pavillon à l'*Aquarius*, il me semble aussi évident qu'elle doit, par cohérence et honnêteté, accepter d'office les migrants secourus, les accepter en Suisse sous une forme ou sous une autre. Probablement, cette forme sera une nouvelle forme à définir. Toujours est-il, je vois mal comment nous pourrions refuser de les accepter une fois qu'ils auront été sur un de nos bateaux.

Deuxième remarque, j'attire votre attention sur le fait que la grande majorité des migrants en question ont les moyens d'acheter un billet d'avion pour venir en Europe. S'ils ne le font pas, c'est parce que leur immigration est illégale et parce qu'en fait elle n'est pas justifiée par une raison d'asile. Si je reste dans cette logique, je vous rappelle notre constitution, article 121, qui définit que l'immigration, pour qu'elle ait lieu dans ce régime-là, doit se faire par la définition de maxima et par des quotas. Et un texte comme celui qui est présenté ici en tant que résolution, évidemment, n'est pas conforme à cet article qui a, malgré des réticences de peut-être la majorité dans cette assemblée, a été accepté par la majorité du peuple.

Donc, je ne suis pas uniquement sceptique. que c'est totalement déplacé à la fois cette discussion que cette résolution, ce n'est pas à nous de mener cette politique. On peut naturellement avoir toutes les opinions qu'on veut à ce sujet, mais je pense qu'il faudrait aussi être clair par rapport aux conséquences que nous devons accepter si par exemple Lausanne se fait fort que ce pavillon suisse soit accordé à l'*Aquarius* juste après il faut aussi se faire fort d'accueillir ces personnes à Lausanne ça me semble tout à fait logique.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je n'ai pas de position de groupe à relayer parce qu'on n'a pas discuté en groupe, on ne nous avait pas soumis la résolution avant qu'on vienne ici, donc je l'ai découverte ce soir, M. Brayer en a parlé juste un peu avant. A n'en pas douter, je pense que certains PLR la soutiendront ou pourront la soutenir, on rappelle que Kurt Flury est aussi un des cosignataires de l'interpellation au niveau national.

A titre personnel toutefois, je la refuserai pour des motifs qui sont principalement des motifs de forme. Je suis l'auteur d'un projet de règlement qui interdit ou qui vise à interdire le fait qu'on prenne des positions du Conseil communal par voie de résolution. Je

maintiens que c'est institutionnellement problématique. On nous soumet un texte en trois minutes et on nous demande une position du Conseil communal de Lausanne alors que normalement toutes nos discussions, toutes nos décisions doivent être prises sur la base d'un préavis, d'une discussion de groupe. Moi, je n'ai pas tous les éléments pour faire cette décision, pour peu qu'on puisse prendre une décision sur le fond. Donc à ce stade-là, je reste cohérent avec ma position et je refuse cette première partie de la résolution, à savoir « le Conseil communal exprime son entier soutien à la demande faite au Conseil fédéral par des milliers de citoyennes et de citoyens ». Je suis désolé, on ne peut pas le faire par résolution et je reste sur ma position.

Quant à la deuxième partie, eh bien je rejoins certaines préoccupations qui ont été formulées par mes préopinants sur le fait que je ne suis pas sûr que la Ville de Lausanne ait une quelconque efficacité en donnant ça. On peut en discuter, on peut être d'un autre avis, moi je pense que ça relève, excusez-moi, monsieur l'interpellateur, plus d'un effet de manches. Je le crois vraiment. Et je pense que la Municipalité est une institution lausannoise qui peut aussi prendre des décisions qui lui sont propres et soumettre, si elle l'estime pertinent, de son propre mouvement et sans résolution du Conseil communal, une demande en ce sens. Et dans ce cas, on aurait probablement une interpellation inverse d'un autre parti, ça je vous l'accorde, mais au moins on serait restés dans les clous réglementaires d'une question sur la politique de la Municipalité.

Donc à titre personnel, je ne peux pas soutenir cette résolution, la position des autres membres du groupe étant naturellement libre.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.) : – Je souhaite faire part de ma perplexité face au distinguo que j'ai entendu jusqu'à maintenant sur la forme, sur le fond. Alors je ne pense pas qu'il faut raisonner avec ses tripes, mais je ne peux pas éviter d'avoir en tête la phrase que vous connaissez tous « la barque est pleine ». La barque était pleine à un moment donné de notre histoire, nous sommes dans une phase totalement différente, je suis d'accord avec vous qu'on ne peut pas résoudre cette question en cinq minutes à partir d'une interpellation urgente, mais il me semble que les arguments portés par Vincent Brayer et par les cosignataires, les arguments portés par M. Claude Calame, par M. Tosato qui nous a donné des informations, sont suffisants pour dire que la barque n'est pas pleine. Que nous bénéficions d'un bien-être qui est incomparable par rapport à des personnes qui s'exposent à des risques en traversant la Méditerranée. Je voudrais souligner que ce n'est pas du tourisme, qu'ils n'ont pas le choix de prendre l'avion ou pas l'avion, je n'ai pas compris cette allusion qui frôle le ridicule, si ce n'était que le ridicule ne tue pas, mais blesse parfois.

Donc j'insisterai pour dire que la barque n'est pas du tout pleine, qu'un geste du Conseil communal qui affirme que c'est possible pour notre civilisation européenne et pour Lausanne de donner un signal fort et urgent au Conseil fédéral, que de grandes villes ou qu'un canton ou que d'autres personnalités manifestent cette intention d'accueil, cela me paraît important, le fait de vous inviter à réfléchir et à donner une réponse positive à cette résolution. Je demanderai également, si cela ne vous gêne pas, que le vote soit nominal.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Si l'on veut voter ou non cette résolution, il faudrait que son auteur modifie le texte. On ne peut pas faire une injonction à la Municipalité et là en disant « le Conseil communal de la Ville de Lausanne exprime son entier soutien », ça veut dire qu'on fait une injonction à la Municipalité d'exprimer son soutien et d'autre part un peu plus bas « et demande à la Municipalité de faire tout son possible ».

La discussion est ouverte

Le président : – M. Brayer va modifier la fin de la résolution et on peut passer au vote. Il y a une demande de vote nominal, cinq personnes la soutiennent ? C'est le cas. Celles et ceux qui soutiennent la résolution de M. Brayer votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non, et il est possible de s'abstenir.

Par 48 oui, 14 non et 3 abstentions vous avez donc accepté cette résolution.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Ho Ngoc-Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Longchamp Françoise, Manzoni Laura, Marion Axel, Martin Pedro, Martinho Jose, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Mottier Vincent, Pages Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Piron Françoise, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joel, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mmes et MM. Bettschart-Narbel Florence, Carrel Matthieu, Christe Valentin, De Meuron Thérèse, Fracheboud Cédric, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Oberson Pierre, Picard Bertrand, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Vagnières Roger, Wyssa Stéphane.

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Gendre Jean-Pascal, Pernet Sandra, Schaller Graziella.

Non-votant-e-s : MM. Beaud Valéry, Klunge Henri.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer et consorts : « La ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'*Aquarius* ? »
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de la ville de Lausanne exprime son entier soutien à la demande faite au Conseil fédéral par des milliers de citoyennes et de citoyens, des personnalités, des élues et élus fédéraux, cantonaux et municipaux, d'accorder le pavillon suisse au navire de sauvetage "*Aquarius*" et souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour demander au Conseil fédéral d'agir dans ce sens. »

La séance est levée à 22 h 40.